

# REGION BRETAGNE

**AVIS EMIS PAR**  
**LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL**  
**LORS DE SA SESSION DU 18 MAI 2009**

---

Le Conseil économique et social de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique et social Régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique et social de Bretagne – Document « Avis » 2009-2



## **Conseil économique et social Régional**

**2<sup>ème</sup> réunion de 2009**

### **SOMMAIRE**

#### **AUTOSAISINE DU CESR**

**"AGIR TOUS ENSEMBLE POUR DEPASSER LA CRISE » ..... 5**

*DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE ..... 7*

*EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.... 59*

#### **SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**«LA REGION BRETAGNE FACE A LA CRISE ECONOMIQUE ET  
SOCIALE : INVESTISSEMENTS, SOUTIEN AUX JEUNES,  
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI ET AUX SALARIES, STRATEGIES DE  
FILIERES» ..... 83**

*DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE ..... 85*

*EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.. 109*



## *AUTOSAISINE*

### *«AGIR ENSEMBLE POUR DEPASSER LA CRISE»*

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE**

**SESSION DU 18 MAI 2009**



## ***DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE***



Au nom du CESR (groupe de travail sur la crise)  
Rapporteur : M. Alain EVEN

<b>AGIR ENSEMBLE POUR DEPASSER LA CRISE - CONTRIBUTION DU CESR -</b>
--

Le CESR de Bretagne, sur la base de ses travaux des dernières années, a souhaité apporter la contribution suivante :

## **1. La Bretagne touchée par la crise**

### *1.1 Une crise violente*

La crise en Bretagne est une retombée d'évènements internationaux majeurs dont les répercussions ne doivent pas être sous-estimées. **De nombreux signaux en Bretagne manifestent clairement le cycle de diffusion de la crise.** Ses effets sont remarquables sur la situation souvent dramatique des personnes touchées par les licenciements, le chômage partiel, mais aussi en particulier les jeunes.

**L'impression et l'espoir que la crise serait amortie par certaines caractéristiques du tissu productif régional ne se confirment pas**, à hauteur de ce que l'on aurait pu l'espérer, Si les secteurs d'activité économique et les populations sont inégalement touchés par la crise en Bretagne, celle-ci est néanmoins globale et systémique, ses conséquences régionales sont déjà bien réelles sur l'activité et l'emploi.

Même si la durée et son impact à moyen et long termes sont incertains, tant au plan économique que social, **il s'annonce aussi pour les prochains mois une aggravation de la situation de l'emploi** avec aussi une réduction sérieuse des créations d'emploi, car les anticipations des entreprises ne sont pas positives.

**Les obstacles à l'entrée sur le marché du travail pour les jeunes, ainsi que pour les femmes seront renforcés par le fait que l'on évalue à quatre trimestres le décalage** entre une reprise de l'activité et la reprise de l'emploi. **Les effets de la crise sociale (endettement des ménages, moindre pouvoir d'achat, loyers impayés, précarisation, problèmes de santé, situation difficile des familles et perte du lien social qui touchent plus fortement les moins favorisés) risquent donc d'être encore plus longs** avec le **renforcement de la précarisation**, qui touche les moins qualifiés et les plus jeunes (chômage, difficultés pour poursuivre les études...). A cela s'ajoutent la baisse de revenu et la compression de la consommation des ménages.

Cette crise va donc bousculer fortement, et probablement sur le long terme, les activités économiques et la société dans notre région, elle risque d'accroître non seulement les inégalités et tensions sociales mais aussi les inégalités entre les territoires.

Agir en renforçant le dialogue social dans tous les territoires avec la volonté de trouver des issues positives et anticiper les conséquences les plus graves est donc urgent **en favorisant les pratiques conformes à la responsabilité sociale dans les relations professionnelles et à des comportements respectueux de la dignité de tous, pour rétablir la confiance** et réduire les effets négatifs de cette crise.

### *1.2 Une crise profonde porteuse de mutations déjà pressenties*

En même temps **la dimension conjoncturelle de la crise ne doit pas faire oublier qu'elle s'inscrit aussi dans une dynamique de renouvellement et de mutation des économies** dans le sens d'une compétitivité renforcée d'une part (sous l'effet des incidences des mutations technologiques et de la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale) et, d'autre part, d'une amorce de mutation qualitative des modes de production et de consommation en lien avec les préoccupations environnementales.

Mais **les fondements de cette crise ne sont pas nouveaux**, certains économistes avaient alerté précisément sur les risques spéculatifs, en particulier depuis la crise précédente en 2000-2001, et nous faisons face aujourd'hui à une situation proche d'un des quatre scénarios envisagés dans une étude prospective du CESR de Bretagne réalisée en 2005, le scénario intitulé « Tous à l'abri »<sup>1</sup>. Ce scénario était celui d'une crise internationale et financière bousculant fortement l'activité de l'industrie automobile et entraînant un risque de « repli sur soi » proche de certaines tendances protectionnistes actuelles. Face à ce scénario, la section prospective proposait alors de mettre l'accent sur l'ouverture et non le repli, sur la démocratie locale pour rétablir et renforcer la confiance, une relance du dynamisme économique régional s'appuyant aussi sur l'innovation et la Recherche et Développement, sur l'économie résidentielle ou présente et l'attractivité. S'il ne s'agissait (en 2005) que de prospective, il s'agit quatre ans plus tard de décliner au présent la réponse offensive de notre région à la récession.

Le CESR n'estime pas nécessaire de chercher à trancher dans le débat qui partage l'opinion entre crise « classique » d'adaptation, qui se traduirait à assez court terme après quelques adaptations en « sortie de crise », ou crise de système qui marquerait un tournant profond de l'ensemble des pratiques économiques (modes de production, types de production, mode de consommation). Mais il souligne que **cette crise intervient au moment où arrive à maturité dans l'opinion publique et dans le débat public la prise en compte de nouvelles attentes et de nouveaux besoins, voire de nouvelles exigences visant à la mise en place d'un développement réellement durable, dans l'ensemble de ses dimensions, économique, sociale, environnementale et culturelle**. Il s'agit donc de tirer parti de la mobilisation exceptionnelle qui va s'organiser pour réussir cette adaptation.

### *1.3 Un tournant à négocier dans le développement régional*

---

<sup>1</sup> Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021. Etude prospective du CESR de Bretagne Novembre 2005. Rapporteurs Michel David et Jean-Luc Le Guellec

Cette crise doit donc être aussi l'occasion d'**une mobilisation vigoureuse** de tous les acteurs régionaux pour **anticiper cette profonde mutation économique et sociologique de notre région et pour le Conseil régional de relever le défi d'une meilleure coordination des initiatives à l'échelle régionale**, d'une meilleure association des partenaires sociaux et des représentants de la société civile, en lien avec tous les autres acteurs publics, dans la réflexion et dans l'action.

**Le Conseil régional, l'Etat en région et les autres collectivités territoriales** doivent veiller, notamment par des financements publics, à **soutenir et développer l'activité économique et renforcer l'appareil productif régional, en s'attachant à protéger au mieux les plus défavorisés**, et à lutter contre la précarisation. Il faut aider en priorité les personnes les plus lourdement frappées et les plus démunies et renforcer la cohésion sociale, sans sacrifier le futur au présent et **en favorisant la mutation des activités dans le sens d'une réponse aux nouveaux besoins économiques et sociaux**.

Il faut agir sur les priorités d'aujourd'hui et à anticiper, pour l'empêcher, l'aggravation de la crise et ses effets durant les années à venir.

## **2. Le Conseil régional doit multiplier les initiatives et les partenariats**

Cette mobilisation régionale doit être coordonnée, en synergie avec tous les acteurs publics et les acteurs privés des différents secteurs d'activité, **sans oublier la dimension sociale**. Elle doit donner lieu à une stratégie partagée par tous les acteurs et qui englobe **tous les enjeux, actuels mais aussi futurs, de court moyen et longs termes**. Elle doit se traduire, **dans toutes les politiques du Conseil régional**, par un renforcement des investissements et un peignage des actions à privilégier pour **privilégier les effets directs et multiplicateurs d'emploi**.

Dans son rôle, le CESR tient à indiquer **les priorités d'action** qui lui semblent porteuses d'un élan aujourd'hui indispensable, et à rappeler certaines préconisations contenues dans ses travaux et dont l'actualité lui apparaît criante. Ces pistes d'actions peuvent aider la région de traverser au mieux une crise qui s'annonce plus longue et plus dure qu'on ne l'avait initialement envisagé. Elles peuvent **favoriser la mutation des activités et des comportements**, enjeux importants sur le long terme pour le développement économique social et culturel de la Bretagne.

S'il est ainsi nécessaire de repenser en partie notre modèle économique, **les solutions ne sont peut être pas très éloignées**.

### ***2.1. L'action publique de soutien à l'activité est bienvenue***

La mobilisation des moyens de l'action publique pour favoriser la reprise la plus rapide et la mieux orientée de l'économie régionale, en agissant à rebours de la baisse de la demande mondiale, des consommations des entreprises et de la consommation ménages dans une spirale de baisse de l'activité, prend tout son sens dans l'optique d'une action contracyclique.

#### ***a- Aide au financement et à la pérennisation des entreprises***

La mobilisation des **moyens financiers pour l'aide aux entreprises en difficultés** est le premier niveau de l'action régionale ; il s'agit prioritairement de soulager les entreprises qui se trouveraient en situation de difficultés ponctuelles de trésorerie, ou face à des obstacles les empêchant d'emprunter.

Elles peuvent aussi agir **en faveur de la transmission et la reprise des entreprises** pour limiter les cessations d'activités.

Les situations inégales des difficultés selon les territoires **pourraient nécessiter des modulations territoriales** des aides de la Région.

***b- Commande publique, réorientation de l'activité des entreprises, sécurisation des parcours professionnels***

La Région et les autres collectivités publiques peuvent aussi **par leurs investissements** compenser la baisse de l'investissement des entreprises, la diminution des commandes inter-entreprises (qui touche directement les entreprises sous-traitantes), les anticipations négatives des chefs d'entreprises en matière d'investissement et la réduction de consommation des particuliers directement touchés par une baisse de leur revenu ou adoptant une attitude de précautions face aux incertitudes du futur.

Il est nécessaire de **s'appuyer pour cela sur l'investissement public**, la passation de commandes de travaux sur le domaine public, et sur les actions de soutien aux entreprises pour la **réorientation** de leurs activités d'une part, sur l'organisation et le financement de **formations** professionnelles et continues et l'accompagnement des salariés d'autre part.

Celles-ci doivent s'inscrire clairement dans l'orientation proposée par le CESR d'une **conjugaison de la flexibilité, des transformations d'activité de l'entreprise, avec la mobilité interne ou externe des salariés en sécurisant les parcours professionnels**. Le CESR appelle à valoriser au mieux les outils existants associant les partenaires sociaux, le Conseil régional et l'Etat, pour concrétiser cet objectif à l'échelle régionale. Il appelle également à faire évoluer les outils qui ne seraient pas encore adaptés.

***c- Activation de la dépense publique et budgets supplémentaires***

Face à cette crise le CESR a souhaité, lors du débat budgétaire, que soit adoptée une dotation supplémentaire au budget pour prendre en compte la situation particulière de crise. Le Conseil régional, allant dans le même sens, a inscrit un complément de 12 millions d'euros au Budget 2009 de la Région en décembre. Le CESR a approuvé l'anticipation de la récupération de la TVA permise par l'Etat et négociée par le Conseil régional à hauteur de 18 millions d'euros, sous réserve d'un surcroît d'investissement public à court terme. Ce complément de 30 millions devrait jouer un rôle stimulant l'activité sur le court terme par des investissements soit supplémentaires soit anticipés.

**Quelques exemples d'actions immédiates d'investissement sur les infrastructures régionales qui peuvent être engagées....**

**LGV** : accélérer la réalisation et en particulier mobiliser les entreprises locales autour des ouvrages et aménagements qui accompagneront la mise en place de la

LGV ; commencer à anticiper les retombées qualitatives de la LGV pour valoriser rapidement ce nouvel atout de la Bretagne  
Accélérer la réalisation des travaux sur les voies existantes de BGV  
Remettre en service la ligne Mauron-La Brohinière pour le développement de la ZI de Gaël  
**Routes** : Accélérer la réalisation des travaux de la RN 164  
**Ports** : réalisation de la destruction reconstruction concernant les ports de St Malo et Brest, investissements prévus pour la récupération anticipée du FCTVA  
**Aéroports** : anticiper les investissements qui pourraient accompagner en Bretagne la réalisation en région Pays de la Loire de l'aéroport de Notre-Dame des Landes  
**Lycées et établissements d'enseignement supérieur** : accélérer les réalisations de chantiers de l'immobilier, mais aussi l'équipement d'accompagnement des constructions, l'équipement en TIC, etc...  
**Energies** : conduire la mise en place de Clusters, en particulier pour les énergies marines, les voitures électriques, mais aussi les « éco-activités »  
**Foncier** : accélérer la mise en place de l'EPFR dont les retombées ne seront qu'à moyen et long termes et, en attendant, transformer les financements prévus pour du portage foncier en participations et avances remboursables pour des projets déjà bien avancés de logements ou de restructurations urbaines (autour des gares par exemple).

Mais les montants programmés, même augmentés, seront-ils à la hauteur des besoins régionaux pour faire face à une crise aggravée ? Le CESR préconise pour permettre une action publique décisive, **que soit rapidement anticipée la réflexion sur les prochaines orientations budgétaires**; il préconise également **une anticipation de la révision à mi-parcours du contrat de projets**, afin que des crédits supplémentaires soient orientés vers des actions réalisables à court terme avec des effets immédiats sur l'activité. Il en est **de même pour les actions programmées au titre des contrats de Pays**.

## ***2.2. Une action publique qui doit être coordonnée avec tous les acteurs régionaux***

L'action publique en Bretagne doit être concertée pour être efficace et mobiliser tous les acteurs régionaux, pour apporter le soutien le mieux approprié aux personnes les plus touchées ou les plus menacées.

**Coordination de l'action publique entre acteurs publics** : elle renvoie aux réflexions en cours sur la réforme territoriale ; à cet égard le CESR insiste sur **l'importance de l'échelon régional comme échelon d'une stratégie coordonnée des territoires de la région** ; il approuve par conséquent la création de la cellule de crise au sein de l'Agence Economique par le Conseil régional ; **il estime impératif qu'elle soit le plus largement possible coordonnée avec l'action de l'Etat, car les redondances et les doublons ne favorisent pas l'efficience**, et qu'elle associe également les partenaires sociaux à chaque échelle territoriale.

**Coordination des acteurs publics et privés** : l'action publique vise à renforcer l'activité de l'ensemble du tissu économique, des entreprises, des services aux entreprises, des dispositifs d'innovation et de recherche ou de transfert de technologies des administrations, des associations. Elle doit **associer tant pour la conception des actions mutualisées que pour leur réalisation, les partenaires sociaux et l'expression de la société civile, afin de créer une réelle dynamique régionale de mise en confiance sur des objectifs partagés d'une reprise dont tous doivent plus équitablement demain être les bénéficiaires collectifs.**

**Valorisation du dialogue social territorial** : il faut s'appuyer sur les instances expérimentées lorsqu'elles fonctionnent efficacement, à l'échelle de la Région avec le CESR, dans tous les territoires avec la société civile organisée et les partenaires sociaux, à l'échelle des Pays avec les Conseils de développement.

### **3. Une démarche globale combinant plusieurs rythmes et dimensions Dans l'esprit du développement durable et de l'Agenda 21.**

C'est en développant aujourd'hui des démarches dont pour certaines il aurait été préférable de les conduire en amont, hors de l'urgence, et qui comprennent **une dimension anticipatrice**, que doit s'effectuer l'action du Conseil régional : anticipation des transformations de l'appareil productif nécessaires pour l'avenir, anticipation de **dispositifs durables** de conjugaison de la sécurisation des parcours professionnels avec ces mutations, anticipation de recherches de convergences et de nouveaux compromis permettant l'adhésion des acteurs économiques et sociaux et de la société civile ; soutien aux formes efficaces de **consultation et de concertation** avec tous les acteurs.

#### **3.1 Agir pour un développement durable dans l'esprit de l'agenda 21 régional**

Le CESR considère que les actions conduites par le Conseil régional doivent s'inscrire dans les orientations conformes au développement durable et à l'agenda 21 régional ; il insiste sur l'importance de **reconsidérer dès à présent les indicateurs du développement régional dans un sens qualitatif, afin de stimuler la prise en considération des nouveaux besoins d'une croissance soutenable appuyée sur une réorientation des activités de production** vers :

- une économie **plus « verte »** confortant les bases de l'industrie régionale en les aidant à se réorienter dans le sens d'un développement durable (automobile, IAA, construction, électronique, tourisme...)
- une économie **compétitive** résolument ouverte à l'exportation, qui poursuive la recherche d'une plus grande valeur ajoutée
- une économie appuyée sur des dispositifs régionaux performants de recherche, d'innovation et de transfert de technologie, et l'action soutenue des pôles de compétitivité
- une économie **appuyée sur l'ensemble des potentiels régionaux**, de l'agriculture, de l'industrie, des services, du tourisme et de l'économie sociale et qui profite

également du potentiel représenté par l'attractivité de la région et le poids de l'économie présentielle liée aux transferts de revenus

- une économie appuyée sur **des dispositifs originaux permettant de conjuguer les mutations et adaptations des entreprises avec une sécurisation active des parcours professionnels**
- une économie appuyée **sur des projets élaborés dans les territoires**, porteuse d'un **meilleur développement humain, d'une solidarité renforcée entre les territoires, et d'un approfondissement de la citoyenneté.**

Dans toutes ces dimensions, l'intervention sur fonds publics, revêt un caractère spécifique; conditionnée par l'intérêt général et ne peut pas être inconditionnelle et sans contrepartie. **Ces actions doivent donc aussi, pour le détail de leur mise en œuvre, s'effectuer en s'assurant qu'elles contribuent à renforcer la responsabilité sociale et la cohésion sociale.**

### *3.2 Agir simultanément sur le court, le moyen et longs termes dans le domaine économique et le domaine social*

L'action de court terme, destinée à répondre aux urgences, ne doit pas sacrifier les initiatives de moyen et longs termes qui doivent **assurer la mutation profonde de l'économie régionale et permettre qu'elle s'effectue en renforçant la justice sociale et en luttant contre les inégalités** et la précarisation.

Le CESR rappelle que ses études réalisées au cours des trois dernières années contiennent **des propositions utiles pour agir aujourd'hui**. Certaines des actions à conduire aujourd'hui d'urgence auraient déjà mérité d'être expérimentées à partir d'initiatives locales qui ont été repérées et sont à diffuser. Trois nouvelles études seront présentées lors de la session de juin 2009, elles comprendront également des préconisations utiles pour accélérer les réorientations de l'économie régionale indispensables pour agir aujourd'hui :

- **Agir sur le court terme**, le soutien à l'activité économique, la cohésion sociale et la cohésion territoriale appellent au renforcement :
  - des aides directes multiformes aux entreprises pour favoriser la poursuite de l'activité, éviter les fermetures d'entreprises par des aides au financement, à l'adaptation des productions et des modes de production, et l'accélération des mutations (garantie d'emprunt, avances remboursables, subventions...); mais aussi de dispositifs pour favoriser la transmission ou la reprise d'entreprise, comme préconisé dans l'étude « Retour d'expériences sur quelques grandes mutations et restructurations en Bretagne ».
  - des initiatives en matière de formation et de formation professionnelle destinées à atténuer les conséquences du chômage et à préserver l'emploi en favorisant les formations en période de chômage partiel, l'accompagnement en formation des personnes licenciées ou en recherche d'emploi, les reconversions, l'adaptation des compétences et en préservant le revenu des personnes, comme préconisé dans l'étude du CESR « Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne ».

- des initiatives en faveur des jeunes : favoriser leur poursuite d'études, les aider à entrer dans l'emploi, à être mobiles, à se loger..., comme préconisé dans l'étude du CESR « Les jeunes de 16-25 ans une chance pour la Bretagne ».
- des initiatives de lutte contre les inégalités et les discriminations, dont pâtissent le plus fortement les femmes, les jeunes, les chômeurs en fin de droits, les personnes en situation de handicap ou de précarité, les familles monoparentales...
- des initiatives en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi, comme préconisé dans l'étude du CESR « 50 clés pour l'emploi en Bretagne ».
- relever et valoriser les initiatives et les comportements exemplaires en termes de responsabilité sociale, et d'innovation sociale.

**- Agir dès aujourd'hui aussi sur le moyen et long termes**

- par la recherche et par l'innovation, dans le domaine économique comme dans le domaine social, le transfert de technologies, et le soutien aux pôles de compétitivité
- par l'anticipation des adaptations des entreprises, comme proposé dans l'étude du CESR sur la mutation des activités des entreprises
- pour l'internationalisation de la Bretagne par la prospection de nouveaux marchés ainsi que l'accueil d'entreprises étrangères, en évitant toute frilosité et tout repli protectionniste
- par le développement des coopérations et des mutualisations interrégionales
- pour le développement des éco-activités
- pour le développement des énergies marines renouvelables
- par la facilitation de l'accès au logement, en particulier pour les plus démunis, via l'EPFR
- tirer parti de la dynamique sociale et culturelle entretenue par le secteur associatif en le soutenant.

L'ensemble de ces actions doivent être **conduites par le Conseil régional de façon coordonnée, convergente et mutualisée avec les autres acteurs régionaux, en cherchant à produire des synergies, à supprimer les doublons, éviter les redondances, pour atteindre la meilleure efficacité dans l'action publique au service de tous.**

Face à cette crise, la Bretagne, dans l'ensemble de ses territoires, dispose de ressources importantes, matérielles et humaines, publiques et privées ; elle saura certainement réagir plus vite et mieux que nous ne l'imaginons souvent. **Prenons ensemble ce tournant avec rigueur, confiance et détermination.** Le CESR est prêt à y tenir toute sa place dans sa mission consultative et va poursuivre sa réflexion qu'il veut toujours tournée vers le futur, au service du développement économique et social de la Bretagne.

**VOTE EN SEANCE PLENIERE**

**Adopté à l'unanimité  
5 Abstentions (FO)**



**ANNEXES DE PRECONISATIONS ISSUES DES ETUDES CONDUITES  
PAR LE CESR  
(COMPLEMENT A LA CONTRIBUTION DU CESR SUR LA CRISE)**

Vous trouverez dans ces extraits de 16 études du CESR des analyses et préconisations qui sont d'actualité face à la crise.

1- Étude « Des énergies marines en Bretagne : A nous de jouer ! ». Rapporteurs Guy Jourden et Philippe Marchand, mars 2009. (Extraits)

2- Étude " Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne ". Rapporteurs Claude Labit et Jean-Luc Le Guellec (2007) (Extraits de la synthèse)

3- Étude « Bien vieillir en Bretagne ». Rapporteurs Nicole François et Bernard Pivette, Octobre 2007.

4- Étude « Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne » : rapporteurs Patrick Caré, Alain le Menn, Anne Saglio. Septembre 2007 (Extraits de la synthèse)

5 - Étude « Retour d'expériences sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne » : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir : rapporteur Gérard Maise. Juin 2007, (Extraits)

6 - Étude « Pour une politique maritime en Bretagne » Rapporteur François Le Foll (2007) (Extraits)

7 - Étude « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne » ; Rapporteurs Jean-Marie Zeller et Pierre Marquet, mai 2007. (Extraits)

8 - Rapport de saisine interrégional « Comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière des trois régions de l'Ouest ? » décembre 2006, (Extraits)

9 - Étude « L'économie sociale en Bretagne : pour une région compétitive, sociale et solidaire ». Rapporteurs Daniel Hardy, Eveline Huaume. Décembre 2006. (Extrait des préconisations)

10 - Étude "Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis". Rapporteurs Michel Peron et Jean-Yves Savidan, (2006) (Quelques préconisations extraites de la synthèse)

11 - Étude « 50 clés pour l'emploi en Bretagne ». Rapporteurs Anne Saglio et Loïc Richard, Janvier 2006. (Extraits)

12 – Étude « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime ». Rapporteurs Gustave Viala et Bernard Guillemot, Janvier 2006. (Extraits)

13- Etude prospective - « Les évolutions des bases de l'industrie bretonne çà l'horizon 2021 ». Rapporteurs Michel David et Jean-Luc le Guellec, Novembre 2005 (Extraits)

14- Étude « Perspectives de l'emploi et du travail en Bretagne, pour une volonté anticipatrice ». Rapporteurs Jean hamon et Joseph Pennors, juin 2005. (Synthèse publiée dans le bilan d'activités 2004-2007)

15- Etude- les jeunes de 16-25 ans : une chance pour la Bretagne ». Rapporteurs Andrée Cario et Jean Lemesle, novembre 2003. (Extrait des préconisations)

16- Etude « Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne ». Rapporteur Noël Roudaut. Mars 2005 (Extrait des préconisations).

**Annexe 1 - Étude « Des énergies marines en Bretagne : A nous de jouer ! » Rapporteurs  
Guy Jourden et Philippe Marchand (Mars 2009) (Extraits)**

(Extraits du chapitre 9)

Avec les énergies marines, la Bretagne pourra devenir une référence dans le développement des énergies renouvelables et **a l'opportunité de faire la démonstration que le développement durable peut être créateur de richesses ; les énergies marines deviendront une nouvelle branche de l'économie maritime bretonne.**

- *par l'implantation de parcs de production en mer,*
- *par le déploiement d'une filière industrielle*
- *par la création d'un groupement de recherche et d'expertise,*

***Accompagner le changement pour faire évoluer l'ensemble des parties prenantes vers un nouveau cadre de pensée et d'action sera un élément-clé pour relever ce défi et saisir une opportunité majeure de développement pour la Bretagne.***

L'arrivée d'une activité nouvelle nécessite une adaptation du cadre habituel de gestion, voire de gouvernance. La transposition de règles ou d'habitudes prises pour d'autres activités conduit à une multitude de parties prenantes dont les rôles, les intérêts, les objectifs, les attentes ou les craintes sont peu lisibles, parfois contradictoires. La confusion entre enjeu énergétique et enjeu industriel ajoute à ce manque de lisibilité. A défaut d'une sensibilisation et d'une mobilisation cohérente de tous, le risque est de laisser la place aux tensions ou au désintérêt, de provoquer le désengagement des acteurs concernés par cette nouvelle activité et de voir d'autres régions et d'autres pays saisir cette opportunité. C'est bien la prise de risques qui est au centre des enjeux liés au développement des énergies marines :

- le risque juridique ;
- le risque administratif (délais d'instruction) ;
- le risque financier (maîtrise des coûts, rentabilité) ;
- le risque technique (qualité des études préalables, qualité de la construction, assurances, rendement et durée de vie des machines) ;
- le risque humain (maintenance, sécurité maritime) ;
- le risque environnemental (impacts)<sup>2</sup>.

Toutes les parties prenantes y sont confrontées : les développeurs de technologies, les opérateurs énergétiques, les investisseurs, les acteurs politiques, les usagers de la mer, et l'ensemble de la population. **La question est donc de savoir si l'on accepte collectivement de prendre ces risques, et comment on les partage.**

Qui dit prise de risques dit aussi bénéfices possibles. Le développement des énergies marines doit donc également être vu comme une opportunité de tirer de nouvelles richesses de la mer et de créer une nouvelle activité économiquement rentable, socialement acceptable et respectueuse de l'environnement. Si les risques sont partagés, les retombées doivent l'être également.

---

<sup>2</sup> Philippe GOUVERNEUR, 28 octobre 2008. *Eolien offshore : risques et rentabilité ?*  
Conférence du Bureau franco-allemand de coordination énergie éolienne.

Au-delà des forces économiques et des décideurs politiques, **c'est l'ensemble de la société civile qui est concernée par cette mobilisation** et qui doit être associée à la gouvernance des énergies marines selon des modalités appropriées.

(Extraits du chapitre 10)

## **2. Définir une stratégie de déploiement industriel**

**Les acteurs industriels français n'ont pas su se mobiliser** sur le segment de l'éolien terrestre et, par extension, sur celui de l'éolien offshore classique.

Mais grâce à **leurs compétences dans l'offshore, le naval, le nautisme, les technologies de l'information et de la communication**, les industriels bretons doivent faire le pari de la **rupture** qui leur permettra de **se positionner sur le marché émergent des autres technologies, développées spécifiquement pour le milieu marin.**

**Les énergies marines doivent être considérées comme une opportunité majeure de développement dans un contexte où les quatre piliers de l'industrie bretonne (agroalimentaire, automobile, électronique et télécoms, construction et réparation navale)<sup>3</sup> sont confrontés, à des degrés divers, à des enjeux pouvant remettre en cause leur importance dans l'avenir et fragiliser l'économie bretonne.**

### **2.1. Une ambition et une visibilité à l'international**

Le déploiement industriel ne doit pas s'envisager seulement au regard du potentiel de production des énergies marines en Bretagne, mais aussi au regard du marché de l'exploitation des énergies de la mer. Au vu des tendances fortes concernant l'essor des énergies marines dans les pays industrialisés, et compte tenu du potentiel probable de production dans les pays en voie de développement, ce marché est mondial. Seule cette projection à l'export permettra de créer une filière industrielle pérenne.

Les atouts de la Bretagne doivent donc être valorisés et visibles à l'international, sur tous les pans constitutifs de la filière : **une R&D performante** et valorisée par le Pôle Mer Bretagne, des compétences dans **les études amont**, les **savoir-faire des industriels**, une **main d'œuvre qualifiée**, des **infrastructures disponibles** pour accueillir toute la chaîne logistique (construction, assemblage, installation et maintenance) comme les sites portuaires et les moyens de transport, et aussi, ne l'oublions pas, **l'attrait de la qualité de vie** en Bretagne pour les travailleurs, une forte identité maritime, et une volonté politique régionale affirmée.

D'autres pays se sont engagés dans des politiques volontaristes très ambitieuses de développement des énergies marines, qui se traduiront non seulement par la contribution à l'atteinte des objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables, mais aussi par un développement économique s'appuyant sur la création de nouvelles filières. Le rayonnement de ces pays ira sans doute bien au-delà de leurs frontières et les porteurs de projets chercheront peut-être des diversifications vers d'autres marchés.

---

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le rapport du CESR de Bretagne de décembre 2005. *Prospective des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021*. Rapporteurs : Michel DAVID et Jean-Luc LE GUELLEC.

***La veille économique conduite par l'Agence économique de Bretagne sur l'éolien offshore doit se poursuivre et s'élargir aux autres énergies marines en temps voulu afin, d'une part, de toujours savoir se situer sur les marchés, et, d'autre part, de savoir capter les industriels qui cherchent à s'implanter près des sites d'exploitation potentiels.***

***La démarche de promotion territoriale à l'international confiée à l'Agence économique de Bretagne, en lien avec l'Agence française pour les investissements internationaux et Bretagne International, ainsi que l'accompagnement des entreprises bretonnes à l'international, doivent intégrer pleinement la thématique des énergies marines.***

***Par ailleurs, la Bretagne pourrait faire connaître et faire valoir le thème des énergies marines dans les réseaux interrégionaux et internationaux auxquels elle appartient, et particulièrement ceux qui peuvent avoir une dimension marine comme la Conférence des régions périphériques maritimes et l'Arc Atlantique, l'Arc Manche, le groupe de travail Aquamarina<sup>4</sup> ou le réseau NRG4SD<sup>5</sup>.***

## **2.2. Une définition et une anticipation des besoins**

Le déploiement industriel est un défi majeur pour l'économie maritime bretonne, et son anticipation est nécessaire. Comme pour tout marché émergent, l'anticipation des besoins est un exercice difficile car elle veut que l'on soit prêt au bon moment, ni trop tôt, ni trop tard, en limitant la prise de risques.

C'est pour cette raison qu'une sensibilisation des acteurs potentiels de la filière aux enjeux du développement des énergies marines est primordiale. Certaines entreprises, comme DCNS, ont déjà franchi le pas de la diversification de leurs activités vers ce nouveau segment, mais de nombreuses entreprises sont encore à mobiliser.

***La disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour ce secteur nouveau doit être anticipée, dans tous les domaines de compétences nécessaires. La Région Bretagne a un rôle à jouer dans l'adaptation de la formation initiale et continue à ce domaine, y compris dans l'enseignement supérieur.***

Tous les niveaux de formation sont concernés. Si les lycées maritimes peuvent jouer un rôle important dans la formation à de nouveaux métiers, l'enseignement supérieur doit également s'engager pour la mise en place de nouvelles disciplines.

Ceci suppose que des postes de professeurs et de maîtres de conférences, entre autres, soient créés, voire redéployés, en faveur de ces nouvelles disciplines encore peu représentées dans l'éventail des secteurs scientifiques couverts par les enseignements des universités et des grandes écoles. Une telle inflexion suppose que des impulsions soient données tant par les directions des établissements concernés que par les instances nationales (ministère de tutelle, grands organismes, notamment le CNRS). La difficulté tient au fait que l'on peut difficilement envisager le développement des disciplines qui permettront le décollage scientifique des énergies marines en Bretagne sans la création de laboratoires de recherche

---

<sup>4</sup> Aquamarina : groupe permanent créé au sein de la CRPM pour le suivi de la mise en œuvre de la politique maritime européenne, présidé par la Région Bretagne.

<sup>5</sup> NRG4SD : Network of Regional Governments for Sustainable Development (Association de Régions pour le développement durable), composé de 250 régions des 5 continents.

dédiés à celles-ci, reconnus par les instances d'évaluation et correctement financés. Il paraît impossible de concevoir la naissance de ces laboratoires, réunissant d'assez nombreux chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens, sans le concours de l'Etat et celui du Conseil régional. En outre, les potentiels actuels, en termes d'enseignement et de recherche, restent plutôt « éclatés », de sorte qu'un vrai démarrage, appuyé sur une large pluridisciplinarité, ne semble possible que par la convergence des forces déjà existantes et méritant d'être étoffées. Ceci suppose le développement de fédérations de recherche, éventuellement multi-sites, comme c'est le cas actuellement en d'autres domaines, avec une dynamique collective appuyée sur plusieurs établissements. Les établissements brestois d'enseignement supérieur et de recherche seront évidemment appelés à jouer un rôle majeur dans cette perspective, même s'ils ne sont pas les seuls concernés. L'Institut universitaire européen de la mer (IUEM-UBO/CNRS), en lien avec l'Ifremer, devrait avoir un rôle moteur en termes de propositions, sachant que les secteurs universitaires actuels reconnus comme particulièrement performants n'y relèvent pas encore des formations et domaines de recherche susceptibles de permettre le développement des énergies marines.

En d'autres termes, il faudrait initier en France et en Bretagne une dynamique voisine de celle récemment mise en œuvre en Allemagne. Philippe GOUVERNEUR, directeur d'Enertrag France, indique que, dans ce pays, l'Université fournira ce dont l'industrie aura besoin sur des métiers porteurs d'avenir et que de nombreux managers verront leur carte de visite enrichie d'un « Herr Doktor »<sup>6</sup> ! Il conviendrait de s'inspirer du modèle allemand et aussi de voir précisément comment opèrent les Danois et les Britanniques dans l'articulation entre formation universitaire, recherche, innovation et développement économique dans un tel domaine encore pionnier et, de ce fait, non appuyé sur des forces existantes bien stabilisées.

*A tous les niveaux de l'enseignement supérieur, en rapport étroit avec les recherches fondamentales ou plus finalisées qui sont liées à ce type d'enseignement, il devient urgent d'étoffer les formations existantes, de les diversifier et de mieux les structurer. Compte tenu des carences actuelles, consécutives à la nouveauté des secteurs disciplinaires émergents concernés, il est indispensable d'amorcer une politique volontariste de développement des équipes pédagogiques et des laboratoires consacrés aux énergies marines. Il est désormais essentiel d'agréger les forces des établissements bretons et de les dynamiser, en y associant celles de Loire-Atlantique. La Région Bretagne pourrait soutenir une impulsion donnée au départ par l'Université Européenne de Bretagne (UEB) et/ou par le Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA).*

**Annexe 2 - Etude " Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne " . Rapporteurs Claude Labit et Jean-Luc Le Guellec (2007)  
(Extraits)**

<sup>6</sup> Billet de Philippe GOUVERNEUR, octobre 2006. [www.offshore-enertrag.fr](http://www.offshore-enertrag.fr)

## **Quelle intervention régionale pour développer les usages des TICE dans les lycées de Bretagne ?**

### ❖ ACCROITRE LES COMPETENCES ET LES QUALIFICATIONS

**Former les élèves à leur futur environnement de travail** est un des objectifs des politiques de promotion des TICE. Toutefois, cet objectif doit être replacé dans un cadre plus large. En effet, par nature, **les technologies sont en évolution permanente et rapide. La stratégie déployée par le système scolaire doit tenir compte de ce contexte et doit contribuer de façon plus large au développement "des compétences de vie"**. Ces compétences de vie correspondent aux savoirs et connaissances "durables" que devraient maîtriser les élèves en sortant du secondaire.

Dans ce domaine, le **B2I** (Brevet Informatique et Internet), attestation de compétences mise en place dans les collèges et les lycées, est sensé contribuer en partie à l'atteinte de cet objectif. Son instauration n'a pas toutefois changé la donne, puisqu'elle repose en grande partie sur le postulat que les compétences relatives aux TICE seront acquises par les élèves à partir de leurs usages.

Sans remettre en cause cette démarche, il est légitime de se demander si l'école ne doit pas **renouveler son approche**, afin que les élèves apprennent plus systématiquement à rechercher de l'information, à la trier, à en identifier la source, à apprécier sa qualité et à savoir dans quelle mesure ils peuvent l'exploiter tout en respectant les droits d'auteur.

#### **Préconisations :**

- Ne pas limiter l'apprentissage de l'informatique et de l'Internet à la seule démarche du B2I.
- Accroître les compétences par une sensibilisation des jeunes aux évolutions technologiques et par une éducation critique à leurs usages.

### ❖ RESORBER LA FRACTURE NUMERIQUE

#### **Sélection et extraits de quelques préconisations :**

- Adopter, en Région Bretagne, une politique véritablement volontariste d'équipement pour tous les lycées bretons.
- Définir, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle et différenciée selon la nature des équipements envisagés, un niveau jugé minimal et nécessaire d'équipement, d'infrastructure et de connectivité réseau. Ce niveau d'équipement jugé minimal devra être fixé en concertation par une commission intégrant des représentants de la Région, des établissements et du Rectorat.
- Redonner une ambition à la connectivité haut débit pour tous, en lien avec le programme Bretagne 2.0 et la présence en Bretagne d'un pôle de compétitivité impliquant la dimension réseaux et leurs usages. Le raccordement des établissements au très haut débit doit constituer une priorité.
- Communiquer de façon plus intensive sur les Cybercommunes auprès des jeunes et proposer ce dispositif pour résorber la fracture numérique de premier niveau.
- Promouvoir l'enseignement d'une culture de base sur les concepts généraux de l'informatique.
- Eduquer les jeunes aux médias de façon transversale et au sein des différentes disciplines scolaires. (...)

« Le CESR estime que la région Bretagne, de longue date terre d'innovation en TIC [...] devrait adopter **une politique volontariste d'investissement en termes d'équipements**, mais aussi **d'affectation de ressources humaines** au sein des lycées bretons, pour impulser cette dynamique dans le secteur éducatif. Si un niveau d'équipement minimal ne garantit pas les usages, il en constitue un préalable indispensable. La Région doit donc anticiper, être à l'avant-garde dans ce domaine et **définir, en concertation, ce niveau minimal d'investissement matériel et humain indispensable.** »

**Annexe 3 - Etude « Bien vieillir en Bretagne ». Rapporteurs Nicole François et Bernard Pivette, Octobre 2007. (Extraits)**

**-Développer la coopération, la coordination, le travail en réseau** de l'ensemble des acteurs susceptibles d'améliorer la qualité de la vie des personnes vieillissantes (rôle des Centres locaux d'information et de coordination – CLIC) ;

**-Penser l'habitat tout au long de la vie** de façon inclusive, évolutive et durable ;

**-Favoriser la mobilité des personnes vieillissantes ;**

**-Services aux personnes vieillissantes** : développer l'accessibilité économique et territoriale d'une offre de services de qualité aux personnes âgées vivant à domicile, en intervenant plus spécialement auprès de celles qui sont socialement isolés, en situation de handicap ou économiquement défavorisées.

**-Santé** : favoriser la prévention et la mise en œuvre d'une qualité de vie

**-Vivre ensemble** : cultiver le lien social, la solidarité pour lutter contre l'isolement

**-Culture** : favoriser le rôle de transmission des anciens et mieux reconnaître leur capacité à créer et se cultiver.

**Annexe 4 - Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne : rapporteurs Patrick Caré, Alain le Menn, Anne Saglio. Septembre 2007 (Extraits)**

**Dix enseignements clés paraissent décisifs pour la réussite d'initiatives locales conjuguant flexibilité et sécurisation des parcours**

Prévenir et anticiper des situations de ruptures permet d'éviter à des personnes de se retrouver dans des situations professionnelles et sociales précaires. **L'entreprise et le salarié sont conjointement responsables de l'anticipation** des risques, notamment professionnels. Face aux dispositifs curatifs, la prévention apparaît comme la solution la moins coûteuse pour les pouvoirs publics comme pour les entreprises.

S'appuyer sur les partenaires sociaux, les accords d'entreprises et interprofessionnels et le dialogue social, au plus près des problèmes, est fondamental. L'innovation sociale et l'efficacité de la coordination territoriale ne peuvent se faire sans la coopération active des principaux concernés, à savoir les entreprises, les salariés et leurs représentants syndicaux. **Négocier et expliciter à l'ensemble du personnel les enjeux** au sein de l'entreprise est

nécessaire pour favoriser la confiance mutuelle et la conduite du changement. Ce dialogue social, la négociation collective et un **climat** social de qualité se construisent sur la durée.

Territorialiser l'actions à l'échelle du bassin d'emploi, du pays, qui représentent un cadre pertinent pour la construction de parcours sécurisés construire des trajectoires professionnelles au sens où le bassin d'emploi correspond généralement au lieu de vie des salariés. La vie professionnelle et la vie personnelle étant imbriquées, les solutions de reclassement sont plus facilement mises en œuvre à cet échelon. Il semble par ailleurs plus aisé de mettre en place des outils de sécurisation des parcours professionnels dans ce cadre territorial car la proximité des différents acteurs facilite la construction de réseaux, la concertation et la coordination. Les dispositifs de formation méritent également d'être homogénéisés pour proposer aux salariés des offres de formations qu'ils puissent s'approprier à l'échelle d'un territoire. **La Région**, du fait de ses compétences, a un rôle à jouer pour la sécurisation des parcours professionnels, en partenariat avec les différents acteurs concernés

Agir en partenariat, public – privé est indispensable pour mutualiser les moyens sur un territoire, ressource et espace d'action. L'Etat est compétent en termes de politiques d'emploi mais les collectivités locales et les organismes publics jouent également un rôle, aux côtés des partenaires sociaux et des entreprises sur chaque territoire. **Les collectivités peuvent jouer alors un rôle de médiateur, de facilitateur, voire parfois d'initiateur.** Conduire des innovations et définir une véritable stratégie économique à l'échelle du territoire et pas seulement à l'échelle de l'entreprise, permet de mutualiser les moyens. La veille économique coordonnée des besoins professionnels et en compétences pour la compétitivité et l'attractivité du territoire, facilitent la prévention mais également la remédiation. Lorsque tout un secteur professionnel est touché par une crise économique, coordonner l'action des partenaires privés et publics s'impose afin de mutualiser les moyens et actions sur le territoire et pour le reclassement des salariés. et de mutualisation des moyens indispensable.

Mobiliser la dimension territoriale pour construire des emplois de qualité et construire des passerelles entre différents types d'emploi par le décroisement des différentes branches professionnelles, s'impose car c'est souvent la coordination des acteurs, entreprises, collectivités publiques, syndicats de salariés, associations, au sein d'un territoire qui permet d'aménager des emplois pour améliorer leur qualité. L'initiative de **la mutualisation et du partenariat** sur un territoire appartient parfois aux collectivités publiques qui définissent de façon volontariste une démarche partenariale sur la durée.

On peut parler, dans ces cas, d'une réelle **dynamique territoriale qui stabilise des emplois grâce à leur consolidation.** Ceci améliore à la fois la sécurisation du parcours des personnes avec des effets positifs en termes d'égalité, de cohésion sociale, et de qualité du bassin d'emploi propice au développement des entreprises.

Un accompagnement personnalisé et globalisé doit **garantir une continuité des revenus.** Il nécessite des moyens en temps et en financement qui sont un investissement nécessaire pour éviter un coût humain et social plus élevé. La mise en place de dispositifs territorialisés de prévention ou de dispositifs d'aide au retour à l'emploi, mutualisés entre partenaires publics et partenaires privés, entre l'Etat et les collectivités locales, doit garantir l'efficacité et l'efficience de telles actions. Une véritable **homogénéisation, parfois une unification** et une clarification des différents dispositifs, sur un territoire, permettraient de proposer aux personnes des solutions curatives ou préventives d'une efficacité accrue.

Décloisonner les dispositifs et innover juridiquement, adapter par des dérogations ou des modifications du droit certaines règles juridiques qui vont parfois à l'encontre de la sécurisation des parcours professionnels. Si des solutions partielles existent pour concilier flexibilité et sécurisation des parcours professionnels, elles laissent sans réponse de nombreux problèmes comme **la conservation et la transférabilité de certains droits** (formation, ancienneté, compte épargne temps...). Les entreprises et les personnes peuvent ainsi se trouver dans des situations très inégales. La nécessité du décloisonnement des dispositifs existants pour faciliter la création d'un parcours continu et sécurisé prolonge l'idée qu'il est nécessaire de mutualiser les moyens mis en œuvre. Il s'agit de permettre au bénéficiaire d'un dispositif de **passer sans rupture d'un dispositif à un autre** et donc d'un statut à un autre, sans perte de salaire et de droits. Cette amélioration conditionne la construction d'un parcours sécurisé au moins financièrement, en permettant à la personne de rétablir sa situation professionnelle, car les questions matérielles seront moins prégnantes.

Les initiatives de coordination et de partenariats entre les acteurs d'un territoire, nécessitent parfois aussi **d'innover juridiquement localement**, sous la forme d'expérimentations dérogatoires sur des portions de territoire. Ces dérogations devraient être mieux connues et diffusées, pour faire évoluer positivement le cadre juridique. **Ainsi l'innovation** juridique apparaît indispensable pour adapter le droit du travail aux nouvelles réalités de l'emploi, et en particulier **construire des passerelles** entre les dispositifs d'accompagnement. Il est essentiel aussi d'adapter les dispositifs de formation ou de reclassement aux besoins de l'entreprise et des personnes pour garantir le **maintien du revenu** entre différents dispositifs ou pendant la formation, quels que soient leurs statuts. Le maintien d'un revenu décent pour les personnes en périodes de transition professionnelle constitue ici un des critères de la sécurisation des parcours professionnels

Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels présente également des difficultés dans le secteur public. Le statut de contractuel dans la Fonction Publique est quelquefois source de précarité. Les problématiques d'externalisation par le biais de la sous-traitance d'une part et de la progression professionnelle pour les salariés en contrats courts d'autre part, sont inhérentes à la question de la sécurisation des parcours professionnels dans le secteur public et dans les Administrations. L'aménagement du temps de travail peut y prendre la forme du passage du statut de contractuel à celui de titulaire, et cela pose de façon plus générale la question de l'expérimentation de formules juridiques nouvelles.

Aménager les temps et les conditions de travail, garantir des horaires qui permettent de concilier la vie professionnelle et la vie privée, est une démarche de sécurisation des parcours professionnels et de gestion pour l'entreprise qui construit des emplois de qualité afin de garantir un revenu décent au salarié et de lui permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée (temps plein, contrat de travail stable et durable, avec des horaires non atypiques, par allongement de la durée hebdomadaire de travail, construction d'horaires continus, obtention de contrats de travail à durée indéterminée, couplage d'emplois saisonniers afin d'obtenir l'équivalent d'un travail à temps plein annualisé etc.) Cela permet aux salariés de faire de projets et d'inscrire leur parcours professionnel de façon positive dans leur parcours de vie. **Nécessaire pour les salariés cette démarche l'est aussi pour l'entreprise. Elle** répond aussi au besoin pour l'employeur de **fidéliser et motiver** les salariés par un meilleur climat social et permettre une amélioration de la productivité des salariés, une baisse de l'absentéisme et une meilleure qualité des services et des produits. Une gestion des ressources humaines efficace peut diminuer l'absentéisme lorsque les salariés bénéficient d'horaires de travail mieux adaptés. Il s'agit aussi d'**aménager la pluriactivité** pour favoriser le cumul

d'emplois et permettre aux salariés à temps partiel, majoritairement des femmes, d'augmenter leur durée de travail et leur rémunération.

Améliorer l'accès aux droits et assurer un accompagnement individualisé, globalisé et spécifique à chaque population sur la durée. L'écoute et l'information conditionnent le retour à l'emploi ou la prévention des risques de rupture pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ou en situation d'échec professionnel. Il s'agit de mettre en place **un suivi personnalisé construit en partenariat avec la personne** concernée afin de garantir son adhésion au projet professionnel et permettre sa mobilisation active comme acteur de son propre parcours mais bénéficiant du soutien nécessaire pour retourner dans l'emploi. **Cet accompagnement doit être globalisé car le parcours professionnel s'inscrit dans le parcours de vie.** Pour des personnes en situation d'extrême précarité il ne suffit pas de retrouver un emploi pour sortir de la spirale de la précarité. L'accompagnement personnalisé doit alors dans certains cas englober tous les secteurs de la vie personnelle de la personne afin de garantir une stabilité sociale, financière et professionnelle. La préoccupation de sécuriser les parcours professionnels en lien avec les contraintes ou aspirations à la mobilité doit prendre en compte la globalité du parcours de vie qui contient le parcours professionnel.

Développer des « transcompétences » et reconnaître à l'extérieur des acquis de l'activité professionnelle et de la formation sont essentiels pour optimiser le parcours des personnes, pour permettre les mobilités et l'adaptation des compétences, bénéfiques à la fois à l'entreprise pour son développement et aux salariés pour leur progression. Le salarié doit pouvoir **transférer les compétences acquises à l'extérieur de l'entreprise, afin de favoriser les possibilités de mobilité.** La Validation des Acquis de l'Expérience semble un moyen efficace pour rendre possible ce transfert.

Formation et Validation des Acquis de l'Expérience sont aussi au centre des problématiques de reclassements et de reconversion des salariés en situation de rupture professionnelle, pour le **développement de l'employabilité** des salariés et leur permettre de s'adapter aux besoins en emplois existants sur leur territoire. La notion des transcompétences vise à prendre en considération les parcours individuels et les compétences acquises au cours du parcours professionnel. En effet, un certain nombre de compétences acquises par une personne dans une activité, professionnelle ou non, peuvent être transférées dans une autre. Ce principe semble à promouvoir pour sécuriser les parcours des actifs tout en répondant aux besoins des entreprises. Il s'agit alors de **répertorier ces besoins sur le territoire**, par la mise en place partenariale d'un outil de veille économique par exemple, pour permettre aux salariés de valoriser leurs compétences qui sont en adéquation avec les besoins des entreprises.

Se former et former tout au long de la vie est un aspect déterminant de l'anticipation, avec la GPEC, pour la flexibilité comme pour la sécurisation du parcours professionnel. Elle développe **l'employabilité** tout au long de la carrière professionnelle afin d'anticiper des ruptures potentielles et permet d'adapter les compétences des salariés aux besoins de l'entreprise. L'information sur la formation est aussi un gage de réussite. Une gestion des ressources humaines qui permet aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences tout en sécurisant leur emploi (passage du temps partiel au temps plein, du Contrat à Durée Déterminée au Contrat à Durée Indéterminée) sécurise à la fois les parcours des salariés et l'activité de l'entreprise.

**Cependant la situation des entreprises face à la formation de leurs salariés est inégale.** Par leur taille et leurs moyens les grands groupes apparaissent comme bien informés sur les dispositifs de formation existants, et à même de s'en saisir. Les plus petites entreprises

méconnaissent souvent les atouts et les modalités des formations. L'utilisation du Droit Individuel à la Formation, la mise en œuvre de la GPEC y sont inégalement exercées. Faciliter la mobilisation de l'outil que représente la formation **pour les PME/PMI et les TPE** semble donc une priorité pour améliorer la convergence entre l'évolution des activités et la sécurisation des parcours professionnels.

De même le manque d'informations des salariés et des entreprises face à la multiplicité des organismes de formation et des dispositifs doit pousser à **décloisonner et coordonner les offres de formations et de financement** (VAE, contrat de professionnalisation, Congé Individuel de Formation, DIF, Bilan de compétences) pour garantir une meilleure lisibilité de l'offre et des outils accessibles, tant pour les entreprises que pour les salariés. Une organisation interprofessionnelle et territoriale coordonnée des formations pourrait contribuer à atténuer cet obstacle. Puisque **les travailleurs les moins qualifiés** souffrent le plus du temps partiel subi et des emplois précaires, il semble pertinent de renforcer les dispositifs de formation et d'accompagnement pour ces personnes, avec **un accès renforcé à la formation professionnelle des salariés à temps partiel**, pour les aider à construire leur parcours professionnel.

Mais pour les actifs le retour en formation n'est pas toujours facilement accessible. Parce que la personne est éloignée du système et du rythme scolaires depuis de nombreuses années et parce que cette situation peut être une véritable remise en question personnelle (lorsqu'il s'agit de reconversion). Retourner en formation peut être vécu par certains adultes, au travail depuis de nombreuses années, comme un retour en arrière, ou comme une confrontation à une ancienne expérience d'échec scolaire. Il semble par ailleurs nécessaire **d'adapter la formation professionnelle continue au public concerné**, à son niveau d'étude, et à la situation professionnelle mais aussi familiale de chacun.

Lorsque le critère du **volontariat** conditionne la mise en place d'un plan de formation collectif dans l'entreprise, cela influe positivement sur la réussite de ce dispositif. En effet, être partie prenante dans une démarche collective sur la base du volontariat développe une certaine émulation au sein du groupe et peut participer à l'amélioration du climat social au sein de l'entreprise. Dans le cas d'une formation individuelle ou collective, **l'information, le suivi et l'accompagnement** des salariés, sont nécessaires et conditionnent la réussite.

Suivre une formation peut parfois remettre en cause l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Comme le parcours professionnel s'inscrit dans un parcours de vie et l'un ne pouvant aller sans l'autre, pendant la formation, la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle doit aussi être facilitée. Le suivi d'une formation doit être aménagé et conduit de sorte qu'il ne soit pas préjudiciable à la vie privée, et la mobilité vers le lieu de formation ou les horaires de formation tels qu'ils réduisent les abandons en cours de route.

#### **POUR DES ACTIONS DECISIVES MUTUALISEES A L'ECHELLE REGIONALE**

Au terme de cette réflexion, il apparaît nécessaire de formuler trois types de préconisations à l'attention des acteurs régionaux et en particulier du Conseil régional.

#### **Conjuguer et coordonner les initiatives à l'échelle régionale**

(...)

L'objectif est **de mettre en cohérence** la diversité des initiatives régionales sur les territoires et expérimenter **des innovations coordonnées** et les diffuser sur le territoire régional. La conjugaison de la flexibilité et de la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de la qualité de l'emploi devront réunir les trois dimensions fondamentales que sont **la**

**progression dans l'emploi par un réel parcours, le renouvellement des qualifications et des compétences, la préservation du revenu et le maintien des droits sociaux.**

Comme ce n'est donc **pas seulement la diffusion des initiatives mais bien leur mise en cohérence et leur complémentarité** sur les différents territoires en Bretagne, qui pose problème, c'est bien un domaine où la collectivité territoriale régionale et l'Etat peuvent apporter une **valeur ajoutée territoriale**. L'Etat, responsable de la politique de l'emploi, les partenaires sociaux, la Région et les autres collectivités territoriales, les Pays, ainsi que les différents organismes acteurs régionaux et locaux ; de la DRTEFP à la COPIRE, les ANPE, les ASSEDIC, l'ARACT, le GREF, les DDTEFP, les 17 missions locales pour l'emploi, Maisons de l'emploi et les maisons de l'emploi et de la formation professionnelle et tous les acteurs : tous peuvent concourir utilement ensemble à cet objectif commun.

Pour ce qui concerne la Région, l'insistance doit porter **non pas sur le fait qu'elle ferait « à la place de »** ou serait "pilote", ou "chef de file", dans ce domaine aux acteurs multiples, **mais qu'elle ferait avec ses partenaires**, à leurs côtés, et répondrait efficacement aux besoins qu'ils expriment. Insistons sur l'idée qu'elle peut **soutenir** des initiatives et que **la priorité serait donnée ainsi à la mutualisation et la coordination de dispositifs d'aménagement des transitions. Ces derniers pourraient être** encouragés par les politiques de la Région. Cela suppose qu'elle participe activement à **l'action conjuguée** des différents acteurs, chacun dans leur rôle, mais de façon convergente et non éclatée.

Chaque acteur doit concourir, **aux différentes échelles du territoire**, depuis le bassin d'emploi jusqu'à la région à initier et coordonner l'initiative territoriale pour la sécurisation des parcours et l'amélioration de la qualité de l'emploi. Le **niveau régional** représente aussi une échelle adaptée en ce sens qu'il est un **cadre stratégique** à la fois décentralisé (Conseil régional) et déconcentré (Etat en région), pour **plusieurs schémas et contrats sur le territoire** (Contrats de projets, Schéma Régional Emploi Formation (SREF), Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), Contrats territoriaux des 21 pays). Ces contrats et schémas peuvent nourrir une synergie des initiatives convergeant avec les initiatives des partenaires sociaux aux niveaux régional et local de la **négociation collective**.

Les actions à susciter et à poursuivre devraient consister à :

- anticiper les évolutions techniques et des qualifications dans les entreprises,
- anticiper les besoins de formation et de qualification tout au long de la vie (GRH, GPEC, Observatoires emploi-formation...) pour tous,
- mettre au point une réelle transférabilité des droits,
- organiser au mieux l'information de tous sur les droits,
- orienter les personnes vers les organismes d'accompagnement,
- permettre de mener à bien les formations professionnelles nécessaires,
- rendre possible les mobilités géographiques,

assurer les garanties de revenus tout au long des transitions entre les différentes positions successives occupées.

**Mobiliser la Région autour de ses compétences en lien avec les trois niveaux déterminants de la dynamique de sécurisation**

L'activation des politiques de la Région devrait avoir un effet de levier important dans le cadre de son budget. Les trois niveaux des politiques fondamentales de la Région : la formation et formation professionnelle continue, le développement économique et l'aménagement du territoire concernent directement **trois dimensions essentielles** d'une démarche de conjugaison de la flexibilité et de la sécurisation des parcours professionnels :

- **l'individu** : au titre de ses politiques, la Région s'adresse directement aux individus (formation, formation professionnelle continue, SREF). En matière de formation en particulier, l'objectif d'adaptation des compétences et qualifications apparaît clairement dans la SREF. Le Conseil régional a commencé à construire une « sécurisation des parcours de formation » qui pourrait servir de noyau dur pour ses politiques. Autour de ce noyau dur s'organiserait une stratégie régionale coordonnée avec l'Etat pour la « sécurisation des parcours professionnels ».

- **les entreprises** : au titre de l'aide aux entreprises, la région intervient par ses politiques de développement économique ; c'est ici **l'effet de levier incitatif** qui peut être actionné pour contribuer à conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels. Mais c'est aussi **l'Agence économique** avec ses partenaires; son action viserait à répondre à la nécessité d'une **dynamique territoriale de développement économique et social** coordonnant les acteurs, en particulier avec la dynamique d'initiative et de cohésion impulsée par la Région et la dynamique de modernisation impulsée par la DRTEFP. Dans le prolongement des actions concertées de la Région et de l'Etat pour la conjonction de leurs moyens respectifs dans les maisons de l'emploi et de la formation professionnelle, des expérimentations concertées entre les acteurs pourraient être impulsées pour amplifier une dynamique de sécurisation des parcours professionnels non seulement à travers la formation mais aussi sur les compétences gérées par l'Etat, qui est en charge de la politique de l'emploi.

- **les territoires** : au titre de l'aménagement du territoire, la Région intervient, par le biais de l'effet de levier territorial de sa politique des pays (contrats de Pays) et dans le CPER (Contrat de Projet). **Avec l'aménagement du territoire**, la recherche de l'attractivité et la question de la cohésion sociale et territoriale, on doit évoquer le rôle des initiatives de la Région en lien avec les contrats de Pays (en cohérence avec la SREF et avec la politique des Pays, et au-delà avec les contrats de projets (cf. plus loin). Cette question a bien sa place dans le cadre d'un agenda 21 régional intégrant les dimensions économiques et sociales du développement.

#### **QUATRE PROPOSITIONS POUR UN PARTENARIAT RÉGIONAL DURABLE DE CONJUGAISON MAÎTRISÉE DE LA FLEXIBILITÉ AVEC LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS.**

(**Premièrement**, « réunir une conférence régionale territoriale permanente ») : **Cette préconisation est aujourd'hui mise en œuvre à travers les travaux actuellement conduits au sein du Comité consultatif de l'emploi, la recherche et la formation professionnelle (CCREFP).**

Cette conférence territoriale permanente des partenaires régionaux serait utile pour **impulser et évaluer les progrès sur le chemin de la conjugaison de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels**. Cette table ronde pourrait rassembler les représentants régionaux des partenaires sociaux, de l'Etat et de la Région. Son unique objet serait d'améliorer la conjugaison entre flexibilité et sécurisation des parcours professionnels.

Ses missions pourraient être de :

- Réaliser un suivi périodique et une évaluation des modalités de la conjugaison entre flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne.
- Définir des axes prioritaires d'initiatives permettant d'améliorer la situation
- Favoriser la coordination des initiatives pour permettre la réalisation prioritaire de :
  - *inventorier et décrire des moments de rupture* qui dans les parcours ne sont pas accompagnés de transitions transformant la précarité en sécurisation du parcours professionnel. Cartographier aussi les dispositifs en œuvre, pour repérer les failles du système. Les parcours non sécurisés sont des parcours d'obstacles ; la Région, l'Etat, et les partenaires sociaux, par leurs diverses initiatives, peuvent repérer et tenter de corriger ces obstacles par des dispositifs régionaux à construire, expérimenter et faire vivre.
  - *mobiliser des recherches régionales* en matière de sciences juridiques et de sciences humaines pour améliorer la connaissance des freins à la sécurisation (en particulier en matière juridique, le repérage des obstacles à la transférabilité des droits et la recherche de solutions) et celle des leviers d'action et recueillir le point de vue des intéressés eux-mêmes sur leurs parcours professionnels, leurs attentes en matière de sécurisation et leurs idées sur les solutions qui peuvent être mises en oeuvre.
  - *recenser les partenariats territoriaux* pour favoriser les échanges d'initiatives, et la constitution de réseaux efficaces. Cette ressource collective permettra la mobilisation de tous les acteurs, en particulier dans le cadre des pays, avec l'Etat (DRTEFP) Conseil régional (Politiques de développement économique, de formation, d'égalité), les entreprises et les syndicats de salariés, le GREF, la COPIRE, le CCREFP (comité consultatif régional de l'emploi et de la formation professionnelle), les services publics (emploi - formation...), les associations...

## **Deuxièmement, conforter les initiatives des partenaires territoriaux**

La Région et l'Etat, pourraient, chacun dans leurs domaine de compétences, contribuer à :

- Soutenir les initiatives des partenaires sociaux, des entreprises, et encourager des négociations interprofessionnelles, des négociations de branches et d'entreprises, concourant à la sécurisation des parcours.
- Promouvoir des démarches de partenariats territoriaux associant les services de l'Etat (DRTEFP), du Conseil régional (Politiques de formation, de développement économique, d'égalité), des Conseils généraux, les partenaires sociaux et leurs instances (la COPIRE notamment), les entreprises, l'ANPE et les ASSEDIC, les chambres consulaires, les établissements et organismes de formation et de formation continue, d'apprentissage, les maisons de l'emploi et de la formation, les missions locales, les associations.
- Favoriser par les politiques territoriales de la Région les démarches des collectivités territoriales, conjuguant flexibilité et sécurisation. Bassins d'emploi et Pays sont des échelons territoriaux adaptés à l'expérimentation. La négociation collective peut aussi être mise à profit, aux deux niveaux régional et local. Le SRADT, les contrats de projets et de pays sont des leviers pour ces actions.

### **Troisièmement, mobiliser les politiques du Conseil régional sur ses compétences**

Les priorités pour la Région consisteraient à :

- Mettre en cohérence ses différentes politiques autour de la sécurisation des parcours professionnels, depuis l'enseignement et l'orientation (Lycées) et l'apprentissage, jusqu'à la formation professionnelle continue, et l'aide aux entreprises. Ceci peut s'inscrire dans la territorialisation des politiques autour des projets de territoires et des contrats de pays.
- Conforter la mise en œuvre de ses aides individuelles concourant à la sécurisation des parcours au titre de la formation initiale et de la formation professionnelle continue selon les orientations de la stratégie régionale emploi-formation. La formation initiale et continue, souligne dans son rapport le CES national, est très certainement un domaine structurant pour les démarches de sécurisation des parcours professionnels à l'échelle des régions.
- Mutualiser avec les autres Conseils régionaux les démarches innovantes en faveur d'une conjugaison de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels. Plusieurs conseils régionaux, notamment la Région Rhône-Alpes, la Région Limousin ont entamé des démarches fortes sur ce thème. Sous l'angle juridique comme sous l'angle technique, des expérimentations et de leurs leçons, le rassemblement des efforts des uns et des autres est d'intérêt général.
- Lancer un appel à projets territoriaux à destination des Pays pour l'innovation sociale afin d'encourager des approches transversales conjuguant le développement des mobilités avec la sécurisation des parcours professionnels. Permettre ainsi à des solutions nouvelles d'émerger et se diffuser, sur les territoires où les acteurs travaillent en concertation à mettre en synergie les différents dispositifs existants. L'Agence économique de Bretagne et le GREF pourraient aussi jouer un rôle moteur pour mettre en place cette proposition.

### **Quatrièmement : Encourager des expérimentations juridiques**

Des expérimentations juridiques associant les partenaires sociaux pourraient être envisagées pour développer dans un cadre officiel des solutions innovantes conjuguant flexibilité et sécurisation des parcours professionnels. Les exemples analysés dans ce rapport montrent qu'il est possible que ces différentes initiatives produisent des résultats positifs dans une région, comme la Bretagne, où les partenariats sont actifs. Cependant, ce rapport montre aussi que **pour transformer en transitions des risques de rupture des dérogations remettant en cause les dispositions juridiques sont parfois nécessaires**. Ainsi la simple juxtaposition de dispositifs, aussi nombreux et divers soient-ils, peut ne pas suffire à assurer pour tous, dans l'équité, sur tous les territoires et dans la diversité du tissu des entreprises, une continuité des parcours professionnels en conjugaison avec la flexibilité. Les inégalités entre territoires, entre entreprises, et entre individus pourraient par conséquent s'accroître, faute de mise en cohérence et faute de généralisation de certains dispositifs. Il faudrait donc alors **dépasser les obstacles juridiques et institutionnels qui freinent la mobilité et la sécurisation des parcours**. Une telle démarche pourrait s'appuyer sur un approfondissement de la concertation au niveau régional entre les partenaires sociaux, la DRTEFP, et le Conseil régional. L'expérimentation permise par la Constitution (articles 72 et 73) pourrait permettre de poursuivre dans d'autres conditions. (...)

**Annexe 5 - Retour d'expériences sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir : rapporteur Gérard Maise. Juin 2007 (Extraits)**

**1. Une démarche partenariale et coordonnée pour l'anticipation et le traitement des restructurations**

La mise en place de Gestions Prévisionnelles des Emplois et des Compétences au niveau des territoires et des entreprises doit être préconisée. Cette GPEC territoriale doit s'appuyer sur des diagnostics et des tableaux de bord régulièrement mis à jour de l'état des territoires. Ces démarches anticipatrices doivent également être basées sur un travail partenarial associant le plus grand nombre possible d'acteurs économiques, politiques et sociaux des territoires : entreprises, syndicats, collectivité territoriales, milieu associatif, organismes producteurs de statistiques et services déconcentrés de l'État. Le cadre pertinent de ce travail partenarial d'anticipation peut être celui des Pays et des Conseils de développement ; il peut aussi s'agir de l'Observatoire Local Emploi-Formation (OLEF), de la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou du Comité de Bassin d'Emploi... Des démarches d'observation similaires doivent être menées au niveau régional au sein de l'Agence Économique de Bretagne, de la COPIRE, des Observatoires de Branche etc.

Pour alimenter l'anticipation menée au niveau local et régional, il serait intéressant de constituer un réseau de « veilleurs » internationaux à l'instar de ce qui est réalisé par le Pays de Galles. Les cadres expatriés, les dirigeants à l'étranger de filiales d'entreprises bretonnes peuvent ainsi faire remonter des informations sur les évolutions des marchés ou sur les projets de restructuration.

De plus, l'action partenariale et coordonnée des dirigeants d'entreprise, des représentants syndicaux, des collectivités territoriales, de l'État, des acteurs locaux constitue un facteur décisif de réussite de l'accompagnement des restructurations.

**2. Une stratégie de gouvernance locale encouragée par la Région**

Les collectivités locales et leurs groupements, les Pays doivent mettre en place, avec l'appui de la Région, des stratégies de gouvernance locale. Celles-ci doivent privilégier une utilisation des ressources spécifiques du territoire (capacité à travailler en réseau, technologies maîtrisées par les entreprises locales susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'une diversification ou d'une reconversion, dispositif de formation à même de requalifier ou réorienter les salariés...) plutôt qu'une trop forte spécialisation sectorielle (source de fragilisation). Une communication sur l'image des territoires doit également être menée : pour les entreprises, un territoire où les mutations se passent mal est répulsif en matière d'implantations et d'embauches. Il en va de même pour les salariés. D'une manière générale, la communication en temps de crise mérite d'être améliorée de la part des acteurs.

S'il sera toujours nécessaire de répondre à des accidents industriels imprévisibles, il serait également possible d'utiliser les enseignements des expériences exposées dans le présent rapport (PREFIL, PARIE 35, PREFA...) pour dégager des « procédures de référence » à adapter à chaque situation d'espèce et à mettre en place de manière temporaire. Les

institutions locales peuvent aussi être les vecteurs d'autres actions de sensibilisation destinées aux entreprises, d'une part, sur les outils de prévision financière et sur l'intelligence économique et, d'autre part, sur les dispositifs de prévention des difficultés contenus dans la récente loi sur la sauvegarde des entreprises.

### **3. Une coopération en réseau des groupes, PME et collectivités territoriales**

Un travail conjoint et en réseau des groupes implantés localement, des PME du bassin et des collectivités territoriales doit être promu et favorisé. Certaines initiatives peuvent d'ailleurs être mobilisées : projet ALIZÉ (non présent à ce jour en Bretagne) et démarche PLATO (déjà utilisée dans de nombreux Pays de Bretagne). De surcroît, les politiques d'essaimage et d'appui à la création d'entreprises financées par les groupes pourraient bénéficier de l'appui de la coordination des PFIL de Bretagne (plateformes d'initiative locale) et des 20 plateformes France Initiative. Celles-ci pourraient ainsi mettre à disposition leurs comités d'engagement pour l'expertise et l'étude des créations et reprises d'entreprises et octroyer des prêts d'honneur sans garantie ni intérêt avec la mise à disposition d'un parrain bénévole, pour les dossiers déposés par des personnes privées d'emploi de territoires sinistrés.

### **4. Des aides circonstanciées aux entreprises en difficulté**

Il convient de distinguer les appuis apportés aux entreprises traversant des difficultés passagères et ceux dispensés aux entreprises dont la survie est véritablement remise en cause. Compte tenu des risques des aides aux entreprises en difficulté, les premiers doivent être très nettement privilégiés. Pour les seconds, la politique régionale portera sur d'éventuels échelonnements des remboursements des aides versées précédemment, en évitant toutefois que la liquidation judiciaire de l'entreprise ne se solde par une perte pour le créancier public. D'une manière générale, le Conseil régional ne peut intervenir dans ces conditions qu'en recherchant un effet de levier, non comme appui financier unique.

Si la mise en place d'un fonds d'aide aux entreprises se restructurant ne semble pas souhaitable (d'autant qu'un outil de ce type a été créé récemment au niveau européen), en revanche, la Région Bretagne peut éventuellement s'inspirer de l'opération pilote lancée par le Conseil régional de Basse Normandie. Cette Région a ainsi, en février 2007, mis en place un dispositif expérimental de redynamisation des bassins en difficulté suite à des fermetures d'entreprises. Dans ce cadre, elle entend confier des actions de ré-industrialisation à une société de reconversion sélectionnée sur appel d'offres (avec des objectifs précis et des obligations de résultat). La mission de l'opérateur est alors de mener une intervention de proximité sur les bassins d'emploi concernés, afin de re-dynamiser le marché de l'emploi local d'une part et d'appuyer les actions de développement économique d'autre part (l'accompagnement des salariés pour leur reclassement n'étant pas pris en charge).

### **5. Des actions décisives dans le domaine de la formation**

La formation constitue un des outils les plus utiles pour permettre aux personnes d'évoluer et de se réorienter. Cette formation ne doit pas être réservée aux seules personnes licenciées.

La « formation tout au long de la vie » apparaît donc comme un des meilleurs garants d'un potentiel de reconversion. Des outils comme le DIF (droit individuel à la formation) et la VAE (validation des acquis de l'expérience) s'avèrent très utiles pour améliorer la qualification des salariés et valider les compétences obtenues. Ceci n'en rend pas moins

nécessaire un effort de formation des personnes licenciées. Outre l'application des orientations inscrites dans la Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF), le Conseil régional pourrait utilement analyser et éventuellement reproduire des initiatives prises dans d'autres régions : « Pass reconversion qualifiant et pré-qualifiant » mis en place à titre expérimental en Rhône Alpes, aide directe versée au salarié licencié par le biais d'une prise en charge partielle ou totale de sa formation (Nord Pas de Calais), financement d'actions de formation non couvertes par les dispositifs de droit commun sur sollicitation des représentants des salariés, parallèlement à la mise en place du PSE (Alsace), « Plan d'aide et de soutien aux entreprises en difficulté » (comprenant des interventions financières sur les plans de formation d'entreprises se restructurant) institué en Aquitaine...

D'une manière générale, la formation des salariés doit être conçue dans une offre globale d'appui à la reconversion des entreprises pilotée par les instances chargées du développement économique au Conseil régional et les financements proposés doivent pouvoir couvrir des actions de formation sortant des dispositifs de droit commun.

## **6. Accompagner les salariés par des aides à la mobilité, une sécurisation des parcours professionnels et un accompagnement sanitaire et psychologique**

Afin de lutter contre les freins à la mobilité des personnes, la régionalisation d'une nouvelle aide mise en place par le Conseil général du Morbihan pourrait être envisagée. Cette institution départementale a ainsi créé une prime de 1 000 à 1 500 euros destinée aux personnes privées d'emploi à la suite d'un licenciement économique et ayant une proposition d'embauche de la part d'une entreprise du département relevant du même secteur d'activité.

De même, le Conseil Économique et Social de Bretagne préconise de favoriser les démarches visant à la sécurisation des parcours professionnels. Diverses expériences menées en Bretagne et analysées par un groupe de travail spécifique du CESR pourront être utilisées. D'une manière générale, il paraît souhaitable que les salariés soient de plus en plus acteurs dans la gestion de leurs parcours professionnels. Dans certains cas cependant un accompagnement psychologique, voire sanitaire, peut être nécessaire et il paraît utile de le prévoir dans les plans sociaux, sans pour autant en systématiser la mise en œuvre.

De même, la mutation constante des activités, des emplois et des territoires suppose que soient recherchées des solutions transversales. Les reclassements, les reconversions des personnes, les changements d'affectation impliquent de tirer parti des compétences acquises précédemment. Or, celles-ci sont bien souvent transférables (moyennant parfois un accompagnement sous forme de formations). Il est de ce fait important, notamment dans le cadre des GPEC territoriales et d'entreprises, de détecter, valoriser et utiliser les « trans'compétences ». L'initiative lancée dans le Pays de Rennes pourrait servir d'exemple sur ce plan.

## **7. Une évaluation à développer**

Il conviendra d'évaluer les effets des mutations et des restructurations ainsi que des politiques de réponse à ces phénomènes au regard d'une perspective durable de progrès social. Autrement dit, l'évaluation devra être à la fois quantitative, solde brut en emplois sur le bassin par exemple, et qualitative, évolution sociale du territoire notamment, en lien avec l'agenda 21 régional et le SRDE. Ces analyses pourraient s'inscrire dans le rapport annuel du

Conseil régional relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire par les collectivités territoriales et leurs groupements (loi du 13 août 2004). »

**Annexe 6 - Étude « Pour une politique maritime en Bretagne ». Rapporteur François Le Foll (2007) (Extraits)**

## **2. Innover**

### **2.1. Innover dans les technologies et les services**

Si les filières universitaires et de recherche maritime se sont bien implantées pour fédérer autour de Brest les forces bretonnes permettant de constituer le principal pôle européen dans le domaine, il faut cependant constater que le développement des entreprises par l'innovation n'a pas suivi à la hauteur des espérances. Il convient donc de s'interroger sur ce succès mitigé et tenter d'en comprendre les raisons : est-ce le milieu maritime qui est complexe et difficile à valoriser industriellement ? Les structures ou les programmes n'ont-ils pas répondu aux espoirs ? Selon la section Mer littoral, le pôle de compétitivité Mer Bretagne doit être l'un des leviers pour mieux intégrer recherche, innovation et industrie, et stimuler le développement par l'innovation sur tout le territoire régional.

*N.B. Selon Hervé Moulinier, Président du Pôle Mer interviewé par le Télégramme récemment, de nouveaux adhérents continuent de rejoindre le Pôle malgré le contexte de la crise. Fait nouveau, ils sont de plus en plus nombreux à venir des régions voisines (Pays de la Loire, Basse-Normandie).*

### **2.2. Innover avec les hommes**

Dans les filières traditionnelles, l'innovation a surtout servi à développer de nouvelles technologies et à augmenter la productivité sans développer suffisamment de nouvelles filières significativement créatrice d'emplois. La Région pourrait donc veiller à ce que l'innovation serve à la modernisation des métiers et des économies présentes sur le territoire, mais aussi à la création de nouvelles filières, de nouveaux emplois et de nouvelles richesses.

## **7. Anticiper**

Anticiper, c'est également devancer les besoins à venir par l'innovation. Le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergies à la pêche, la déconstruction des navires... nécessitent le développement de nouvelles technologies et l'organisation de nouvelles filières.

**Annexe 7 - Étude « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne » ; Rapporteurs Jean-Marie Zeller et Pierre Marquet, mai 2007. (Extraits)**

### **Encourager le développement économique régional**

Le principal enjeu économique relatif au foncier est finalement d'en maîtriser le coût.

La première priorité est de produire suffisamment de terrains à bâtir. Une offre plus conséquente de terrains doit permettre de limiter la pression du foncier sur le territoire, mais

aussi et surtout d'atténuer la pression sur le prix de revient des constructions, et en particulier celle des logements.

Mais l'offre de terrains à bâtir ne doit pas se faire n'importe où. Il est important de favoriser une croissance et une organisation territoriales permettant de limiter l'étalement urbain (constructions en cœur de ville, et en périphéries immédiates des villes et des bourgs).

*Pour produire suffisamment de terrains à bâtir, il faut :*

- *élargir l'emprise des zones à urbaniser (AU) dans les communes d'agglomération et autour des bourgs en campagne,*
- *faire pression sur les propriétaires pour limiter la rétention foncière en :*
  - *augmentant la pression fiscale sur les terrains nus en zone urbanisable,*
  - *associant les propriétaires à l'élaboration et à la réalisation des projets d'aménagement.*

Pour le maintien et le développement économique, il faut aussi proposer suffisamment de terrains bien situés en vue de nouvelles implantations d'activités et de grandes entreprises, en particulier sur des axes de transports, en favorisant la multimodalité.

Parmi ces implantations sur ces nouvelles zones d'activités, il faut favoriser l'accueil d'entreprises susceptibles de libérer du foncier en cœur d'agglomération en ayant négocié la réhabilitation des sites libérés dans l'offre foncière. Ces nouvelles implantations ne doivent pas grever trop de foncier ni pour les espaces de parking, ni pour d'éventuelles extensions. Il est donc nécessaire de réfléchir à des constructions sur plusieurs niveaux, de proposer une desserte régulière de ces sites par des transports en commun, de laisser les terres réservées pour les extensions à la disposition d'exploitants agricoles ...

*Pour le maintien de l'activité agricole, il faut préserver les terres qui lui sont indispensables. Par conséquent, tout projet d'aménagement qui touche des terres agricoles ou potentiellement exploitables pour des productions agricoles doit intégrer des études d'impact portant à la fois sur les entreprises, sur l'économie agricole locale dans son ensemble, et sur les sols.*

*Dans les lieux où la tension foncière est la plus forte (îles, trait de côte, centres-villes ...), la collectivité publique devrait :*

- *soit imposer des contraintes fortes pour le maintien des activités les plus fragiles que sont l'agriculture, la conchyliculture, l'artisanat, les services à la personne, ... (zones agricoles protégées, zones conchylicoles ou aquacoles protégées, locaux réservés ou obligatoires dans les projets de construction, ...),*
- *soit maîtriser le foncier et/ou l'immobilier consacrés exclusivement à ces activités (fermes, pépinières d'entreprises, locaux commerciaux et artisanaux, locaux pour services à la personne, ...).*

## **Favoriser le développement social et humain**

Aujourd'hui, une des priorités doit consister à mieux adapter les politiques publiques aux besoins et aux moyens des populations. (...)

Pour favoriser la mixité sociale et spatiale, pour permettre l'accès au logement à l'ensemble des populations dont les revenus sont souvent largement consacrés à des remboursements de crédits, la collectivité publique doit s'affirmer par des politiques sociales d'habitat correctrices des inégalités.

Toutes les collectivités devraient intervenir à leur niveau pour favoriser le logement social, en particulier en mettant en application la loi Borloo (ou loi ENL)<sup>7</sup> qui à travers son article 4 renforce l'article L. 123-2 du Code de l'urbanisme, et autorise le conseil municipal "à délimiter des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale".

*La contrainte d'un minimum de 20 % de logements sociaux (article 55 de la loi SRU<sup>8</sup>) devrait ainsi être renforcée et s'imposer à toutes les collectivités locales, quelle que soit leur population résidente.*

*Tout programme de construction de logements devrait :*

- *respecter au minimum 20 % de logements sociaux,*
- *participer à la densification urbaine (reconstruction de la ville sur la ville),*
- *réutiliser du foncier urbain en construisant, après réhabilitation, sur des friches.*

*L'intérêt général étant porté par l'ensemble des collectivités publiques, tout terrain propriété, publique ou privée, d'une collectivité devrait, avant changement d'affectation, avant réutilisation, faire l'objet d'une concertation de l'ensemble des collectivités. Priorité devrait ainsi pouvoir être donnée à des projets publics, quelle qu'en soit l'échelle.*

Pour favoriser cela, le foncier public devrait facilement pouvoir être "remembré", "échangé" entre collectivités. Les dispositions de l'article L. 240-1 du Code de l'urbanisme (introduites par l'article 15 de la loi Borloo) instituant un droit de préemption applicable aux terrains propriétés de l'État et de ses établissements au profit des collectivités territoriales, pourraient ainsi être élargies à l'ensemble des propriétés publiques.

### **Préserver l'environnement et assurer l'aménagement de l'espace et des territoires**

Un des problèmes majeurs aujourd'hui est représenté par la poursuite et l'accélération de l'étalement de toutes les constructions attestant de l'occupation humaine du territoire. L'artificialisation progresse plus vite que le développement démographique. La ressource foncière étant limitée, il est indispensable de pouvoir gérer, contrôler et même limiter l'utilisation du sol, pour que chacun puisse y trouver sa place.

*Pour ce faire, il faut pouvoir "densifier la ville" en favorisant :*

- *une densification des modes de construction, que ce soit pour l'habitat, en proposant des alternatives au logement individuel sur grande parcelle, mais aussi pour les activités en particulier commerciales. Il faut également favoriser la mutualisation des espaces qui pour certains peuvent être utilisés de façon décalée dans le temps (parking d'un supermarché et d'une salle de spectacle, ...),*
- *la reconquête des friches urbaines, que ce soit celles laissées par l'industrie, l'armée, ..., ou par un habitat dégradé.*

*Par ailleurs, pour la maîtrise des déplacements, et en particulier des flux routiers en lien avec les phénomènes de tension sur les marchés immobiliers du logement, il faut valoriser l'utilisation des transports collectifs :*

- *en favorisant l'intermodalité entre moyens de transport (par exemple des parkings relais en début de ligne de bus ou de transport en commun en site propre gratuits ou à prix incitatif, ou aux abords des gares),*

<sup>7</sup> Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement.

<sup>8</sup> Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi Gayssot).

- *en densifiant l'urbanisation des quartiers bien desservis par les transports collectifs, en milieu urbain, mais aussi dans les bourgs bénéficiant d'une desserte ferroviaire ou par car interurbain,*
- *en développant des aires de covoiturage.*

(...)

*Il faut aussi renforcer les études d'impact avant toute inscription d'un nouveau périmètre en zone à urbaniser, renforcer le PADD (plan d'aménagement et de développement durable), notamment dans sa dimension d'anticipation*

(...) La préservation du foncier "naturel", l'environnement, c'est aussi et avant tout, pour la Bretagne, préserver tous les atouts qui font ses qualités et son attractivité (tourisme).

Pour ce faire, il faut :

- favoriser l'action du Conservatoire du littoral, des départements ou de la Région dans la préservation et la gestion des espaces naturels sensibles, patrimoine qui renforce l'attractivité de la Bretagne,
- favoriser l'action et la réflexion de tous les organismes, professionnels et associations qui bénéficient d'un savoir et d'une expertise qui doivent être partagés et bénéficier à tous, en particulier aux décideurs locaux responsables de l'aménagement du territoire et de l'utilisation d'un foncier de plus en plus précieux.

### **La nécessité de l'intervention publique régionale**

(...)

*Une Région qui se doterait d'une politique foncière incitatrice et mettant à disposition des collectivités responsables de leur foncier un outil tel un établissement public foncier régional pourrait participer activement aux rééquilibres territoriaux présentés dans toutes les stratégies politiques.*

(...) la Région, responsable des schémas régionaux (schéma régional d'aménagement du territoire, schéma régional de développement économique, schéma régional emploi formation, schéma régional du tourisme...) et qui s'est fixé un rôle de fédération des énergies, de portage d'un projet pour la Bretagne, "d'ensembliser" des politiques publiques de développement, de centre de ressources dans les domaines de la prospective et de la stratégie territoriale, semble donc constituer le bon échelon pour définir les orientations générales au service de tous les territoires. L'échelle régionale paraît donc intéressante pour mettre en place une réflexion globale regroupant toutes les problématiques touchant à la question foncière.

Par ses orientations "foncières", la Région pourra accompagner les contrats entre les collectivités, les créateurs et les acteurs de projets. La Région deviendrait alors centre de ressources, initiateur d'outils au service des projets de territoires (projets qui s'inscrivent dans le cadre des contrats de Pays et dans le contrat de projet État - Région).

Elle confortera ainsi son appui aux Pays en matière de réflexion et d'action, et pourra aussi conforter son soutien aux collectivités territoriales par des incitations et des aides politiques et financières via ses politiques sectorielles et, entre autres, son établissement public foncier.

La mission de la Région doit être de rendre possible les conditions de l'équité et de la cohésion territoriale et sociale à son échelle, par delà les divergences d'intérêts.

(...)

Cette politique foncière devra s'inscrire dans la durée, dans une démarche de programmation transversale et d'évaluation, et être prise en compte dans les documents de planification : SCoT, PLU, etc.

*a. Affirmer ses compétences territoriales et faire preuve d'exemplarité*

(...) C'est avant tout à travers la politique territoriale régionale que s'inscrit son objectif de favoriser le développement et la solidarité des territoires, et que peut se définir une stratégie foncière pour la Bretagne.

La Région doit par ailleurs faire preuve d'exemplarité sur les biens fonciers qui sont sa propriété.

Concernant le futur siège de la Région, (...) le foncier relatif aux aéroports, (...) la gestion des ports, (...) le patrimoine des lycées.

*b. Exercer un effet de levier à l'aide de ses politiques sectorielles*

La principale politique sectorielle à soutenir par le biais d'une politique et d'outils fonciers, est celle du logement et en particulier le logement social. Par des aides à l'acquisition foncière destinées à soutenir des projets de collectivités territoriales définis dans des SCoT, PLH ou PLU, par le portage foncier exercé par le biais de l'Établissement public foncier régional.

La seconde semble être l'aménagement de l'espace en lien avec une protection renforcée de l'environnement dans toutes ses composantes (espaces naturels, eau, ...) et les paysages. Le programme éco-FAUR (co-financement de projets d'urbanisme durable des collectivités) tel que présenté aujourd'hui est un outil à renforcer en portant une attention toute particulière à l'utilisation du foncier dans tous les projets aidés.

*c. Orientations prioritaires pour l'Établissement public foncier régional*

La préfiguration de cet EPFR a établi que les quatre grands axes prioritaires pourraient être le logement, le développement économique, la protection de l'environnement et la reconversion des friches.

Le logement

Il s'agit de :

- garantir la production équilibrée de l'ensemble des segments de l'offre nécessaires pour répondre aux besoins de logements des populations résidentes,
- assurer la mixité sociale, générationnelle et territoriale, sans oublier le logement des jeunes,
- lutter efficacement contre la trop forte éviction résidentielle,
- favoriser les formes urbaines de qualité et peu consommatrices de foncier (haute qualité environnementale).

L'objectif affiché de l'EPFR est de participer à l'horizon 2015 à la construction d'environ 4 000 logements par an (20 % du marché breton), en ciblant sur la diversification des produits aidés (accession sociale, locatif social et intermédiaire).

Sur la base de 50 logements par hectare (forme d'urbanisation assez économe), cet objectif se traduirait par la remise annuelle sur le marché d'environ 80 hectares pour le logement.

L'économie

En matière de soutien à l'économie, les interventions de l'EPFR pourraient conduire à favoriser la mise en oeuvre de zones d'activités d'envergure régionale ou départementale, voire d'intérêt communautaire. L'intervention de l'EPFR consisterait à assurer un portage

foncier permettant d'accueillir dans des zones déterminées les entreprises pour lesquelles l'implantation est consommatrice d'espace.

L'engagement de l'EPFR, à hauteur de 20 % des besoins, se traduirait donc par une remise sur le marché de 40 hectares par an.

L'environnement

Pour l'axe environnement, les priorités seront avant tout :

- La prévention du risque inondation,
- L'acquisition d'espaces naturels remarquables en vue de les préserver durablement,
- L'acquisition d'espaces agricoles, en vue de favoriser le maintien d'une agriculture moins agressive pour l'environnement et de préserver durablement des coupures vertes en convention avec la SBAFER,
- L'acquisition de terrains pour mettre en oeuvre une politique de gestion des déchets,
- La protection des captages d'eau potable.

Les friches urbaines et périurbaines

La reconquête de ces espaces délaissés concourt à une gestion économe et durable du foncier en limitant la consommation de nouveaux espaces au détriment des autres usages du sol. Elle peut offrir à la collectivité l'opportunité de créer de nouveaux quartiers de ville associant logements, pôle de développement économique et services urbains.

L'action de l'EPFR consisterait à acquérir ces terrains, effectuer les travaux nécessaires à leur future utilisation et les remettre sur le marché dans le cadre du projet urbain défini par l'agglomération.

*Les grands axes que sont le logement, le développement économique, la protection de l'environnement et la reconversion des friches sont prioritaires dans l'action de cet établissement public foncier régional, mais il nous semble important de ne pas fermer la porte à toute éventualité nouvelle, à toute sollicitation ponctuelle et / ou originale qui pourrait se présenter à cet établissement.*

*d. Mettre en place un système régional de mesures et d'observation*

(...) Un dispositif d'observation foncière est donc indispensable à la compréhension de l'évolution des marchés fonciers. Il aura tout avantage à être conçu comme un système pérenne et global, car c'est l'interrelation des marchés dans la durée et sur l'ensemble des secteurs géographiques qu'il importe de connaître.

(...)

*Eclairée par des données fiables, la Région serait mieux armée pour apporter :*

- *un appui aux échelons territoriaux où sera mise en place une politique foncière, échelons qui pourraient aussi bien être les Pays, les agglomérations, et les communes (évaluation des politiques),*
- *une connaissance comparative des enjeux de développement économique et urbain (observation),*
- *un pôle de compétences techniques appui à l'action foncière (action),*
- *un appui financier et logistique sur les secteurs à enjeux "lourds" ou sur les thématiques d'échelle régionale que sont le logement social, le développement économique, la*

*protection de l'environnement, les friches urbaines, les transports, ... (investissement), en un mot, les objectifs de l'établissement public foncier régional.*

L'une des entités pertinentes de l'observation paraît être le Pays ; elle permettra notamment une bonne évaluation de la réalisation des contrats de Pays.

La Région, dont la politique territoriale est fortement adossée à une prise en compte active de l'échelon des Pays, semble par conséquent l'échelle la plus adéquate en tant que centre de ressources et support technique.

**Annexe 8 - Rapport de saisine interrégional « Comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière des trois régions de l'Ouest ? » (décembre 2006) (Extraits)**

*Accompagnement économique et social des mutations* « Pour les CESR, l'appui au développement d'une industrie laitière forte dans l'Ouest est capital si l'on souhaite que ce secteur d'activités reste compétitif au niveau européen. Le maintien et la croissance de l'emploi dans l'industrie laitière doivent alors être favorisés. Dans le cadre des restructurations en cours, les Régions concernées doivent s'engager dans un dispositif de reconversion des salariés intégrant un volet formation continue ambitieux garantissant un véritable droit au reclassement et proposant des solutions innovantes de sécurisation des parcours professionnels. Aussi, pour les Régions, qui ne disposent pas d'un état des lieux précis, il est nécessaire d'anticiper notamment les besoins en accompagnement en créant les lieux paritaires d'observation, de réflexion et de proposition leur permettant d'orienter leurs actions et ensuite d'en mesurer l'efficacité. »

*Mesures interrégionales d'accompagnement de la filière lait (à ce jour, aucune mesure interrégionale n'a été annoncée par les Conseils régionaux)* « Parallèlement aux politiques propres à chacun des trois Conseils Régionaux, les CESR estiment que l'implication dans des actions interrégionales fortes en termes notamment de recherche, de transfert de technologie, de formation, d'aide à la diffusion des conseils et de communication devrait constituer une démarche ambitieuse permettant le développement d'un pôle laitier européen compétitif et reconnu, celui de l'Ouest français. »

**Annexe 9 - Etude « L'économie sociale en Bretagne : pour une région compétitive, sociale et solidaire ». Rapporteurs Daniel Hardy, Eveline Huaume. Décembre 2006. (Extrait des préconisations) (Extraits)**

**-Entreprendre autrement** et ensemble pour une économie des valeurs ajoutées en Bretagne

**-Articuler simultanément les enjeux économiques et sociétaux** en Bretagne : rechercher et favoriser les synergies entre les acteurs de l'économie régionale ; optimiser la gestion économique et financière et celle des ressources humaines des entreprises de l'économie sociale ; valoriser la performance sociétale des entreprises de l'économie sociale comme celle des autres entreprises.

**-Défi territorial : favoriser les conditions d'un développement de la coopération inter-acteurs dans les territoires à partir de projets co-construits** ; création de pôles ressources de l'économie sociale dans les 21 pays de Bretagne ; présence de l'économie sociale dans

toutes les maisons de l'emploi et de la formation professionnelle en Bretagne ; prévoir un volet « développement de l'économie sociale et des synergies économiques » dans chaque contrat de Pays, lors de leur révision.

**-Soutenir la structuration de l'économie sociale** dans le respect de sa diversité et de son autonomie

**-Encourager l'ouverture européenne et internationale des entreprises** de l'économie sociale.

**Annexe 10 - Etude "Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis". Rapporteurs Michel Peron et Jean-Yves Savidan (2006) (*Quelques préconisations extraites de la synthèse*) (Extraits)**

Le CESR a rappelé que les jeunes représentaient une chance pour la Bretagne (cf. étude de 2003, «*Les jeunes de 16-25 ans : une chance pour la Bretagne*»). Le Conseil Régional doit contribuer à promouvoir la réussite éducative et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, en veillant particulièrement à la réduction des inégalités sociales ou de genre.

**Quelques préconisations :**

**1 ► Intégrer systématiquement la problématique de l'égalité femme-homme** dans la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que dans tous les projets d'établissement, pour des actions pédagogiques concertées.

**2 ► Améliorer la mixité dans les formations et les entreprises** en renforçant les actions d'information et de promotion, ainsi qu'en favorisant la création de conditions d'accueil favorables aux femmes et aux hommes, avec le soutien financier de la Région.

**3 ► Soutenir la réussite scolaire des jeunes issus des familles les moins favorisées**, à travers une préparation plus en amont du choix d'orientation effectué en 3ème et une meilleure information des élèves et de leurs parents sur le contenu, les exigences et les débouchés des options et enseignements facultatifs.

**4 ► Améliorer les conditions matérielles des études** des jeunes issus des familles les moins favorisées : concernant les bourses, les prêts d'honneur et l'aide au logement pour les étudiants, le Conseil économique et social de Bretagne rappelle l'intérêt des préconisations du rapport "les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne" (2003).

La Région, en liaison avec les autres collectivités territoriales concernées, doit poursuivre la réflexion engagée sur l'accompagnement à la scolarité (notamment sous la forme d'aides au transport et de soutien scolaire).

**5 ► Adopter en région une approche territorialisée et cohérente de l'orientation, en encourageant les jeunes les moins favorisés à la mobilité et/ou en enrichissant l'offre de formation**, selon les problématiques locales, pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études, avec l'aide de la Région.

**6 ► Poursuivre la coordination de l'offre de formation** avec les autres régions, particulièrement avec les régions de l'Ouest de la France, afin de conserver sa diversité (cela concerne notamment les formations rares et les formations post bac).

7 ► Prendre davantage en compte et **valoriser**, dans le processus d'orientation, **les compétences acquises par les jeunes dans l'ensemble de leurs expériences**, et notamment dans les emplois occasionnels et/ou saisonniers, les stages et les expériences associatives.

8 ► **Développer la pratique des stages tout au long de la formation**. Dans son rapport "Les stages en milieu professionnel en Bretagne" (2004), le Conseil économique et social de Bretagne avait notamment préconisé la sécurisation juridique des stages ainsi que la meilleure indemnisation des élèves et étudiants.

11 ► **Favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre les milieux professionnels et l'ensemble des équipes pédagogiques**, à travers notamment la réalisation de stages dans les autres secteurs d'activités.

16 ► Établir un "bilan de perspectives" pour chaque élève aux moments stratégiques de son parcours de formation, qui tiendrait compte des **résultats scolaires et de l'ensemble des compétences et qualités acquises hors du milieu scolaire**.

19 ► **Améliorer le suivi statistique des parcours des jeunes, dans le système scolaire et après leur sortie de formation**, à travers la réalisation d'une étude chiffrée sur l'affectation des jeunes dans toutes les formations (que le GREF pourrait piloter) et la poursuite du soutien aux institutions qui organisent des suivis de cohortes.

Préconisations du CESR de Bretagne pour une meilleure prise en compte de la difficulté scolaire et des parcours atypiques dans l'orientation des jeunes

20 ► **Faciliter la réorientation** et introduire plus de souplesse pour les jeunes en difficulté scolaire ou/et ayant un parcours atypique, en développant des passerelles entre les différentes formations, notamment à travers les aménagements de parcours (classes passerelles, équivalences).

21 ► **Renforcer les liens entre d'une part les collèges et les lycées et d'autre part, les lycées et l'enseignement supérieur** pour : **faciliter l'adaptation des élèves** ; améliorer la connaissance des enseignants sur les filières existantes et les procédures d'orientation, ainsi que sur les exigences et les pratiques d'enseignement.

22 ► **Conforter** les établissements, la Mission Générale d'Insertion (MGI) et la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) dans leur mission de **prévention des décrochages, des sorties prématurées et d'aide à la rescolarisation ou à l'insertion des jeunes sortant de l'école sans solution**.

23 ► **Repérer et faire connaître des dispositifs innovants de détection des élèves susceptibles d'abandonner l'école** et mettre en place les solutions adaptées.

Préconisation du CESR de Bretagne pour favoriser l'insertion des jeunes sortis sans qualification du système scolaire

24 ► **Organiser un bilan de compétences financé par la Région pour chaque jeune sortant sans qualification du système scolaire**, afin de faciliter sa réorientation.

25 ► **Permettre aux Missions Locales de disposer d’outils plus réactifs et plus souples** pour répondre aux besoins des jeunes, en réduisant notamment les délais d’accès aux Prestations d’Orientation Professionnelles (POP).

Préconisations du CESR de Bretagne pour mieux valoriser la voie professionnelle

26 ► Valoriser la formation professionnelle et technologique par des actions innovantes et attractives ; maintenir la communication par les médias sur le baccalauréat professionnel, en particulier au moment des épreuves du bac.

27 ► **Elargir l’offre de formations en alternance, notamment pour les formations supérieures.**

**Annexe 11 - Étude « 50 clés pour l’emploi en Bretagne » Rapporteurs Anne saglio et Loïc Richard, Janvier 2006 (extraits)**

➤ **Cinq axes d’actions**

**VALORISER** \_ Ce premier thème synthétise « *la valorisation des atouts et des compétences des personnes pour favoriser l’accès et le retour à l’emploi* ». Il regroupe des initiatives qui ont pour but de « *Révéler et valoriser les compétences des personnes* », d’ « *Agir en faveur des personnes victimes de discriminations à l’embauche* » et qui permettent aux personnes éloignées de l’emploi d’ « *Etre acteur de leur projet d’insertion* ».

L’enjeu dans ce premier thème est de partir du fait que chaque personne a des compétences qui peuvent lui permettre de passer d’une situation de dépendance et de « charge » à l’égard de la société, à une situation où la personne devient « ressource » pour son développement personnel et le développement global.

Les actions retenues développent cet aspect aussi bien au niveau des relations interpersonnelles qu’à travers une procédure de recrutements « massifs » de 2 000 personnes dans une grosse entreprise.

Parmi les préconisations que l’on peut formuler sur cet axe « valoriser » :

- **Ne considérer personne a priori comme inemployable** : non seulement donner sa chance à chacun, mais considérer l’employabilité comme une notion relative qui varie selon la situation du marché du travail.
- **Dépasser la notion de handicap** pour valoriser le potentiel de chaque personne, comme dans l’initiative « différent et compétent » mise en œuvre par les 24 Centres d’Aide par le Travail bretons, à travers leurs actions de reconnaissance des compétences, de formation et d’accompagnement en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap.
- **Centrer les procédures d’embauches sur les capacités à exercer les tâches** ; c’est le meilleur moyen d’éviter les discriminations tenant au CV, au sexe, à l’âge, au niveau de diplôme, à l’origine ethnique. C’est notamment le cas du recrutement par simulation pratiqué par l’A.N.P.E. et ce sont des initiatives particulièrement utiles pour les personnes des quartiers, qui cumulent les difficultés et se sentent discriminés.

- **Développer les processus de formation et de qualification en les articulant avec les situations professionnelles** : V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience), formations en alternance, celles-ci étant souvent mieux adaptées à des personnes ayant subi des échecs scolaires.
- **Mettre les demandeurs d'emploi en situation d'être acteurs tout au long de leur parcours** pour une insertion professionnelle réussie ; l'action menée par l'Association A.T.D. Quart Monde d'Ille-et-Vilaine vise à donner la parole aux plus démunis pour s'exprimer sur leur vécu des aides à l'emploi.

**RELIER** \_ Ce deuxième thème correspond à la « *Mise en relation de la demande d'emploi et de l'offre locale non satisfaite* ». Sont ici rassemblées des actions qui visent avant tout à « *Mettre directement en contact les demandeurs et les offreurs d'emploi* » et à « *Faire correspondre des parcours d'insertion qualifiants à des besoins locaux non satisfaits* »

Des secteurs d'activité comme par exemple le bâtiment, le transport, l'hôtellerie – restauration, les services aux personnes, etc., éprouvent aujourd'hui des difficultés patentées à recruter... alors que de nombreuses personnes depuis plusieurs années ne trouvent pas à s'employer. Les évolutions démographiques qui préfigurent des pressions futures sont également à prendre en compte dans ce domaine.

Les initiatives recensées montrent que l'innovation est en œuvre pour décroiser le domaine économique et le domaine social, afin d'articuler offres et demandes d'emploi ; les actions personnalisées et « cousues main » sont souvent nécessaires.

**Parmi les préconisations** pouvant se dégager sur cet axe « relier » :

- **Développer les contacts directs entre les entreprises et les personnes** considérées comme éloignées de l'emploi ; une longue préparation sociale préalable n'est pas toujours nécessaire ; le volontarisme peut être payant comme le montrent les actions menées par le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Brest qui vise l'accès direct à l'emploi classique ; il s'agit de faire valoir immédiatement les compétences des personnes désireuses de travailler, même si elles n'ont pas travaillé depuis longtemps, grâce à un accompagnement jusque dans l'entreprise.
- **Favoriser au maximum les décroissements** : entreprises et travailleurs sociaux, entreprises et collectivités locales, entreprises et école comme la semaine école-entreprise à Lorient à l'initiative de l'éducation nationale et du M.E.D.E.F. ou le placement des jeunes demandeurs d'emploi avec « cap sur l'avenir Morbihan ».
- **Utiliser les structures d'insertion par l'activité économique** qui constituent de bons outils d'accès progressif à l'emploi classique et offrent toute une palette de propositions intermédiaires vers l'emploi :
  - **Associations Intermédiaires comme le « Panier de la mer » au Port de pêche de Lorient,**
  - Chantiers d'Insertion comme celui du Mont-Saint-Michel,
  - Entreprises d'Insertion comme Envie à Rennes dans l'électroménager qui emploie une trentaine de salariés avec 60 à 70 % de sorties positives vers l'emploi,
  - Entreprises d'Intérim d'Insertion comme Sato Intérim à Brest.

- **Développer les diagnostics partagés** sur les besoins locaux et les emplois disponibles ; différents plans locaux cherchent à impulser sur leur territoire des initiatives de G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).

**ORGANISER** \_ Ce troisième thème correspond à « *L'ingénierie d'action pour l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi* ». Il met en lumière des initiatives qui visent en premier lieu la création de cadres d'action pour que des acteurs, plus ou moins nombreux et diversifiés mais peu habitués à se rencontrer, puissent travailler ensemble. Ces actions, à l'initiative de collectivités, d'associations, d'entreprises et de professionnels, donnent l'occasion à ces acteurs de mutualiser, d'articuler et de coordonner leurs compétences autour d'une problématique commune.

L'insertion socio-professionnelle souffre d'un manque de lisibilité tant pour les demandeurs d'emploi que pour les employeurs. Un certain nombre d'initiatives institutionnelles sont mises en oeuvre pour rendre plus cohérentes et plus efficaces les actions ; elles participent à la modernisation du service public. Qu'elles prennent le nom de plans locaux, de plates-formes d'initiatives locales, de pactes locaux pour l'emploi, etc., on y retrouve la même volonté de dépasser les clivages artificiels et d'arrêter de traiter les problèmes de manière cloisonnée afin de créer une dynamique permettant de les aborder dans leur globalité.

**Parmi les préconisations** pouvant se dégager sur cet axe « Organiser » :

- **Progresser dans l'organisation territoriale** :
  - se mettre d'accord sur les **périmètres territoriaux** où s'exercent les compétences des différents partenaires : le partenariat des acteurs en est largement facilité. C'est par exemple la réorganisation de l'action R.M.I. du Conseil Général 29.
  - **dépasser les approches par catégories administratives** et par dispositifs verticaux : agir de manière coordonnée pour les personnes qu'elles soient au R.M.I. ou bénéficiant des aides Assedic, jeunes de moins de 25 ans ou seniors comme le font les six P.L.I.E. de Bretagne.
- **Développer des aides sociales et financières** qui favorisent la reprise d'emploi... favoriser l'activation des dépenses sociales, comme le dispositif PARIE initié par l'Assedic en juillet 2001 ou le Fonds Relais Emploi en Ile-et-Vilaine qui aide financièrement les bénéficiaires R.M.I. à reprendre le travail. Ces initiatives rejoignent des propositions de Martin HIRSCH d'Emmaüs sur « le revenu de solidarité active ».
- **Conjuguer en proximité les démarches d'insertion sociale et professionnelle**, dans une démarche « gagnant – gagnant » comme le fait le Plan Local pour l'Habitat de Rennes Métropole qui mobilise autour d'un projet phare de la collectivité : « Un emploi pour tous pour un logement pour tous ».

**FACILITER** \_ Ce quatrième thème, correspond à la « *Suppression des freins périphériques à l'emploi, et l'amélioration de la logistique de l'accès, du retour ou du maintien dans l'emploi* ». Les initiatives rassemblées dans cette catégorie tendent à résoudre des obstacles à l'emploi.

Trois types de freins principaux sont la plupart du temps repérés, qui constituent une difficulté pour la reprise d'emploi : la garde d'enfants, les déplacements, les difficultés de logement. Des initiatives de proximité permettent de progresser ; il faut souligner qu'elles n'ont pourtant pas la prétention de répondre à tous les dangers bien présents de précarisation des emplois.

**Parmi les préconisations**, on peut noter sur cet axe « Faciliter » :

- **Faciliter les modalités de garde d'enfants.** Des solutions imaginatives sont mises en place pour faire face à des horaires de plus en plus atypiques. Des collaborations inter-entreprises sont développées comme la crèche inter-entreprises de Loudéac ou l'initiative « Parenbouge » à Rennes ou Loustic Services à Chateauneuf du Faou.
- **Faciliter la mobilité** : des solutions à court terme sont trouvées tout en aidant à trouver progressivement des solutions stables et permettant l'autonomie des personnes. C'est l'action « En route pour l'emploi » de Brest pour effectuer des déplacements sur des zones ou des créneaux horaires non desservis par l'offre classique ou l'Association Co-Voiturage Plus à Rennes Métropole pour développer la pratique du co-voiturage pour les trajets domicile – travail. Le co-voiturage favorise en même temps le lien social.
- **Faciliter l'accès au logement**, notamment par une meilleure utilisation du 1 % logement, pour les salariés nouvellement embauchés comme dans une entreprise agro-alimentaire de Loudéac avec une avance remboursable sur 36 mois et une convention garantie par C.I.L. Habitat.

**CREER** \_ Cette cinquième rubrique correspond aux thèmes de la « *Création d'emplois et d'entreprises, de la reconversion ou du maintien dans l'emploi et de la qualité des emplois créés* ». Sont ici valorisées à la fois les actions qui visent à « *Aider à la création d'emplois de qualité et d'entreprises* » et celles qui veulent « *Maintenir les personnes dans l'emploi et les aider à se reconvertir* ».

Développer l'emploi est une préoccupation qui apparaît également dans les initiatives recensées par les Conseillers du C.E.S.R., même si ces expériences portent davantage sur les aspects d'innovation sociale que sur les aspects de développement purement économique. Ce 5<sup>ème</sup> thème souligne que le développement économique, s'il n'est pas une condition suffisante, est une condition nécessaire pour un emploi de qualité pour tous.

**Parmi les préconisations** pouvant se dégager sur cet axe « Créer » :

- **Favoriser les initiatives locales qui portent des projets de création d'emplois pour répondre aux besoins du territoire**, par exemple dans le domaine des services aux personnes. Est recensée ici la plate-forme d'initiatives locales de Rennes qui soutient les créateurs d'entreprises par des prêts d'honneur ; à noter que pratiquement dans chaque pays de Bretagne une plate-forme existe et que les plate-formes ont une coordination régionale dont le siège est à Saint Brieu. C'est la coopérative d'activités Elan Créateur qui permet aux créateurs potentiels de tester leur projet en grandeur réelle. C'est l'Association de Services aux Personnes de BRASPARTS ; la coordination de ces associations de services aux personnes est assurée par le COORACE Bretagne.
- **Favoriser la création d'entreprises des demandeurs d'emploi** en trouvant des solutions adaptées pour financer leur projet et les accompagner avant, pendant et après l'acte de création. C'est par exemple l'initiative de Bretagne Développement Initiatives (B.D.I.) qui a aidé 600 projets depuis sa création par des garanties financières.
- **Développer dans les entreprises des aménagements réduction du temps de travail** pour « travailler tous » ; a été présentée l'initiative de l'entreprise EVEN à Ploudaniel qui a permis l'embauche de 200 salariés en 1997.

- **Soutenir la création de groupements d'employeurs (GE)** qui répondent aux besoins des entreprises et aux attentes des salariés en matière de qualité de contrat de travail. Les groupements d'employeurs sont en plein développement. Sont présentés le G.E.I.Q. Bâtiment à Lorient, un groupement des producteurs de légumes du Pays de St Malo, les GE multisectoriel du Pays de Rance et du pays de Loudéac et un GE agricole à Vannes.
  - **Agir pour le maintien dans l'emploi et/ou pour les reclassements des salariés licenciés.** Les exemples présentés sont le reclassement des salariés de Mitsubishi à Vitré, l'exemple de solidarité paysanne pour l'accompagnement et le maintien des agriculteurs dans leur emploi, l'exemple d'une initiative d'aide à la reconversion des agriculteurs dans les Côtes d'Armor.
- **Une série de réflexions traversent ces cinq axes**

Les initiatives repérées présentent donc une grande variété, autant dans le type de difficultés qu'elles tendent à résoudre que dans leur localisation, puisqu'elles se répartissent sur les 4 départements bretons. Au-delà de ce premier constat, on a pu repérer les traits dominants communs à une majorité de ces initiatives.

Pour beaucoup d'entre-elles, **la proximité** permet de se centrer sur le bénéficiaire à travers la construction de **parcours individualisés**, adaptés à la diversité des situations rencontrées. L'objectif de toutes ces actions est d'abord de **briser le sentiment d'échec** des personnes éloignées de l'emploi. Pour leur permettre de **retrouver la confiance, et le sentiment de dignité et de responsabilité**, la plupart des initiatives rassemblées ici personnalisent la démarche de **construction d'un projet**, et affirment donner à ces personnes un **rôle d'acteur direct** dans leur parcours. Plusieurs des actions retenues mettent également en avant la nécessité de **rompre l'isolement** à travers des moments collectifs pour **partager et mutualiser les expériences individuelles** et trouver des solutions communes.

Plusieurs initiatives partent du principe que **chaque personne possède des compétences, qui peuvent ne pas être reconnues** par les employeurs, du fait de leur caractère peu formalisé et de la stigmatisation de certains publics, victimes de **discrimination** à l'embauche. Leur démarche tend donc en priorité à **rendre visibles et à valoriser ces compétences**, en faisant également de la formation un axe de leur action. Certaines de ces actions visent également à **s'attaquer aux obstacles périphériques à l'emploi**, qui empêchent des personnes de reprendre un emploi stable.

Il ressort aussi de ces actions la volonté de leurs initiateurs de **prendre en compte, dans une démarche globale, les difficultés d'insertion socio-professionnelle** de personnes éloignées de l'emploi. Elles refusent de traiter séparément et selon les secteurs publics définis, comme le Développement Economique, l'Action sociale, la Formation, la Santé, etc., les problèmes relatifs à l'emploi et prennent en compte le vécu des bénéficiaires, pour lesquels ces dimensions de l'insertion sont liées. **Le fossé entre monde économique et monde de l'insertion est notamment remis en cause, à travers la nécessité de construire des parcours qualifiants avec de réels débouchés, pour des emplois reconnus et pérennes.** Face à des obstacles de taille, la réponse est aussi, **parfois, de créer son propre emploi ou de s'associer pour créer des emplois.** La Bretagne connaît toute **une dynamique entrepreneuriale** pour le développement économique, indispensable à l'objectif d'un « emploi pour tous ».

La collaboration entre plusieurs organismes est à la base d'une grande majorité des initiatives repérées dans ce document. **Les acteurs au plus proche du terrain** semblent les mieux placés pour repérer les besoins non satisfaits sur un territoire. Mais l'aboutissement des projets et la pérennisation des actions semblent difficilement pouvoir se passer d'une **implication des décideurs politiques** et d'une **mobilisation des acteurs locaux**. Des **partenariats très divers** sont présents dans ces actions : entre entreprises et administrations, et associations, avec les syndicats, entre les différents échelons des pouvoirs publics mais aussi entre les services d'une même collectivité territoriale, etc. Cela montre que sur un territoire, un intérêt collectif peut émerger de l'action concertée d'acteurs publics et privés.

Ce regroupement d'acteurs divers est conçu dans beaucoup de ces initiatives comme un levier pour coordonner les actions afin notamment de **simplifier les démarches** et de **rendre l'information plus accessible**. **Pour être efficace et assurer une mobilisation effective autour de l'emploi**, l'organisation peut et doit prendre des formes variées, **s'appuyer sur l'existant et le valoriser** mais également faire appel à la **créativité** et à des pratiques nouvelles pour rendre accessibles à tous le maximum de moyens et de chances d'insertion.

**Annexe 12 - Étude « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime »  
Rapporteurs Gustave Viala et Bernard Guillemot, Janvier 2006 (extraits)**

1.2. Faire des sites portuaires bretons un outil au service du développement durable de la Bretagne

1.2.1. Faire des sites portuaires un moteur du développement économique de la Bretagne

1.2.1.3. Favoriser les activités et trafics portuaires produisant de la valeur ajoutée

Les retombées d'un port sur l'économie de son arrière-pays ne dépendent pas tant des tonnages transportés que de la valeur ajoutée. La modestie des trafics des ports de commerce bretons ne doit pas cacher la possibilité de se spécialiser dans des filières fortement créatrices de valeur ajoutée, sur des trafics de niche. De même, la construction navale doit renforcer son action de recherche, développement et innovation pour se développer dans le créneau des navires spécialisés faisant appel à la haute technologie.

**Annexe 13 - Etude- Prospective des évolutions des bases de l'industrie bretonne(extraits)**

Quelques pistes de réflexion stratégiques, issues de scénarios prospectifs contenus dans le rapport du CESR : « Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 ».

Ces pistes étaient présentées scénario / scénario ; elles visaient à répondre à certains des défis que les scénarios avaient mis en exergue. Elles ne sont pas des réponses à la crise mais des réponses à des défis dont certains perdurent en dépit de la crise, même si celle-ci change l'ordre des priorités.

La troisième partie mentionnait des invariants et en tirait des enseignements dont voici la synthèse :

**Des invariants, des défis stratégiques :**

Face à l'ensemble des évolutions que les scénarios ont permis d'envisager, **les défis stratégiques lancés à l'économie régionale** et au système industriel sont nombreux, en partie abordés dans les réflexions menées sur le devenir de l'industrie en région. **Ce qui peut**

**apparaître déterminant, c'est la nécessité de faire face de façon innovante à un certain nombre de contradictions** qui vont accompagner le développement régional. Ainsi, plusieurs couples stratégiques doivent être ici cités.

**Croissance économique / environnement.** La Région sera de plus en plus confrontée au besoin de mettre en cohérence des politiques de compétitivité et des politiques en matière d'environnement, l'idée étant qu'il faut découpler la croissance des pressions exercées sur l'environnement. Ceci nécessitera de mettre en œuvre une approche effectivement « systémique » du développement territorial, prenant en compte, tout à la fois, les enjeux et les problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

**Compétition économique / niveau et qualité de l'emploi.** Ces deux ambitions ne sont pas toujours opposées, bien au contraire, et leur combinaison, et donc leur conciliation, seront toujours impératives. C'est l'utilisation des gains de productivité qui sera, ici, déterminante ainsi que l'émergence ou non d'un système qui sécurise les parcours alternés emploi - formation.

**Compétition économique / cohésion sociale.** Dans une perspective de compétitivité « hors coût », il est plus facile d'œuvrer à la complémentarité de ces deux logiques, dans une concurrence par les coûts, elles seront plus difficiles à concilier.

**Polarisation / répartition des activités.** Il paraît nécessaire de s'assurer d'un développement simultané de tous les territoires de la région, ce qui supposera de pouvoir concilier les impératifs de polarisation et d'efficacité qui sont liés au développement économique avec les nécessités d'une répartition équitable des activités et des populations, d'un autre côté.

**Logiques de long terme / de court terme.** Enfin, s'imposera la nécessité de concilier les logiques de long terme et les logiques de court terme, en particulier dans le domaine de la formation ou encore, comme on l'a vu, dans le domaine des transports (à propos des fermetures de dessertes ferroviaires pour le transport de marchandises), et dans le domaine de la cohésion sociale.

**La Section prospective du CESR en est arrivée à proposer plusieurs pistes de réflexion stratégiques.** Ces propositions s'adressaient plus précisément au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences, mais elles s'adressaient aussi, de façon plus générale, à l'ensemble des forces de la région.

Dans le domaine des ressources et de l'environnement :

**Sur la question des énergies de demain,** l'action de la Région se devra d'être tout à fait ambitieuse, et cela d'autant plus que la Bretagne bénéficie à cet égard de nombreux atouts qui pourraient être bien mieux valorisés.

Une politique volontariste au niveau régional de développement des productions d'énergie à partir des énergies renouvelables, avec tout le potentiel d'emplois qu'elle représente, devrait s'accompagner en outre d'une politique ambitieuse de promotion de la maîtrise de toutes les formes de consommation d'énergie (H.P.E.).

Quelques pistes phares peuvent être proposées : promouvoir la maîtrise des consommations d'énergie, et agir en direction des entreprises, en encourageant les initiatives et en aidant les entreprises innovantes dans les domaines des énergies renouvelables et des écotechnologies ;

mais aussi promouvoir le développement des biomatériaux, en soutenant la recherche sur les agro-matériaux ; former les professionnels qui auront à utiliser ces nouveaux matériaux et développer la sobriété énergétique, la haute performance énergétique ainsi que la recherche sur les énergies de demain ; faire que la Bretagne soit, aussi, devenue opérationnelle en matière de ferroutage compte tenu de sa situation géographique particulière.

Au total, d'importantes opportunités industrielles peuvent être ainsi dégagées, au carrefour de savoirs scientifiques complémentaires et d'activités industrielles multiples. Il convient donc de développer les aptitudes de la Bretagne à "rebondir", en particulier en encourageant les opérations de sensibilisation et de formation aux contraintes, mais aussi aux opportunités liées aux évolutions éco-environnementales.

#### Dans le domaine de l'organisation des activités économiques :

***Au niveau des aides aux entreprises***, on notera la nécessité de privilégier le soutien aux projets globaux et collectifs (réseaux interentreprises, groupements d'achat pour les PME, groupements d'employeurs, investissements productifs communs, etc.) et de soutenir les réseaux de partenariat et de co-traitance ainsi que les "pôles" locaux qui ne sont pas labellisés par l'Etat (optique à Fougères, emballage à Quimper...). A ce propos, il conviendra plus particulièrement de promouvoir et d'inciter à plus de coopération dans l'agroalimentaire. Par ailleurs, il importera de faire porter les aides aux entreprises, non seulement sur la création, mais aussi sur l'accompagnement du développement et, de faire précéder toute intervention en faveur des entreprises d'un diagnostic général sur les orientations de leurs activités, suivant l'idée d'une sorte de "FRAC généraliste" (fond régional d'aide au conseil). Enfin, il paraît important de subordonner les aides aux entreprises à des objectifs précis, en fixant des objectifs, en développant la pratique et la culture de l'évaluation et en prévoyant que l'aide disparaisse lorsque l'objectif est atteint.

***Au niveau de l'organisation financière***, il conviendra sûrement, plus que jamais, de se doter de plus fortes structures régionales de capital-risque.

***Au niveau de l'Agence régionale de développement économique***, il conviendra de promouvoir l'intelligence économique, c'est-à-dire la capacité à anticiper et à prévoir les évolutions économiques et les transformations sociales.

***Au niveau des formations***, il faudra mettre en place un réel système de "formation tout au long de la vie", développant la formation continue dans le prolongement de la formation initiale ; développer encore la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et mettre l'accent très fortement sur l'apprentissage des langues étrangères, pour répondre à une nécessité économique et à un objectif d'ouverture culturelle. Il paraît important de promouvoir aussi des espaces d'innovation ambitieux en matière de formation initiale et continue.

Par ailleurs, il conviendra de favoriser l'innovation sociale pour une meilleure qualité du travail et une meilleure implication dans ces évolutions des salariés et de leurs organisations.

#### Dans le domaine de la recherche et de la diffusion des technologies

Si la taille critique des centres de recherche et de formations supérieures est nécessaire pour une meilleure visibilité, elle ne signifie pas qu'il faille nécessairement de la concentration géographique. Une approche différente peut être développée, en complément, suivant une logique de réseaux.

Il conviendra de réorganiser le système de R&D et, en cela, la Bretagne pourrait aller de l'avant afin, notamment, de faciliter les rapprochements entre recherche publique et privée, sans fragiliser les chercheurs, et de favoriser les passages de la recherche aux filières de l'innovation. Cela suppose, au-delà d'une recherche des allègements de procédures, de créer des espaces originaux d'innovation. Il conviendra également de faciliter toutes les collaborations et de créer les "plateaux technologiques de sites" nécessaires..., mais aussi de soutenir la recherche fondamentale, recherche de plus long terme, à l'origine d'importantes ruptures technologiques.

Il pourrait être également judicieux de mener une réflexion sur la possibilité d'impulser en amont la création, en Bretagne, d'une filière de recherche sur les motorisations du futur.

#### Dans le domaine du développement des forces de la société bretonne

Il sera important de développer la culture scientifique et technique, ainsi que l'éducation à l'environnement et la culture de l'approche "systémique" (globale) des problèmes, mais aussi de favoriser le dialogue social autour des enjeux liés aux nouvelles technologies, dont le développement soulève de nouvelles interrogations, et de favoriser le développement d'une véritable industrie culturelle.

A l'égard des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il sera utile de développer les usages en Bretagne, en même temps que les contenus.

Par ailleurs, il faudra développer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux arrivants et des conditions plus favorables au travail des femmes. Et il conviendra de favoriser les initiatives et les expérimentations en faveur de l'intégration des populations peu ou pas intégrées, ainsi que la remise en insertion et en vie active des personnes exclues ou en précarité, laquelle n'est pas suffisamment affirmée comme un des enjeux de la mobilisation de tous.

#### Dans le domaine de l'organisation territoriale

Si la polarisation des activités de recherche, formation, production sera parfois nécessaire, il convient de souligner que la proximité géographique des acteurs en un même lieu ne s'imposera pas inéluctablement.

Par ailleurs, dans le cadre d'un accroissement de la concurrence entre territoires, le pouvoir d'organisation et de mise en cohérence de la Région devra faciliter les complémentarités et les arbitrages, dans le cadre d'une coopération avec les autres Collectivités territoriales et l'Etat.

Par ailleurs, il sera important de veiller à la présence de services publics ainsi que d'autres services de proximité nécessaires au renforcement de l'attractivité des territoires pour les entreprises et les ménages, en se situant dans une perspective de long terme ; et aussi à ce que l'accès à l'énergie ne devienne pas discriminant pour certains territoires (fourniture, qualité, coût). Enfin, il conviendra de promouvoir les zones d'activités du 21<sup>ème</sup> siècle, capables de soutenir des mises aux normes, d'accepter des règles environnementales (parcs d'activité à haute qualité environnementale en capitalisant sur l'expérience acquise par Bretagne Qualiparc).

**Annexe 14 - Étude « Perspectives de l'emploi et du travail en Bretagne, pour une volonté anticipatrice », Rapporteur Jean Hamon et Joseph Pennors, juin 2005. (synthèse publiée dans le bilan d'activités 2004-2007)**

« A partir de ses réflexions, le CESR a pu définir quatre séries de préconisations se déclinant en seize objectifs et quelques dix-huit recommandations d'actions :

- augmenter la population active (par la féminisation des postes de travail, l'amélioration des parcours scolaires et universitaires, par le maintien en activité et l'embauche des seniors, par la diffusion de la productivité...);
- améliorer le marché de l'emploi (par un soutien aux activités productives, par l'amélioration de l'image de certains métiers, par l'accroissement de l'efficacité de la formation...);
- modifier l'organisation des entreprises et des institutions publiques (par la GPEC, par la recherche de mécanismes conciliant la flexibilité et la sécurité de l'emploi...);
- améliorer les conditions de travail (par la mise en place d'une aide globale, par une reconfiguration du système d'appui et d'information en matière de conditions de travail, par une valorisation des actions innovantes, par une meilleure intégration des jeunes salariés...).

<p><b>Annexe 15 - Etude- les jeunes de 16-25 ans : une chance pour la Bretagne ». Rapporteurs Andrée Cario et Jean Lemesle, novembre 2003. (Extrait des préconisations)</b></p>
---

**Gouvernance régionale des politiques jeunesse :** organiser, avec toutes les parties prenantes concernées, une conférence régionale de la jeunesse

**Etudes :**

- gérer l'échec aussi bien que la réussite,
- remédier aux situations de « pauvreté-précarité » des étudiants
- œuvrer à un rapprochement plus étroit école-monde professionnel : stages, alternance, apprentissage
- fonds régional d'appel à projets pour l'insertion des jeunes sans qualification

**Entrée dans la vie active :**

- Contrat unique d'insertion « Bourse emploi-Bretagne » ;
- Accès plus direct aux entreprises par la méthode des habiletés et compétences
- Accompagnement de la logistique de l'insertion professionnelle : logement, transports, ressources;
- Logement : doublement des places en cité U, effort sur le logement social des jeunes

**Santé :** Info santé ; réseaux d'écoute et de soutien ; formation et conseil aux parents et éducateurs.

**Vie en société :** développer la représentation et la participation démocratique des jeunes ; élargir encore la représentativité du Conseil Régional des Jeunes et Apprentis de Bretagne (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes chômeurs...) ; renforcer les dispositifs d'éducation, de prévention et d'insertion.

**Annexe 16 - Etude « Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne ».  
Rapporteur Noël Roudaut. Mars 2005 (Extrait des préconisations)**

- **Protéger et valoriser le patrimoine bâti en Bretagne**
- **Créer un label régional** permettant de valoriser les édifices d'intérêt régional ;
- **Créer des bourses pour encourager les initiatives des jeunes** en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine ;
- **Promouvoir le patrimoine bâti de la Bretagne dans la région comme à l'extérieur** : celui-ci n'est pas uniquement une attraction touristique, il participe à l'attractivité économique des territoires, au lien social et à l'intégration, à la vie culturelle, au bien-être et à la qualité de la vie en Bretagne.



***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES***



**INTERVENTION de Mme Marie-Pierre SINOU**  
**(Union régionale CFDT de la région Bretagne)**  
**Intervention syndicale commune des Organisations Syndicales :**  
**CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, UNSA**

Après les journées de forte mobilisation intersyndicales des 29 janvier, 19 mars, 1er mai et dans le prolongement de la déclaration intersyndicale nationale (CFDT, CFTC, FO, CGT, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) formulant cinq propositions revendicatives :

1. Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique,
2. Politique salariale : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités,
3. Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat,
4. Préserver et améliorer les garanties collectives,
5. Réglementer la sphère financière internationale,

**Les organisations syndicales de salariés de la région BRETAGNE tiennent à exprimer ensemble les inquiétudes du monde du travail dans cette session du C.E.S.R.**

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales interpellent les entreprises, le patronat, l'Etat et les collectivités territoriales.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique. Il est de la responsabilité des collectivités de se coordonner, de renforcer les moyens pour agir chacune dans son domaine de compétences en concertation avec les partenaires sociaux pour aider les salariés touchés, dans la situation particulièrement difficile qu'ils subissent.

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations et sélectionner les salariés tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les aides publiques, notamment celles du Conseil régional, doivent être liées à la préservation de l'emploi. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Le Conseil régional, du fait de sa compétence en matière de formation professionnelle, doit y prendre toute sa part en concertation avec les autres financeurs de la formation. Pour les organisations syndicales le CCREFP est le lieu de coordination de l'action de tous les acteurs régionaux.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 34 000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

La question des politiques salariales demeure entière et revêt une acuité particulière pour les salariés touchés par le chômage partiel. Les travailleurs bretons aux salaires parmi les plus bas de France sont particulièrement exposés à ce danger de précarisation.

S'il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique, les collectivités territoriales et en premier lieu le Conseil régional ont leur rôle à jouer dans les problématiques énoncées ci dessous :

Une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.

Une politique de développement de logement social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire.

Des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation. Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en oeuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Le Conseil régional pourra utilement se référer aux avis émis par les élus des Comité d'Entreprise désormais informés et consultés sur la nature et l'emploi des aides, prêts et avances remboursables d'origine publique. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

Le Conseil régional doit s'organiser et se coordonner avec les autres collectivités territoriales pour que chacune agisse dans les domaines qui la concernent sur l'ensemble des conséquences économiques et sociales de la crise.



## INTERVENTION de M. Pierre JAMET (Comité régional FO de Bretagne)

L'état Français reconnaît aujourd'hui que la FRANCE est officiellement en récession. Depuis toujours, les responsables politiques ont pour première réaction de camoufler au grand public la réalité de la situation comme si les citoyens n'avaient leur propres appréciations et la maturité nécessaire pour affronter les difficultés économiques et sociales.

C'est une des raisons du décalage entre les tenants du pouvoir et les électeurs qui se manifestent de diverses façons que nous n'avons pas en qualité d'OS de commenter.

Pour ce qui nous concerne, militants FO, représentant s de la classe ouvrière, salariés, retraités, chômeurs, qui au passage compose la plus grande masse des citoyens de ce pays, ce sont toujours les premières victimes des crises en particulier les plus précaires d'entre eux.

Le texte soumis à notre réflexion est une base intéressante mais volontairement incomplète, dans le sens où il n'aborde pas l'analyse et les différentes responsabilités de la crise. Il s'agit d'une contribution dont acte.

Pour FO, les salariés ne sont pas les responsables de la crise et pourtant ils constitueront le plus grand nombre de personnes touchées par les effets de cette crise, financière transformée en crise économique et sociale.

En réalité, c'est la crise d'un système économique libéral qui a montré ses limites et dont la base dérégulatrice est dévastatrice des acquis sociaux alors qu'il est démontré qu'en période de crise ils sont des boucliers protecteurs.

Alors disons le tout net. Il n'est pas question pour les salariés de « mélanger » les genres et de nier les divergences d'intérêts entre les différents acteurs économiques.

Certains ont des responsabilités aggravées dans la naissance et la gestion de la crise. Si pour reprendre des métaphores entendues ici ou là, quand il y a le feu la première préoccupation est de l'éteindre, nous pouvons dire tout aussi bien que pendant que les pompiers, dont c'est le métier maîtrisent et éteignent l'incendie, les enquêteurs relèvent tous les indices pour trouver les éventuels coupables.

Si notre propos n'est pas de stigmatiser, au même titre, tous les tenants des outils de production encore moins les artisans de notre région, on peut affirmer que ceux qui organisent ou soutiennent la politique d'économie libérale sont tout de même beaucoup plus responsables que les travailleurs qui revendiquent une meilleure répartition des richesses.

Il y a déjà une bonne dizaine d'années que la Cgt FO a déclamé des slogans comme « le travail avant la bourse », « les retraites avant la bourse » « la sécurité sociale avant la bourse ». vous admettez qu'il n'y a pas besoin de décoder pour comprendre que pour nous les salaires, contrepartie du travail, doivent permettre aux salariés de vivre décemment de leur travail et notre opposition viscérale à tous ces dispositifs en vigueur « stocks options, parachutes dorés, rémunérations sans lien avec le travail, salaire exorbitant qui de plus prive les organismes sociaux de plusieurs milliards de recettes. Ces organismes, par le caractère redistributif et non lié à la bourse constituent un amortisseur de la crise.

Alors, aujourd'hui en pleine récession, les pouvoirs publics se rappellent qu'il y a des OS. Des OS qui en d'autres temps ne sont pas assez représentatives, mais qui lors des grandes manifestations comme celle du 29 janvier et du 19 mars, voire du 1er mai sont irresponsables et là par force de police interposée tout dire et faire pour minimiser l'impact de ces journées.

Alors, elles peuvent quand même ces OS servir à canaliser les mécontentements contenir le couvercle de la marmite et être associée à « maîtriser » la masse laborieuse pour bien lui faire comprendre qu'il n'y a qu'une seule solution pour sortir de la crise.

Ce n'est pas la conception de notre mission de syndicalistes.

A FO, nous acceptons de nous mettre autour de la table pour discuter, faire l'état des lieux, dégager des pistes, poser nos revendications, négocier et contracter des accords qui seuls garantissent le progrès social et les intérêts des salariés.

Nous ne pourrions pas être des co-gérants de la crise et de la sortie de la crise. Nous sommes un contre-pouvoir, pas les décideurs et entendons garder toute notre liberté d'expression et d'actions.

Lors du bouclier fiscal FO a demandé la mise en place d'un bouclier social pour protéger les travailleurs des méfaits de la politique libérale.

Aujourd'hui, nous rappelons avec force et détermination nos revendications en terme de salaire, d'emplois, conditions de travail, dont l'aboutissement serait de nature à garantir la situation des salariés pendant cette période.

C'est bien sur cette base et par la reconnaissance que l'état est le régulateur naturel et permanent au service de tous les « citoyens consommateurs » dont les salariés, actifs, retraités et chômeurs que peut se construire un accord durable.

Or, en 2010, l'état prévoit la suppression de 30 000 emplois dans le cadre de la RGPP, en application des directives européennes, ce n'est pas de nature à rassurer sur les moyens et la volonté de maintenir le plein emploi.

De tout cela, les documents qui nous sont soumis n'en font pas état.

Nous nous abstenons.



## INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

La FSU se retrouve dans le message principal de l'avis qui nous est proposé même si elle ne partage pas la totalité des formulations. Le document indique bien qu'il ne s'agit pas d'une crise ordinaire mais de profondes mutations.

La récession s'approfondit et ses effets sociaux vont douloureusement s'aggraver dans les mois qui viennent. Décrire la déclinaison bretonne de la crise est certes indispensable mais, pour éclairer les choix politiques, elle ne suffira pas à faire comprendre les enjeux si au préalable on ne produit pas une analyse de cette crise.

Le déclenchement de la crise financière et ses premiers enchaînements sont identifiés. La crise des *subprime* a généré des pertes colossales dans les établissements financiers ayant acquis des produits issus de vagues successives de titrisation des prêts immobiliers hypothécaires des Etats-Unis. Face à ces pertes les « investisseurs » ont vendu d'autres titres (actions/obligations) générant un effondrement des cours boursiers. Les banques sont alors affaiblies par les créances pourries qu'elles possèdent et par la dévalorisation d'autres titres détenues à l'actif de leur bilan et évalués par leur cours sur les marchés. Les banques ne se font plus confiance, elles ne se prêtent plus entre elles, l'argent ne circule plus. Face à cette crise de liquidité, les banques centrales interviennent massivement, dès août 2007, révélant au monde l'ampleur du désastre et amplifiant les mouvements de panique sur les marchés financiers. La restriction, par les banques, des crédits faits aux ménages et aux entreprises va être le premier canal de transmission de la crise financière à l'économie réelle, le second canal étant l'effet de richesse négatif, c'est-à-dire que des ménages voyant leur patrimoine financier ou immobilier se dévaloriser restreignent leur consommation et essaient de reconstituer leur épargne. Nous avons à la fois une réduction de l'offre et de la demande de crédits, on comprend alors qu'après les services financiers et immobiliers, les premiers secteurs touchés par la crise sont ceux qui sont le plus liés aux crédits : l'automobile et le bâtiment. Avec des spécificités, nous percevons, quand même, que la Bretagne n'échappe pas à ces mécanismes. La crise a malheureusement ensuite sa propre dynamique, la contraction de la demande affectant de proche en proche les autres secteurs ; sans oublier la crise utilisée comme alibi par certaines entreprises pour restructurer.

L'enchaînement des faits ne suffit cependant pas à la compréhension profonde de la crise qui est une crise systémique, cette expression a plusieurs sens, le premier est que cette crise ne touche pas qu'une partie mais la totalité du système financier international, ensuite, elle n'est pas que financière mais, aussi, économique, sociale et morale, et, enfin, elle est contemporaine d'autres crises aux temporalités, certes, différentes mais qui font système au sens où l'issue de l'une est impensable sans trouver des issues aux autres, il s'agit des crises écologiques, énergétiques, alimentaires et géopolitiques.

Mais cette crise n'est pas que systémique, elle est, aussi, structurelle car elle touche aux fondements mêmes du capitalisme dans sa phase actuelle : le néolibéralisme. La libéralisation de la finance trouve son origine dans la volonté de la fraction supérieure des classes

dirigeantes de supprimer les obstacles à la croissance des revenus du capital, obstacles liés aux régulations publiques et sociales de la période dite de « compromis social », appelée chez nous « les trente glorieuses ». Nous savons qu'au tournant des années 70-80, l'offensive a été lancée par les politiques monétaristes de R Reagan et de M Thatcher et poursuivie, ensuite, dans l'ensemble du monde développé sous la bannière du mot fétiche de « modernisation ». C'est surtout la désintermédiation qui a favorisé la finance de marché au détriment du financement bancaire classique permettant ainsi la montée en puissance des mastodontes du capitalisme que sont les fonds de pension, les fonds d'investissements, les compagnies d'assurance, les fonds spéculatifs ; chacun sait que ceux-ci, avec les banques à leur tour financiarisées, ont pu prospérer dans leurs activités spéculatives grâce à leurs filiales dans les paradis fiscaux. Mais l'autonomie de la finance est relative, cette inflation financière a une contre partie : la déflation salariale. Cette dernière a été obtenue par la mise en concurrence des travailleurs du monde entier (libre échange débridé), par la dérégulation du marché du travail (flexibilité, précarité, chômage), par la désindexation des salaires par rapport aux prix.

Dans le même temps, le mode de gestion des grandes sociétés s'est modifié avec la stratégie centrée sur « la valeur pour l'actionnaire » : tout faire pour augmenter le cours de l'action et distribuer le maximum de dividendes au point d'ailleurs de voir des sociétés s'endetter pour racheter leurs propres actions. Cet ensemble néolibéral est cohérent, il ne résulte pas d'un processus naturel mais de choix économiques et sociaux parfaitement conscients, il explique, dans nos pays développés, le mode de croissance fondé sur l'endettement généralisé et sur une explosion démentielle des inégalités.

Le débat sur la caractérisation de la crise n'est pas indépendant du débat sur sa durée. Certains évoquent la perspective d'une reprise à l'horizon 2010, pourtant l'hypothèse d'une dépression longue n'est pas moins probable. Plusieurs menaces sont loin d'être écartées. Ainsi les « effets de second tour » risquent de se produire, défaillances et insolvabilité d'entreprises générant de nouvelles pertes bancaires. La grave crise des pays d'Europe centrale ne sera pas sans conséquence sur les pays européens plus à l'ouest, les restrictions des exportations vers ces pays affectent déjà notre région et c'est malheureusement une des raisons qui risque de faire entrer l'agroalimentaire dans la spirale récessive. La menace la plus sérieuse est le danger déflationniste, nous n'y sommes pas encore, on l'évitera peut être mais la rapidité de la désinflation ne peut guère nous rassurer. Une baisse du niveau général des prix serait catastrophique.

Dans l'étude prospective du CESR sur l'avenir de l'industrie, nous avons envisagé comme déclenchement d'une crise financière systémique, un effondrement du dollar. Ce n'est pas ce qui s'est produit mais ce risque est, aujourd'hui, beaucoup plus important qu'au moment de la rédaction de notre étude. Faisant voler en éclats les dogmes du monétarisme, le recours massif de la FED à la « planche à billets » accroît ce risque d'autant que la Chine continue d'accumuler des créances sur les Etats Unis. On assiste à la constitution d'une nouvelle bulle composée de bons du trésor US or toute bulle finit toujours par exploser. Comme le G20 a écarté toute velléité de réforme du système monétaire international, il ne serait pas conséquent d'ignorer la possibilité d'un chaos monétaire même si cette perspective n'est probablement qu'à moyen terme.

Toutes ces considérations pour dire qu'appréhender la crise comme un phénomène conjoncturel, une sorte de mauvais moment à passer, est pour le moins inapproprié.

Puisque les causes de la crise sont identifiées, les réponses à apporter le sont aussi. Il faut prendre le contre-pied des politiques libérales. La déclaration commune des organisations

syndicales en a tracé les pistes. Mais une sortie de crise durable supposera, en même temps, une profonde transformation des modes de production et de consommation, c'est un impératif pour s'engager dans une trajectoire sociale, écologique et solidaire. Chacun comprend bien que, malgré son verbe haut et son « plan de relance », Nicolas Sarkozy ne s'inscrit pas dans cette perspective prenant même prétexte de cette crise pour imposer de nouvelles régressions comme le confirme la nouvelle vague de suppressions de 34 000 postes dans la fonction publique.. Mais heureusement, l'idéologie libérale se lézarde, les citoyens comprennent de plus en plus les raisons de cette crise et se rallient à cette idée scandée par les manifestants des 29 janvier, du 19 mars et du 1<sup>er</sup> mai : « la crise c'est eux, la solution, c'est nous ! ».

## INTERVENTION de M. Jean-Yves SAVIDAN (Comité académique de l'enseignement privé en Bretagne)

Et la Crise ??

« Ne faut-il que délibérer... la Cour en Conseillers foisonne !  
Est-il besoin d'exécuter....l'on ne rencontre plus personne ! »

Cette trace de fable qui peut réveiller quelques vérités, ne constitue pas la totale réalité de la situation que nous examinons...puisque après réflexion, nous cherchons ensemble des solutions, si possible concrètes.

Pour faire face à l'actualité et même à l'avenir, qui nous concerne collectivement en région et personnellement dans notre existence citoyenne.

Alors la Crise ?? Les Crises !!!! Nous y sommes depuis un certain temps, voire un temps certain ; mais, obnubilé par un présent de plus en plus fluide, nous oublions hier, encore plus avant-hier, et nous ignorons demain.

Si la grippe A vient du Mexique, c'est au Mexique dans les années 80, que le phénomène « crise » a déjà commis des ravages. Mais des ingrédients sont nettement et structurellement plus anciens.

Et, dans un monde interconnecté dans tous les domaines, tout se lie et tout se diffuse à grande vitesse, si, en plus, les leviers d'accélération se trouvent concomitamment activés.

Pour la 1ère fois de son histoire, l'humanité vit consciemment, en partie, un tournant, une mutation, ce que certains nomment « un moment axial », sans en connaître, toutefois, toutes les dimensions quant à son évolution et le monde qui en émergera.

Serait-ce possible que, pour la 1ère fois aussi, une telle mutation voire Révolution, puisse se produire sans conflit « majeur » ?

« L'Abîme ou la Métamorphose ? » titre Edgar Morin.

Nous sommes dans la complexité mais aussi dans la grande fragilité d'une « économie-monde » qui essaie de suivre une infrastructure au moins technologique d'une « Société-monde » déjà installée.

L'Histoire n'a jamais été un long fleuve tranquille mais des émergences inattendues sont toujours possibles !

Une crise est conjoncturelle,...s'agirait-il vraiment de cela, quand on additionne les secteurs touchés ou concernés : les populations pauvres, l'alimentation, l'eau, l'énergie, les finances, le travail, la sécurité mondiale, le climat etc...

Le plus grand danger serait la cécité de l'Espèce.

Notre Région est dans ce mouvement. Elle dispose de nombreux atouts.

Qui la situent sûrement parmi les mieux loties à moyen terme.

Un avenir ne peut se concevoir et se bâtir que sur des atouts et des points forts.

Il s'agit donc de les articuler et de leur donner cohérence sur des socles qui font sens pour l'humanité : L'Éthique (sociale, économique, culturelle ...)...Investir, agir pour tous les temps et tous les termes n'est pas un exercice simple ni habituel, pour le court terme, la visibilité est palpable, pour le moyen terme, le discernement devient déjà engageant, pour le long terme c'est pour les « générations futures » et là...L'Éthique est au cœur de la problématique.

La Confiance, 2ème pilier du socle, la confiance est le cœur de la démocratie, l'assurance de l'avenir et le ciment de toute société civilisée. Et enfin, La Solidarité et la Justice qui fondent le travail pour le bien commun.

Alors en Bretagne : Les Jeunes (richesse et non problème), la Formation (tout au long de la vie), la Sécurisation des parcours professionnels, la Nature et sa diversité...

Les ressources de la mer et du littoral, les productions et savoirs-faire du terroir, les capacités de transformation et de valorisation des produits en Bretagne, la Culture et la créativité, la recherche et l'innovation, les infrastructures, les traditions de réseau, de coopération,.....sont autant d'éléments, parmi d'autres, à faire fructifier et à conjuguer pour une région apte à la métamorphose, avec une Gouvernance qui suscite dans les Territoires et avec ceux-ci, des acteurs sociaux et économiques vivants et dynamiques avec une base revitalisée et source d'initiatives.



## INTERVENTION de M. Joël JOSSELIN (Comité régional FO de Bretagne)

Analyse, réunions, groupe de travail, rapports, avis, session plénière, la crise est à l'ordre du jour. Encore faut-il expliquer ici les conséquences concrètes sur les conditions de travail et de vie des salariés.

Pour ne prendre l'exemple que de l'Ille-et-Vilaine :

Baisse des immatriculations, baisse des demandes de permis de construire, augmentation du surendettement.

Plan social chez Cooper Automotiv à Vitré (116 licenciements), à la Barre Thomas à Rennes (248 licenciements et départs volontaires)

Plan de 1750 départs volontaires chez PSA La Janais à Rennes, chez Aumont à Laillé, c'est le tiers des effectifs qui part en départs volontaires

Plan social chez Sanden à Tinténiac malgré un accord sur une modulation horaire permettant des semaines de 0 à 44 heures au prétexte de sauver 40 à 50 emplois dans la main d'œuvre directe mais permettant 67 licenciements dans la main d'œuvre indirecte.

2 millions d'heures de chômage partiel au dernier trimestre 2008, 2 250 000 au 1er trimestre 2009, 2 500 000 au 2ème trimestre, ce sont à chaque fois de 15 à 20 000 salariés qui sont concernés.

Ce sont bien les salariés qui paient la crise et c'est ce que nous dénonçons dans cette enceinte. Salariés qui voient les dizaines de millions au niveau régional, des dizaines de milliards au niveau national, des centaines au niveau mondial, tous fournis aux banques, aux entreprises en difficultés mais salariés qui eux, subissent des baisses de salaire de l'ordre de 200 euros chaque mois quant ce n'est pas la perte de leur emploi donc de leur salaire

La solution à la crise, aussi paradoxal que cela puisse paraître aux tenants de l'économie de marché, c'est l'augmentation des salaires, c'est-à-dire la relance par la consommation.

La solution à la crise, aussi incongru que cela puisse paraître aux adeptes du libéralisme économique, c'est l'abandon de la RGPP (en toutes lettres) et de son cortège de dizaines de milliers de suppressions de postes et l'embauche massive de fonctionnaires pour que la République rendent tous les services publics aux citoyens

La solution à la crise, c'est donc l'arrêt immédiat des licenciements, l'arrêt immédiat des suppressions de postes dans le public comme dans le privé.

De tout cela les rapports et avis ne parlent pas...

## INTERVENTION de M. Gérard MAISSE (Institut national de recherche agronomique)

Je souscris pleinement aux idées exprimées dans le document « Agir ensemble pour dépasser la crise » dont le rapporteur est le Président Even. Le titre de ce document me paraît tout à fait judicieux car il est en soi un manifeste qui renvoie à la Fraternité, troisième élément de notre devise républicaine qui donne un sens moral aux deux premiers, la Liberté et l'Égalité, qui sont des droits. Il n'est pas ici question de charité mais bien d'actions commune s'inscrivant sans équivoque dans une démarche de développement durable dont le pilier social prend toute sa signification.

Cette crise est une crise mondiale qui nécessite un traitement mondial. Pour autant, au niveau local, nous sommes dans l'absolue nécessité de traiter dans l'urgence les symptômes économiques et sociaux qui se multiplient et de préparer la sortie de crise. Les préconisations faites dans ce document, tant pour le court terme que pour les moyen et long termes, s'appuient sur un ensemble d'études réalisées par le CESR ces cinq dernières années. Cela donne de la force au propos et confirme, s'il le fallait, l'importance de ces études réalisées dans la sérénité qui deviennent sources de réactivité en temps de crise.

Concernant les moyen et long termes la question de la recherche et de l'innovation est d'importance. En effet si la recherche publique apparaît peu touchée par la crise il pourrait ne pas en être de même au niveau des PME qui risquent de privilégier le très court terme pour de simples raisons de survie. Il est donc très important que la Région et l'Etat envoient un signal fort en continuant à soutenir activement les pôles de compétitivité et le transfert de technologies innovantes.

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME**  
**(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles – URCIDFF)**

Je m'exprime au nom de l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Je remercie très sincèrement Mr Alain Even et les personnes qui ont participé à la production du document « Contribution du CESR sur la Crise en Bretagne » composé de deux parties « Agir ensemble pour dépasser la crise » et des annexes de préconisation d'études conduites pour le CESR. A mon sens, nous avons là, un document clé qui présente plusieurs avantages.

Tout d'abord, il est le fruit d'une réflexion qui va au-delà des travaux d'experts socio-économiques externes que l'on peut trouver dans différents ouvrages ou dans des articles de vulgarisation, qui au demeurant ont également tout leur intérêt. Sa valeur ajoutée est qu'il est, avant tout, le résultat d'un travail d'observation et de veille sur le long terme dans notre Région Bretagne. Sa substance est directement le fruit de la complémentarité de vue et d'expériences de la part des Conseillers économiques et sociaux répartis :

- dans les quatre collèges (représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, des organisations syndicales et salariés(es), de la vie collective régionale et personnalités qualifiées),
  - dans les quatre commissions (Aménagement et développement du territoire, environnement, Qualité de vie, culture et solidarités, Développement économique et recherche, Formations, enseignement supérieur)
- dans les deux sections : Prospective et section Mer littoral.

Indirectement son contenu s'inspire des avis de nombreuses personnes qui représentent par exemple : le monde économique classique et solidaire, le réseau associatif, le réseau des chercheurs universitaires ainsi que les citoyennes et citoyens qui sont audités régulièrement à l'occasion des travaux d'études du CESR.

Grâce à ses annexes, ce document est également un point d'étape concernant les différentes préconisations qui ont été faites dans les études les plus récentes et qui aujourd'hui sont bien en résonance avec la situation de crise que nous vivons.

C'est donc un véritable outil de réflexion et de travail dont peuvent s'emparer les différents acteurs de la Région Bretagne, instrument qui mériterait une diffusion ciblée avec les supports de communication adaptés à partir des travaux déjà menés par le groupe de travail « communication » du CESR.

En ce qui concerne le contenu et la mise en perspective du texte du référence du CESR, je retiens un passage qui m'apparaît essentiel :

**« Cette crise intervient au moment où arrive à maturité dans l'opinion publique et dans le débat public, la prise en compte de nouvelles attentes et de nouveaux besoins, voire de nouvelles exigences visant à la mise en place d'un développement réellement durable, dans l'ensemble de ses dimensions, économique, sociale, environnementale et culturelle ».**

La Région Bretagne ne part pas de rien. Le Conseil régional Bretagne a notamment contribué à mettre en place ou à renforcer des outils structurants : Agenda 21, schémas régionaux, chartes, pays et ses conseils de développement, renforcement des organes de concertation à l'interne, Agence Economique et entre les collectivités territoriales (B15) etc. C'est un travail important qui a été réalisé.

Mais pour garder la confiance, il y a une attente forte du réseau associatif que je représente : **« la mobilisation vigoureuse de tous les acteurs régionaux afin non seulement d'anticiper sur la profonde mutation économique et sociologique de notre région et pour le Conseil régional de relever le défi d'une meilleure coordination des initiatives à l'échelle régionale ».**

Aujourd'hui, les citoyennes et citoyens, les différents acteurs socio-économiques dont le secteur associatif qui entretient une dynamique de cohésion sociale, ne comprendraient pas, par exemple, qu'en cette période de crise et de récession à vivre, le Conseil régional et les représentants de l'Etat ne travaillent pas en proximité de façon coordonnée, convergente et mutualisée.

C'est bien là, le défi essentiel dans ce tournant à prendre : travailler ensemble en confiance et avec détermination pour produire des synergies et viser l'efficacité. C'est bien un projet réaliste où effectivement le CESR peut y tenir toute sa place dans sa mission consultative.

Je vous remercie pour votre attention.

## INTERVENTION de Mme Maryvonne GUIAVARC'H (Union régionale CFDT)

L'augmentation brutale du nombre de demandeurs d'emploi est la confirmation que nous sommes entrés dans une crise extrêmement dure, qui impacte fortement la vie de milliers d'hommes et de femmes. Les salariés sont déstabilisés et inquiets des conséquences pour leur emploi, leur pouvoir d'achat, leur protection sociale. La situation des jeunes est particulièrement préoccupante.

Cette crise est avant tout la résultante d'exigences de rendements démesurés de la part de détenteurs d'avoirs financiers qui ont contribué à la formation d'une bulle spéculative tout en privilégiant leur revenu à l'investissement. Le violent réajustement se fait aujourd'hui au détriment des épargnants et des salariés, à qui l'on fait payer injustement l'addition. Ce qui est intolérable.

Aujourd'hui, nous sommes au coeur d'une crise – devenue économique et sociale - dont nous ne savons ni quand, ni comment nous allons en sortir. Cette absence de visibilité constitue un terrain où les inquiétudes grandissent avec de risques d'actions désespérées et de développement de la radicalité.

Dans ce contexte de grande incertitude, les organisations syndicales se sont engagées dans une démarche nationale interprofessionnelle conduite sur la durée, faite de mobilisations de grande ampleur, de revendications portées ensemble, et de propositions aux décideurs. La plate-forme commune nationale, reprise ici par 6 organisations fixe le cadre de cette mobilisation en Bretagne.

Fidèle à ses valeurs et à ses engagements, la CFDT s'engage dans la recherche de réponses qui doivent être apportées de l'entreprise à l'international.

Le terrain des échanges économiques est mondial. Des espaces de définition politique et de régulation économique et sociale doivent être construits à cette échelle. La CFDT se prononce pour que l'Europe porte fortement des exigences sur une refonte et une réforme du système bancaire, financier et des institutions de régulation et de supervision (dont le FMI et la banque mondiale).

Cette crise majeure mondiale met en évidence qu'une croissance durable doit intégrer les trois dimensions économique, sociale et environnementale. Prendre en compte ces logiques, c'est :

- interroger la gouvernance des entreprises et particulièrement celle des grands groupes vis-à-vis des salariés, des sous-traitants et des territoires.
- rénover les lieux de négociations au sein des entreprises, véritables lieux de confrontation pour un partage de la valeur ajoutée équitable entre salaires, investissement et distribution des dividendes.

Dans le cadre de la concertation sur la valeur ajoutée en France, la CFDT formule 3 revendications :

- la question de la répartition des richesses ne peut être réglée sans qu'il soit donné une place plus importante à la négociation sociale, notamment salariale : celle-ci ne peut se contenter de régler les conséquences de choix stratégiques décidés ailleurs (dans les groupes en particulier...). Elle doit pouvoir prendre en compte la complexité de l'organisation des entreprises dans le partage de la valeur ajoutée.
- La limitation, par la négociation collective, des éléments variables de la rémunération liée au résultat (participation – actions)
- une fiscalité qui favorise une vision de long terme de l'entreprise et une redistribution plus équitable de la richesse créée et ce tout au long de la chaîne de production de valeur, de la maison-mère aux sous-traitants.

La mondialisation de l'économie et les mobilités exigent un élargissement du champ des protections sociales des populations. C'est tout l'enjeu de l'action CFDT dans les négociations nationales qui se sont déroulées en France depuis celle du 11 janvier 2008 qui portant sur la modernisation du marché du travail, pose les bases de la sécurisation des parcours professionnels.

La politique fiscale doit être révisée pour la rendre plus distributive. Le budget de l'Etat doit être revu et ses missions redéfinies en intégrant son rôle de régulation, ce qui s'oppose à une diminution comptable du nombre de fonctionnaires.

Au-delà de ces indispensables réformes structurelles, la crise, d'une ampleur sans précédent, nécessite aussi des plans d'urgence et l'ensemble des acteurs doivent y prendre une part :

La CFDT attend du gouvernement qu'il déploie la même énergie pour traiter les questions économiques et sociales qu'il l'a fait pour sauver le système financier :

- Ceux sont les mobilisations des salariés qui ont permis d'obtenir la création du FISO (Fonds d'Investissement Social). Ce fonds doit offrir aux salariés privés d'emploi, en chômage partiel, et aux jeunes dont l'insertion professionnelle est rendue encore plus difficile : une indemnisation accrue de l'allocation chômage et en même temps, une formation qualifiante. Mais le financement concédé par le gouvernement n'est pas à la hauteur de la situation sociale.
- Pour assurer ce financement, nous demandons au gouvernement qu'il remette en cause le bouclier fiscal, les heures supplémentaires défiscalisées et un certain nombre de niches fiscales.

Les négociations nationales – modernisation du marché du travail – GPEC – formation professionnelle et assurance-chômage – apportent des réponses concrètes en matière de sécurisation des parcours professionnels ; mais ces réponses doivent maintenant devenir effectives pour tous les salariés, les demandeurs d'emploi, avec une attention particulière pour ceux et celles qui sont encore plus que d'autres atteints par les effets de la crise : les jeunes, les salariés qui n'ont jamais pu bénéficier d'un droit pourtant élémentaire « aller en formation – poursuivre ou reprendre un parcours interrompu souvent depuis la formation initiale », les seniors trop souvent licenciés alors que leurs compétences se révèlent précieuses pour assurer l'avenir de l'entreprise.



## INTERVENTION de M. Marc HEBERT (Comité régional FO de Bretagne)

Depuis tant d'année que l'on nous vante les mérites de la décentralisation, de la régionalisation de l'avènement d'un monde où les entités régionales seront affranchies de « l'horrible emprise tentaculaire des états » fussent-ils républicains.

Depuis tant d'année que l'on nous vante les mérites de l'union européenne, espace de liberté économique où règne la concurrence libre et non faussée.

Depuis tant d'année que la politique monétaire de rigueur avec son emblématique : Banque européenne et son écusson : l'Euro.

Depuis tant d'année :

- que l'on nous vante la modélisation mathématique des échanges monétaires et boursiers,
- que l'on nous vante les bienfaits des LBO Leverage BuyOut, rachat d'entreprises financé par l'endettement (véritable curée financière sur les entreprises dépeçage spéculation, faillite, misère sociale).

Aujourd'hui l'heure est à l'appel à l'unité, à l'unicité, à la coopération entreprise-financement sur fonds publics en somme à l'Union Sacrée

Mais que sont donc devenus nos libéraux, que nous avons de si près fréquentés ?

Ils sont devenus bien discrets, bien sûr ils ne reconnaissent pas leur erreurs.

Tout serait dû selon eux à des manœuvres frauduleuses, le dogme libéral n'est pas remis en cause, naturellement il leur est difficile d'afficher leur volonté de poursuivre leur politique de remise en cause des droits sociaux, d'abaissement des salaires, des droits syndicaux.

Alors ils se font les chantres des capacités extraordinaires du peuple Breton, de ses capacités au travers d'un « mouvement des entreprises et des Bretons » vers un avenir meilleur ou « l'intérêt général dans un tel contexte devra primer. Au moins sur les missions ciblées. C'est dit-on une tradition bretonne ».

Paroles, paroles, derrière ce rideau de fumée rien sur la logique financière basée sur le profit maximum au mépris des droits sociaux, du respect des salariés (voire des esclaves), au mépris même, ô paradoxe, des entreprises : logique de prédateurs revendiquées par les tenants de l'école de Chicago.

« Le malade est faible, qu'on lui fasse une bonne saignée » aurait dit le Docteur Knock.

Le groupe FO a donc voté contre le rapport présenté par le président de la commission de développement économique et recherche.

Ajoutons qu'à cette absence de critique des causes véritables de ce qu'il est convenu d'appeler « crise financière et économique » le rapporteur procède à un exposé d'une logique de « looser » de perdant économique, car sous couvert de phase caressant dans le bon sens du poil d'hypothétiques sentiments régionalistes, l'on constate, en fait, l'acceptation des

délocalisations de l'industrie vers les pays à bas coût (esclavagistes), la France, la Bretagne, n'auraient d'avenir que par un « verdissement » des produits, l'amulette écolo est de nouveau en service.

Notre industrie devant se cantonner « sur la production de séries courtes, celles très liées à un service , celles repassant sur une consommation locale, celle intégrant une automatisation très poussée » .

Pas un mot sur la crise agricole, l'agroalimentaire, pas un mot sur la pêche et sur la filière.

Il s'agit là d'un aveu d'acceptation des modes de production et d'exploitation actuelle, une résignation à une logique économique « ultra-libérale » de casse sociale.

Ce sont à peu de choses près les mêmes discours que l'on nous a servis lors de la restructuration privatisation des arsenaux, de la privatisation de France Télécom et des industries de la téléphonie, etc.

C' est pourquoi FO vote contre et condamne ceux qui considèrent que la crise était inévitable, sont prêts à, quoi qu'ils en disent à faire en supporter les conséquences aux travailleurs par la remise en cause de leur liberté syndicales, la remise en cause de leurs protections sociales collective, la remise en cause de leur emploi, de la fonction publique de ses hôpitaux, etc....

FO syndicat libre et indépendant restera sur le terrain syndical et refusera toute collaboration compromission et gardera la totale liberté d'expression hors de toute unité de façades, à dénominateur commun minimal voire nul, hormis la symbolique de l'unité.

Unité qui n'est rien d'autre que le vecteur de neutralisation du mouvement syndical.

La démocratie n'existe réellement que si le syndicalisme libre et indépendant existe.

Tout les systèmes totalitaires ont procédé plus où moins violemment à l'intégration ou à la suppression du syndicalisme libre.

FO appelle à la RESISTANCE.

**INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC**  
**(Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, en accord avec**  
**l'Association bretonne des industries agro-alimentaires)**

Je voudrais intervenir au nom des acteurs patronaux.

Cette session sur la crise met les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs représentés au CESR en situation de responsabilité. Face à la crise certes, mais aussi au-delà, notamment à l'égard de décisions que les pouvoirs publics doivent prendre pour rendre notre économie plus performante afin d'améliorer les conditions et le niveau de vie de la population.

Certes il appartiendra aux historiens de déterminer les causes de cette crise. Il ressort aujourd'hui des analyses qu'elle serait la conséquence :

1. de taux d'intérêt extrêmement bas qui ont amené les banques, notamment américaines, à favoriser le crédit en développant des produits complexes facteurs de marges et de croissance,
2. de produits sophistiqués et spéculatifs, sans doute conformes à la réglementation, mais déconnectés de l'économie physique,
3. et enfin, l'absence de contrôle réel et efficace des opérateurs, qui (abandonnés à eux-mêmes), ont multiplié excès, erreurs et fautes.

Il semble, notamment sous l'impulsion de la France et de l'Union européenne, que les chefs d'Etats et de gouvernements, ont pris la mesure du problème et s'engagent dans les réformes nécessaires.

Pour autant, cette crise nous appelle à nous interroger sur les mesures à prendre pour rendre structurellement l'économie française plus performante et socialement plus aboutie.

En effet, le collège Employeur rappelle à cette occasion que l'économie n'est pas une fin en soi mais un moyen, la finalité étant, dans un cadre démocratique, l'harmonie sociale, le bien-être et l'épanouissement individuel des personnes, et notamment dans leur dimension citoyenne.

Notre conviction, et nous savons qu'elle est partagée dans cette enceinte, est que l'économie de marché constitue le meilleur moyen, sans doute le seul, susceptible d'atteindre cet objectif. L'économie de marché repose essentiellement sur la liberté d'entreprendre, sur les échanges et la mise en concurrence des différents acteurs économiques.

Comme nous l'avons déjà dit dans le passé dans cet hémicycle, la question de la performance des entreprises bretonnes est avant tout celle de la performance des entreprises françaises. Comme toutes nos organisations interviennent, d'une façon ou d'une autre dans le débat national, nous devons saisir l'opportunité de cette crise pour nous interroger sur les difficultés structurelles de notre économie nationale.

Notre économie depuis 10, 20, 30 ans est en perte de vitesse. Les signaux sont multiples et se révélaient, avant la crise, particulièrement inquiétants. Seules les comparaisons statistiques avec l'Allemagne masquaient quelque peu cette réalité et cela a permis aux uns, de manquer de discernement, à d'autres de se voiler la face et aux derniers de nier l'évidence. Cette

situation résultait d'un fait historique majeur, la réunification allemande qui a contraint l'économie de l'Allemagne de l'ouest à « digérer » l'économie délabrée d'un pays de 17 millions d'habitants. Qu'en serait-il aujourd'hui de la situation économique de la France si c'est elle qui avait dû faire cela sans que l'Allemagne de l'ouest ait eu à le faire ?

Nous redisons ici qu'avec des dépenses publiques structurelles en France, c'est à dire avant la crise, de 55 % du PIB, des déficits publics considérables (dettes de l'Etat, de la sécurité sociale, de l'assurance chômage et des collectivités locales), nous nous devons de mettre un terme à cette situation particulièrement grave qui altère considérablement la compétitivité de nos entreprises. Elle ruine la confiance des agents économiques par la dette qu'elle fait peser sur nous, nos enfants, petits-enfants et générations suivantes.

En 25 ans, notre dette publique a explosé pour passer de 21 % à 67 % du PIB avant la crise. Jusqu'où irons-nous ? Si nous n'avions pas une telle dette, nous pourrions supprimer l'impôt sur le revenu.

Certains prônent d'augmenter les impôts, de préférence sur les entreprises. Alors que celles-ci constatent chaque jour que leur marge baisse et qu'elles sont moins compétitives. Les statistiques en attestent. Toujours plus taxées que leur concurrentes, comment peuvent-elles dans ces conditions préserver et développer l'emploi ?

Nous tenons d'ailleurs à rappeler les conclusions du rapport Cotis qui montre, d'une part, contrairement à certaines affirmations hasardeuses, que la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises est, je cite, « d'une stabilité parfaite » et n'a pas décliné depuis 20 ans, et que d'autre part, la part des cotisations sociales, rapportée à cette même valeur ajoutée, n'a cessé de croître.

Le secteur économique qui doit retenir toute notre attention est celui de l'industrie, très exposée à la concurrence internationale, certes sur les marchés extérieurs, mais aussi et surtout en France. Nous ne pourrions garder une industrie en France si nos entreprises sont toujours plus taxées que leurs concurrentes. Les prélèvements publics obligatoires pesant sur les entreprises françaises sont de 286 milliards d'euros contre 170 en Allemagne (à taille de pays comparable) et 120 au Royaume Uni. Comment dans ces conditions pouvons-nous rester structurellement compétitifs ? En guise d'illustration, entre 2000 et 2006, la consommation de produits manufacturés a augmenté en France de 21 %, les importations ont augmenté de 42 % et la production de 1 %.

Les gouvernements, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou sociaux-démocrates des grands pays de l'OCDE ont conduit ces dernières années, souvent avec leurs partenaires syndicaux, des politiques courageuses de maîtrise des dépenses publiques. Leurs entreprises, ainsi moins prélevées, ont gagné en compétitivité. Cela a aussi permis à ces pays de réduire leur dette publique, facteur de confiance pour l'ensemble des agents économiques, consommateurs et investisseurs.

Citons l'exemple de la Suède, pays réputé pour le haut niveau de ses dépenses publiques dans les années 70 et 80, et qui les a réduits de 25 % en 10 ans quand dans le même temps la France les augmentait de 10 %. Les pays de l'OCDE qui ont divisé leur chômage par deux, ces dix dernières années, sont ceux qui ont réduit leurs dépenses publiques de 8 à 9 points de PIB. Citons aussi le Canada qui a réduit drastiquement ses dépenses publiques et dont le nombre de familles pauvres a baissé dans les années suivantes de 30 %.

Enfin, nous voulons revenir sur les grandes entreprises industrielles et commerciales qui ont réussi en s'internationalisant leur production, ce qui a leur a permis d'épouser la compétitivité moyenne du monde, ce que les autres entreprises françaises, plus petites, ont beaucoup plus de difficulté à faire. Leur succès manifeste est donc un formidable plaidoyer en faveur de la mise à niveau de l'économie française et plus précisément de la baisse des dépenses publiques et des prélèvements qui y sont associés. La préservation et la création d'emplois en France est à ce prix.

Nous voyons bien, eu égard à cet étai budgétaire qui étreint chaque jour plus notre pays, que la France peine à engager un plan de relance à la mesure des enjeux sans dégrader gravement la dette publique qui, selon les projections de la Cour des comptes, devraient atteindre fin 2010 le niveau record de 85 % du PIB.

Quant à notre modèle français qui serait meilleur que les autres car il résisterait mieux à la crise, rappelons qu'effectivement avec un tel niveau de dépenses publiques, nous avons là des dépenses déconnectées de la conjoncture et donc stabilisées mais malheureusement financées par la dette. En fait nous menons depuis une trentaine d'années, et plus encore depuis une vingtaine d'années, une politique de relance permanente, sorte de fuite en avant à la charge des générations futures. Nous voulons justement dire à ceux qui souhaitent une moralisation du capitalisme, et nous les rejoignons sur ce point, que nous souhaitons aussi une moralisation des propositions socio-économiques. En effet, il ne nous paraît pas moral d'empêcher toute maîtrise des dépenses publiques quand cela amène techniquement à alourdir la dette qui ruine la confiance et compromet la croissance et l'emploi.

Nous devons tous, dire la vérité à nos concitoyens. Nous ne pourrons durablement augmenter les salaires, augmenter les prélèvements qui pèsent sur les entreprises, augmenter la dette publique, ET préserver l'emploi. Dans l'intérêt général, et dans un esprit de responsabilité, nous devons dégager des priorités : l'emploi doit être cette priorité et notamment l'emploi des jeunes. Il serait souhaitable de ne leur laisser comme avenir que le chômage et nos dettes à rembourser.

Je vous remercie de votre attention.



***SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL***

***«LA REGION BRETAGNE FACE A LA CRISE  
ECONOMIQUE ET SOCIALE : INVESTISSEMENTS,  
SOUTIEN AUX JEUNES, AUX DEMANDEURS  
D'EMPLOI ET AUX SALARIES, STRATEGIES DE  
FILIERES»***

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE**

**SESSION DU 18 MAI 2009**



## ***DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE***



*Sur proposition de M. Patrice BOUDET, Rapporteur Général*

**« LA REGION BRETAGNE FACE A LA CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE.  
INVESTISSEMENTS, SOUTIEN AUX JEUNES, AUX DEMANDEURS D'EMPLOI  
ET AUX SALARIES, STRATEGIES DE FILIERES »**

## **1. RAPPEL GENERAL DES PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

Afin de répondre à la crise, le Conseil régional table sur un budget régional augmenté de 30 millions d'euros pour des dépenses d'investissement (12 millions d'euros supplémentaires adoptés au budget 2009 + 18 millions d'euros provenant du remboursement anticipé par l'Etat d'une partie de la TVA). Ces 30 millions d'euros s'ajoutent aux engagements déjà contractualisés qui sont ou vont être injectés dans des opérations déjà identifiées (ports, lycées, entreprises de tourisme, bâtiments d'élevages...).

Par ailleurs, le Conseil régional adapte et accélère sa stratégie – une « stratégie pour changer le modèle breton » - pour répondre à l'urgence tout en maintenant le cap de ses ambitions pour la Bretagne à plus long terme.

Cette stratégie, qui s'articule autour de 4 axes (la protection de ce qui est vital... / la qualification de tous les bretons... / l'augmentation de la valeur ajoutée, de la productivité et de la qualité du travail... / l'amélioration de la gouvernance et de la concertation...) doit permettre de répondre à la crise mais aussi préparer l'après-crise.

Les 4 axes se traduisent dans le document présenté par le Conseil régional, d'une part, par des moyens supplémentaires et une adaptation de certaines modalités dans le domaine de la formation – la formation comme réponse à la crise – et, d'autre part, par un exposé des outils du Conseil régional pour aider les entreprises, avec un volet spécifique consacré à l'automobile.

## **2. OBSERVATIONS DES COMMISSIONS DU CESR SUR LES PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

Les observations des Commissions du CESR s'organisent en quatre chapitres : solidarités, formation, développement économique et aménagement du territoire.

## **CHAPITRE 1 : SOLIDARITES**

### *Sur proposition de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »*

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional et observations**

D'emblée, le rapport du Conseil régional annonce les choix prioritaires : « investissements, soutien aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés, stratégies de filières ». A la lecture, les membres de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités » constatent que ce qui a trait à ses compétences est très peu intégré dans les analyses et les propositions du Conseil régional.

Ce constat conduit le CESR à attirer l'attention sur :

- la faible prise en compte de la dimension globale des conséquences de la crise sur les personnes et leur environnement ;
- le sentiment que les mesures envisagées n'ont pas été articulées aux dispositions prises par l'Etat, les Départements, les grandes villes (B15) malgré la volonté exprimée de revitaliser la concertation et d'améliorer la gouvernance partagée.

Globalement, l'entrée « effets de la crise sur les conditions de vie des populations en risque de précarisation » ne semble pas avoir servi de base aux mesures décidées.

En conséquence, le CESR propose de retenir 7 axes prioritaires en termes de solidarité, afin d'atténuer les effets de la crise sur les populations mises en difficulté :

- Axe 1- Intervenir auprès des populations les plus fragilisées par la crise ;
- Axe 2- Etre attentif aux effets de la crise sur la santé ;
- Axe 3- Soutenir plus vigoureusement l'économie sociale et solidaire ;
- Axe 4- Imaginer de nouvelles solidarités territoriales ;
- Axe 5- Considérer l'université comme un levier participant à la sortie de crise ;
- Axe 6- Préserver le rôle social et territorial des entreprises bretonnes ;
- Axe 7-Répondre aux besoins en logement et investir les chantiers d'avenir

De plus, le CESR considère que face à une crise systémique, il convient de se doter d'une vision globale et prospective en cohérence avec la démarche concertée et le contenu transversal de l'Agenda 21 régional. Il considère également qu'une gouvernance régionale associant la société civile est à rechercher dans tous les territoires. Il considère enfin qu'il faut valoriser tous les atouts de la région pour dépasser la crise.

- **Axe 1 : Intervenir auprès des populations les plus fragilisées par la crise**

- *L'urgence d'avenir : les jeunes ne sont pas un problème mais une ressource pour la société et l'économie bretonne*

Même si de nombreuses actions proposées par le Conseil régional dans le domaine de la formation vont dans le sens d'une amélioration de la situation sociale des jeunes, le CESR souligne que la jeunesse n'est pas une entité homogène. La crise appelle des dispositions particulières *au sein* et *au-delà* des dispositifs existants. Certains jeunes les plus éloignés de

l'emploi et des dispositifs institutionnels existants (jeunes de certains quartiers urbains sensibles ou territoires ruraux isolés, jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, etc.) ne bénéficieront probablement pas des efforts envisagés par le Conseil régional. Il en va de même pour les étudiants en grande difficulté qui sont souvent aussi des jeunes travailleurs pauvres qui ne bénéficieront pas du RSA. La précarité, la désinsertion sociale, le désespoir ou la révolte pourraient en être l'aboutissement.

En conséquence, le CESR préconise :

- ***Une approche globale des conditions de vie des jeunes*** : décroiser les dispositifs destinés aux jeunes en même temps que leurs acteurs : logement, santé (y compris au travail), ressources, transports, vie socioculturelle et sportive.... Etre autant attentif à leurs capacités qu'à leurs difficultés.
- ***Reconnaître et valoriser leur citoyenneté active dans tous les territoires*** : susciter des temps et lieux d'écoute, de dialogue direct, de participation à la vie démocratique, avec les jeunes, dans toute leur diversité :
  - au sein et au-delà du Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis (CRJA) de Bretagne afin de recueillir leur état des lieux de la crise, leurs idées et propositions. Par exemple, prévoir ce temps lors d'une prochaine session du CRJA exceptionnellement élargi à des représentants d'étudiants, de jeunes actifs en situation d'emploi ou en recherche d'emploi, de jeunes sortis du système scolaire sans qualification en y impliquant tous les territoires.
- ***Valoriser les capacités et les compétences pour un accès plus direct à l'emploi par le soutien aux acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes (AIOA)*** : rechercher de nouveaux outils valorisant autant les capacités que les compétences et l'estime de soi.
- ***Vers la mise en place d'un pôle unique d'accueil des jeunes*** : fédérer l'ensemble des acteurs de l'AIOA en prenant prioritairement en compte les besoins et attentes des jeunes et de leurs familles. Anticiper de manière volontariste la création, à proximité des lieux de vie des jeunes, d'un pôle unique d'accueil rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (CIO, Missions Locales, Points information jeunesse, Points écoute-santé...) en lien avec les maisons de la formation professionnelle et de l'emploi. Garantir à ce service public territorialisé des moyens humains et financiers pérennes (Cf. difficultés financières actuelles des Missions Locales et du Réseau information jeunesse).
- ***Faciliter l'accès aux qualifications de la filière socioculturelle et sportive*** :
  - Mettre en œuvre un plan de soutien à la formation BAFA pour rendre financièrement plus accessible la qualification, l'expérience professionnelle et l'emploi de milliers de jeunes souhaitant s'investir, temporairement ou durablement, dans l'économie résidentielle ou saisonnière de la région. Ces emplois sont un levier d'apprentissage de l'exercice de responsabilités. Innover dans le contenu des formations pour répondre aux nouveaux besoins sociaux (ex : intervention auprès des personnes âgées).

- Filière sportive : en complément du « chèque sport » mis en place en 2008/2009, créer, en lien avec le mouvement sportif, un « chèque formation sport » pour la qualification des encadrants sportifs bénévoles et professionnels.

- Développer la politique d'emplois associatifs aidés de la Région Bretagne en direction des jeunes en difficulté en la coordonnant avec celle de l'Etat et des autres collectivités locales ; mobiliser intégralement les crédits autorisés au budget primitif et prévoir leur augmentation si nécessaire ; ne pas oublier les emplois structurants nécessaires à la professionnalisation, au bon fonctionnement et au développement des associations « têtes de réseaux » ; reconsidérer les critères d'attribution et de pérennisation des emplois associatifs régionaux dans le contexte de crise.

- Accroître le soutien financier du Conseil régional aux structures d'insertion par l'activité économique employant des jeunes en difficulté

- ***Dans le domaine des transports :***

- Pendant toute la durée de la crise, instaurer la gratuité des transports publics régionaux pour les jeunes demandeurs d'emploi, ainsi que pour les jeunes en insertion ou en transition professionnelles (premiers mois d'embauches).

- Inscrire dans la SREF (Stratégie Régionale Emploi-Formation) un plan « Breizh permis » ou créer un chèque « Breizh permis » pour rendre financièrement accessible la formation au permis de conduire automobile à tous les jeunes de 18 à 25 ans résidant en Bretagne, sous condition de ressources. L'absence de permis de conduire est en effet un frein majeur à l'emploi.

• ***Personnes en situation de handicap : accentuation des difficultés***

En raison de financements publics et privés en diminution ou plus incertains, et de la dégradation générale du marché de l'emploi, tant en milieu de travail ordinaire que protégé, *le secteur du handicap subit lui aussi les effets de la crise*. Malgré les avancées permises par la loi du 11 février 2005, les personnes en situation de handicap sont encore trop peu considérées comme des citoyens ordinaires ayant le droit de vivre et travailler avec un revenu décent.

N'y-a-t-il pas là matière à initiatives complémentaires du Conseil régional en lien avec les Départements et l'Etat ?

En conséquence, le CESR préconise les mesures suivantes :

- Utiliser les clauses sociales dans l'achat public pour soutenir l'activité et l'emploi des personnes en situation de handicap dans les structures d'aide par le travail (ex : ESAT) comme en milieu ordinaire ou dans les structures d'insertion par l'activité économique.

- Réaffecter des moyens inemployés de la CNSA et de l'AGEFIPH pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire comme protégé et attribuer des moyens de vie décents ; investir dans la formation.

- Augmenter les aides foncières et à la construction pour augmenter le nombre de places et pallier les retards de programmation.

• ***Précarisation et appauvrissement des ménages modestes***

Les familles monoparentales et/ou nombreuses, les ménages aux revenus modestes touchés par le chômage partiel ou la perte d'emploi, vont faire face à des situations d'endettement progressif. Face à ces risques, comment les familles vont-elles porter les arbitrages : couverture santé (avec le retentissement sur les soins aux enfants), assurances, emprunts, logement, transports, alimentation, vie socioculturelle et sportive, loisirs, etc. ? C'est particulièrement criant pour les jeunes ménages aux revenus modestes qui risquent de se retrouver financièrement piégés par les coûts induits par l'habitat en seconde ou troisième couronne des villes.

En conséquence, le CESR préconise les mesures suivantes :

- Pour les acteurs de la prévention santé, de la médiation sociale, de l'animation socioculturelle ou sportive, de la solidarité et des services aux personnes : organiser des consultations régionales, un temps d'analyse partagée et de réorientation des dispositifs, voire d'expérimentations nouvelles fondées sur l'innovation sociale ;
- Soutenir davantage le développement des services d'utilité sociale à la personne (ex : services aux personnes âgées), en veillant à la qualité de ces emplois ;
- Engager une campagne d'information régionale de prévention du surendettement des familles en lien avec le secteur bancaire et les associations de consommateurs ;
- Mobilité/Transport : développer les déplacements doux et les transports collectifs limitant autant que possible le recours individuel à la voiture ;
- Soutenir les dispositifs facilitant l'articulation des temps professionnels et familiaux (ex : garde d'enfants des personnes en recherche d'emploi).
- Logement : accélérer la rénovation énergétique des logements « passoirs thermiques » par une démultiplication des OPAH et des aides apportées aux propriétaires occupants modestes. Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- Prendre en compte les fragilités particulières des migrants en Bretagne.

- ***A côté des demandeurs d'emploi : les travailleurs (ses) pauvres***

Entre chômage et emploi se développent les situations d'entre-deux. La progression alarmante des chiffres du chômage ne doit pas occulter la multiplication des personnes en emploi partiel ou précaire, en majorité des femmes, dont les revenus demeurent trop faibles et aléatoires pour sécuriser leurs conditions et projets de vie.

Le Conseil régional, en lien avec les acteurs du RSA, doit prendre en compte le développement du « précaire », y compris dans sa Stratégie Régionale Emploi-Formation (SREF).

- ***Les femmes davantage touchées en raison de risques spécifiques***

Les femmes sont davantage touchées par la précarisation des conditions de vie et d'emploi, a fortiori en période de crise. Trois facteurs de risques spécifiques aux femmes sont à signaler : des conditions d'emploi et de travail plus fragilisantes (ex : chômage partiel), les difficultés de vie liées à la monoparentalité, les violences multiples faites aux femmes.

Le CESR voit 3 leviers d'action : l'orientation et la formation, les conditions d'emploi et de travail, l'éducation à la citoyenneté pour lutter contre les violences faites aux femmes.

- **Axe 2 : Etre attentif aux effets de la crise sur la santé**

Licencié(e)s économiques, salarié(e)s en chômage partiel ou travaillant dans des entreprises en difficulté, dirigeants, familles ... : quelles sont les répercussions de la crise sur la santé des populations touchées ?

L'Organisation Mondiale de la Santé<sup>9</sup> déclarait le 19 janvier 2009 que « *le ralentissement de l'activité économique accroît le risque que les gens hésitent à se faire soigner et négligent la prévention*<sup>10</sup> ». Ce que confirme, une récente étude européenne<sup>11</sup> qui met en évidence certains risques pour la santé des personnes concernées, tant sur le plan physique que psychologique : troubles cardio-vasculaires, stress, troubles du sommeil, anxiété, dépression, conduites addictives, suicides...

Face aux enjeux de santé publique, à la future mise en place de l'ARS et aux conséquences du projet de loi « Hôpital Patients Santé Territoires », les effets de la crise risquent d'accentuer la dégradation des conditions de travail en milieu hospitalier et dans le secteur médico-social.

En conséquence, le CESR préconise les mesures suivantes :

- Organiser une « conférence de consensus crise et santé » en y associant les parties prenantes régionales, afin d'établir une liste de recommandations visant à prévenir et à remédier aux maux de la crise (Cf. initiative de la Région Rhône-Alpes).
- Région Bretagne : en lien avec l'ARH (future ARS), l'ORSB, l'ARACT, la CRAM, la Mutualité de Bretagne et les professionnels de santé, mettre en place un « tableau de bord santé-crise » (avec indicateurs de suivi et d'alerte) relatif à la santé des populations touchées, incluant une estimation des renoncements aux soins.
- Développer les points « écoute-accueil-santé » et prévoir, avec les parties prenantes régionales concernées (CRAM, ARH, Pôle emploi, partenaires sociaux, Médecine du travail, Points Région...), des lieux d'accès à des consultations gratuites pour les salariés et les demandeurs d'emploi touchés par la crise (notion de dispensaires territoriaux, bilans de santé, etc.).

---

<sup>9</sup> L'OMS consacre, sur son site Web, une page sur le sujet : [http://www.who.int/topics/financial\\_crisis/ft/index.html](http://www.who.int/topics/financial_crisis/ft/index.html)

<sup>10</sup> Dr Margaret Chan, Directeur général de l'O.M.S, allocution prononcée à la consultation de haut niveau sur la crise économique et financière et la santé dans le monde -Genève (Suisse) le 19 janvier 2009

<sup>11</sup> Rapport HIREs (« Health in restructuring ») de l'ONG ASTREES (Association Travail Emploi Europe Société) rendu public à Bruxelles le 15 janvier 2009, cité par Ouest-France, le 4 mai 2009, p 2.

- **Axe 3 : L'économie sociale, amortisseur de crise et facteur de cohésion sociale**

Les associations, les coopératives, les mutuelles et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle d'amortisseurs de crise. Pourvoyeurs de nombreux emplois non délocalisables, ils contribuent également fortement à la cohésion sociale et territoriale de la Bretagne. Avec les emplois générés, l'économie sociale développe la qualité de l'économie résidentielle.

En impliquant les habitants, l'économie sociale densifie les liens de proximité et développe les solidarités locales, ce qui est indispensable à la vie sociale, particulièrement en temps de crise.

En conséquence, le CESR préconise les mesures suivantes :

- Développer l'emploi et la qualité de l'emploi dans l'économie sociale. Pour le soutien à l'emploi associatif, distinguer les emplois associatifs liés à des projets ponctuels (logique d'appel à projets) de ceux répondant à des besoins sociaux constants pour lesquels la garantie d'une aide financière publique pérenne est nécessaire ;
- En lien avec les « têtes de réseaux », soutenir le développement du bénévolat et des solidarités associatives, coopératives, mutualistes dans les territoires ;
- Solliciter la CRES (Chambre Régionale de l'Economie Sociale) et la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) pour proposer un plan d'action régional « Economie sociale et crise en Bretagne » ;
- Augmenter le budget du Conseil régional dévolu au développement de l'économie sociale et solidaire dès la DM1 de juin 2009 en garantissant, après évaluation, la pérennité des emplois associatifs d'utilité sociale existants, avant d'en créer de nouveaux.

- **Axe 4 : Imaginer de nouvelles solidarités territoriales**

Les données cartographiques montrent que certains territoires sont plus directement touchés par la crise, en particulier dans la moitié orientale de la Bretagne. L'économie résidentielle et l'économie productive vont en pâtir.

En conséquence, le CESR préconise d'intégrer les conséquences de la crise dans la révision en cours des *Contrats des pays* afin de prendre en compte les difficultés spécifiques des territoires les plus fragilisés, dans une logique de solidarité et d'équité territoriales. Augmenter les enveloppes budgétaires concernées et/ou réaffecter les crédits non employés dans une logique de solidarité et cohésion territoriale.

- **Axe 5 : Considérer l'université comme un levier participant à la sortie de crise**

Les universités sont directement concernées par la crise. Elles sont aussi un levier pour sortir de la crise dans une économie de la connaissance (formation et expériences professionnalisantes, recherche, innovation, liens avec les entreprises...). Plus globalement, elles sont aussi un enjeu d'accès démocratique aux savoirs et aux diplômes nationaux. Cette

mission essentielle de service public est à prendre en compte. Le rôle de l'université ne peut être pensé à partir d'une logique exclusivement comptable et concurrentielle.

**- Axe 6 : Préserver le rôle social et territorial des entreprises bretonnes**

Préserver et développer le réseau des TPE et PME bretonnes, c'est favoriser l'emploi. Il en va de même pour les grands groupes industriels, notamment lorsque les centres de décision peuvent être conservés en Bretagne. Ce constat inclut les entreprises de l'économie sociale dont la dynamique de création nette d'emplois est importante.

Le CESR s'inquiète de la nouvelle concurrence des « auto-entrepreneurs » qui peuvent, par endroit, déstabiliser le tissu traditionnel des TPE et leurs marchés locaux (ex : bâtiment, services à la personne...) en n'offrant pas les mêmes garanties aux clients (assurances, qualifications, droit du travail, couverture sociale, qualité des prestations...). Il rappelle que les politiques d'aide au développement du « secteur informel » dans les pays en voie de développement ont globalement échoué...

Dans une perspective de développement durable par la promotion des circuits-courts, le tissu des TPE et PME bretonnes peut aussi chercher à mieux exploiter les opportunités de croissance sur le marché intérieur breton, favorisant ainsi l'émergence d'emplois plus difficilement délocalisables, voire relocalisables (ex : bâtiment, services à la personne, circuits-courts alimentaires, industries culturelles en Bretagne, etc.)

**- Axe 7 : Répondre aux besoins en logement et investir les chantiers d'avenir**

Après des années fastes, le secteur du bâtiment est fortement impacté par la crise, en témoignent la diminution des carnets de commande des entreprises et l'augmentation des stocks de logements neufs (+30 % en un an). Alors que la population régionale augmente et que la taille des ménages diminue, le besoin en logement lui ne diminue pas. Pourtant, la production de logements en Bretagne passerait de 33 000 en 2008 à 24 000 en 2009.

En attendant l'entrée en vigueur du plan de relance gouvernemental et une nouvelle croissance verte et grise (adaptation des logements liée au vieillissement de la population) du secteur, il lui faut parvenir à passer ce cap difficile en évitant les licenciements et en investissant massivement dans les formations et marchés d'avenir.

A cet effet, le CESR préconise d'informer sur les nouvelles dispositions facilitant l'accès au logement et l'accession à la propriété : mesures fiscales, baisse des taux d'intérêt, Pass foncier...

## **CHAPITRE 2 : FORMATION**

*Sur proposition de la Commission « Formation – Enseignement supérieur »*

**Rappel des propositions du Président du Conseil régional et observations (*en italique*)**

- **Un renforcement de la formation des demandeurs d'emploi**

En ce qui concerne la formation des demandeurs d'emploi, le Conseil régional propose de renforcer les dispositifs de la Région de manière significative et coordonnée, afin d'apporter des réponses cohérentes aux attentes des demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux.

- *Pour le CESR, une information large et précise à destination du public doit être mise en place afin que l'accès à ces mesures soit connu et simple et ceci jusqu'au cœur des bassins de vie des personnes, sans miser seulement sur l'accès à internet.*

Le Conseil régional propose de renforcer par des financements complémentaires (5 080 000 €) **les mesures individuelles et collectives** existantes :

Une évolution de l'ordre de 1 250 bénéficiaires supplémentaires en année pleine du chèque FORCE est attendue, le Conseil régional propose également le financement de 200 parcours de validation des acquis de l'expérience supplémentaires.

Les marchés en cours concernant le Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle seront abondés de 150 places et un appel d'offres complémentaire va également être lancé avec des actions opérationnelles à l'automne prochain pour 300 places supplémentaires.

Il est proposé d'accroître de 500 parcours supplémentaires le potentiel d'accueil dans les Ateliers pédagogiques personnalisés et les Ateliers de savoirs fondamentaux.

La voie de la sortie durable du chômage passe par l'accès à la qualification. Le Conseil régional propose donc de préparer le rebond de l'économie en misant sur la formation qualifiante des personnes et en ciblant particulièrement les emplois en cours de création dans les secteurs porteurs de développement. Ces formations s'adresseront en priorité aux personnes peu ou pas qualifiées, l'investissement portera en particulier sur certains secteurs et métiers rencontrant une demande sociale et un intérêt économique de premier plan, en prenant notamment en compte les secteurs suivants :

- les métiers directement liés au développement durable : éco construction, agriculture biologique et sous signe de qualité, métiers liés aux énergies nouvelles, transports collectifs de voyageurs...
- les métiers de la solidarité : sanitaire, social, aide à la personne.
- les métiers du tourisme et de la culture et du sport : animation, hôtellerie et restauration.
- 

Cette programmation porterait sur 400 places pour un montant d'environ 2 100 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et 700 000 euros en crédits de paiement (CP).

L'augmentation de la demande de formation aura aussi un impact sur le budget de la rémunération des stagiaires et des aides à la restauration, un besoin de crédits complémentaires va donc être nécessaire.

- **L'accompagnement de la reconversion des personnes licenciées**

Pour un meilleur accompagnement des personnes licenciées, le Conseil régional propose la **création d'un chèque reconversion**. Cette mesure est destinée aux salariés concernés par une procédure de licenciement économique en congé de reclassement, et aux personnes récemment licenciées en Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) ou en Contrat de Transition Professionnelle (CTP). Elle sera exclusivement mise en œuvre soit par une cellule de reclassement, soit par Pôle emploi.

Elle permettra également de favoriser les transitions entre les différents statuts (de salarié à stagiaire notamment) en évitant que les personnes concernées se trouvent momentanément dans une situation non sécurisée (perte du statut de salarié et attente d'un autre statut) au regard de la réalisation de leur projet de formation. Une aide maximale de 3 050 €, portant sur les seuls frais pédagogiques, sera apportée.

Cette mesure a un caractère conjoncturel. Programmée pour le second semestre 2009 et le premier semestre 2010, elle sera limitée à 1600 bénéficiaires (800 en 2009 et 800 en 2010).

Concernant l'information sur les droits et aides à la formation, les Maisons de la Formation Professionnelle (MFP) seront toutes ouvertes au public d'ici fin 2009, un extranet permettra la mise en ligne d'informations pour les accueillants dans les MFP et à partir de juin un site public internet sera proposé. Le Conseil régional propose également de renforcer la plateforme d'information du Fongecif par la mise en place de deux emplois de conseillers pour une période de 12 mois, ce qui renforcera les effectifs de 25 %.

*- Pour le CESR, cette nouvelle offre de formation, la création et la souplesse du chèque reconversion devraient permettre un meilleur accès à la formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi. Il serait souhaitable qu'en lien avec les entreprises et les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle, l'entrée en formation puisse être anticipée. Nous proposons qu'une clause de revoyure soit prévue après consommation des 2/3 des chèques de reconversion afin de réévaluer éventuellement leur nombre pour correspondre à la réalité du marché de l'emploi.*

*Même si nous comprenons que les niveaux IV et V soient la préoccupation majeure actuellement, il ne faudrait pas occulter le soutien aux niveaux II et III qui pourraient être aussi porteurs dans cette sortie de crise.*

*Dans le domaine sanitaire et social, il serait souhaitable que les délais d'entrée en formation aujourd'hui très longs soient raccourcis, pour permettre une reconversion rapide des salariés vers ces secteurs offrant de l'emploi.*

*Avant même que n'apparaissent les problèmes d'emploi, il faut garantir une sécurisation des parcours de formation en s'appuyant sur les travaux en cours du groupe de travail du CCREFP. Ce Comité doit être le lieu de coordination de l'action de tous les partenaires sur l'emploi et la formation et non pas un lieu consultatif comme le laisse apparaître l'introduction du texte présenté.*

*Au delà de l'action des Maisons de la Formation Professionnelle, une information large et lisible à destination des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi doit être mise en place et pas uniquement sur Internet. Le CESR demande que cette information soit disponible dans le prochain « Bretagne Ensemble » et dans la presse régionale. Cette information doit porter sur les possibilités d'accès à la formation et sur les circuits de financement possibles (Etat, Conseil régional, Partenaires sociaux, Pôle Emploi). Le document sur la filière automobile présenté en annexe, s'il est exhaustif, permet difficilement à un salarié ou à une entreprise de repérer à quel financement il peut avoir accès.*

*Le CESR approuve la proposition de renforcement des moyens du Fongecif. Si cet effort est important, il ne suffira toutefois pas à répondre à la demande des salariés en difficulté. Aussi il est souhaitable que Pôle Emploi, dont le conseil aux salariés est l'une des missions, puisse également répondre non seulement aux demandeurs d'emploi, mais aussi aux salariés fragilisés dans leur emploi et que les autres gestionnaires du congé individuel de formation prennent leur part dans cette mission de conseil.*

### **- Un plan Jeunes pour préparer la sortie de crise**

Le Plan Jeunes (8 200 000 €) propose :

- Dans le cadre de la formation initiale, de lutter contre le décrochage et la sortie du système scolaire sans qualification, d'encourager l'élévation du niveau de formation et la prolongation des parcours de formation vers l'enseignement supérieur court ou long et de maintenir une offre de formation diversifiée.

- Dans le cadre de l'apprentissage, de revaloriser les mesures de soutien aux apprentis et à leur famille et d'inciter les entreprises à maintenir, voire à renforcer leurs effectifs d'apprentis. Pour cela, le Conseil régional propose des mesures incitatives pour le recrutement d'apprentis dans les TPE. Il est proposé de créer une aide incitative de 500 € qui serait versée aux entreprises sous statut privé ou associatif, de moins de 20 salariés, aux communes, établissements publics hospitaliers et établissements publics locaux d'enseignement. En période de crise, le Conseil régional pense que le renforcement du recrutement d'apprentis dans le secteur public peut être une piste à explorer, même si pour l'instant les effectifs sont limités dans ce secteur.

- De revaloriser les aides aux apprentis (forfaits) et d'étendre aux formations commerciales et administratives ainsi qu'aux formations de niveau Bac ou supérieure, l'aide au premier équipement.

- Dans le cadre des dispositifs qualifiants de la région d'encourager et de soutenir les jeunes non qualifiés, dans leur parcours de formation par la création d'une bourse d'accès à la qualification d'un montant de 1 000 € qui sera versée aux jeunes non qualifiés de moins de 26 ans intégrant une formation qualifiante par apprentissage, dans le cadre du Programme Régional des Stages ou d'une formation conventionnée avec l'AFPA.

*- Le CESR est tout à fait favorable au maintien de l'orientation du Conseil régional sur une élévation du niveau de qualification, il sera toutefois nécessaire que l'Etat reprenne à son compte cet objectif en donnant les moyens nécessaires au maintien et au développement de la formation initiale, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan d'urgence en faveur des lycées professionnels et en renforçant la formation des enseignants.*

*La création d'une bourse d'accès à la qualification devrait permettre aux jeunes ayant arrêté leur parcours de pouvoir rebondir pour accéder à une qualification. Une attention particulière doit être apportée aux jeunes en rupture de parcours et qui sont aujourd'hui très éloignés de l'emploi. Une mobilisation de moyens particuliers pour ce public est nécessaire.*

*En ce qui concerne l'apprentissage, le CESR s'interroge, tout comme le Conseil régional, sur l'articulation de ces mesures avec celles annoncées par le gouvernement. Le développement de l'apprentissage ne peut se faire sans concertation avec les entreprises. La baisse de l'offre de contrats pour les apprentis et des contrats de professionnalisation pour les jeunes rend interrogatif sur les chances de succès de ces mesures. Les jeunes qui ne trouvent pas de place en apprentissage vont s'orienter vers les lycées professionnels, mais la politique de réduction d'effectifs dans l'Education Nationale et donc de fermetures de sections risque de laisser ces jeunes sans solution.*

- **Un programme de formations liées au développement durable**

Le Conseil régional va encourager les formations liées au développement durable.

Un plan exceptionnel de formation sera élaboré. Il aura pour objectif de contribuer au développement des compétences professionnelles des actifs. Il se mettra en œuvre de deux façons complémentaires :

- par un plan de formation, destiné aux formateurs de ces secteurs, afin de permettre une diffusion plus rapide des connaissances nécessaires à l'accroissement des pratiques et techniques professionnelles liées au développement durable ;
- par la programmation de modules de formation traitant notamment des sujets suivants : l'éco-construction et la Haute Qualité Environnementale, les démarches HACCP dans le secteur alimentaire, les passerelles entre les métiers du transport de marchandises et les métiers du transport de voyageurs. Cette démarche pourra être élargie à d'autres secteurs.

Cette programmation exceptionnelle sera opérationnelle à compter du second semestre et accessible à toute personne résidant en Bretagne. Ce plan exceptionnel correspondra à la formation de 1 000 personnes.

- *Le CESR approuve cette orientation du Conseil régional de développer ces formations qui répondent à un besoin de qualifications pour un développement durable de la Bretagne et de l'étendre à toutes les éco-activités dans le cadre affirmé de la diversité des activités économiques.*

*Dans la droite ligne de l'analyse du Conseil régional affirmant le nécessaire développement de l'innovation, le CESR propose un renforcement de la formation à l'innovation en mobilisant notamment l'enseignement supérieur via Bretagne Valorisation, l'INPI, les centres de transfert...*

- **L'accélération de la rénovation des lycées**

L'objectif est d'augmenter les investissements dans les lycées en améliorant leur performance énergétique et environnementale. Afin de soutenir la filière bâtiment, la Région, en 2009, anticipe les effets de la crise, avec 4 M€ d'investissement sur le cadre bâti des lycées publics bretons. Les opérations réalisées amélioreront les performances énergétiques des bâtiments et favoriseront la production d'énergies renouvelables. Ces 4 M€ s'ajoutent aux 77 M€ d'investissements immobiliers initialement prévus en 2009.

- *Le CESR, comme pour l'affectation des fonds issus de la compensation anticipée de la TVA, réaffirme son accord sur le développement des travaux dans les lycées.*

*En conclusion, pour le CESR, ces mesures qui répondent bien aux besoins de la période devront être approfondies (projet de budget 2010, révision de la SREF...) et devront prendre en compte tous les secteurs d'activités et tous les niveaux de qualification.*

## **CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### *Sur proposition de la Commission « Développement économique – Recherche »*

#### **Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le document qui nous est soumis pour avis s'apparente à des orientations budgétaires préalables à la prochaine décision modificative (juin 2009).

Il comporte deux volets : un état des lieux et des lignes d'actions.

#### **Observations sur les propositions du Président du Conseil régional**

L'état des lieux est d'une manière générale partagé par le CESR. Nous ne nous étendrons donc pas sur ce point. L'important concerne les solutions. Devant l'ampleur du problème, il nous a semblé à propos de nous focaliser sur quelques sujets essentiels au risque de paraître incomplet. Nous nous sommes posé les quatre questions suivantes :

- Quels leviers pour le Conseil régional sur le développement économique et l'emploi ?
- Quels champs d'action privilégier ?
- Quelle industrie manufacturière en Bretagne ? avec un focus particulier sur la filière automobile
- Quelles perspectives pour le BTP ?

- **Quels leviers pour le Conseil régional sur le développement économique et l'emploi ?**

Tout d'abord, nous soutenons la démarche volontariste du Conseil régional en restant attentifs au côté opérationnel.

Si l'on s'en tenait aux seules sommes engagées, 30 millions d'euros, par rapport au PIB de la Bretagne, 82 milliards d'euros en 2007, soit moins de 0,04 %, l'effet sur la relance apparaîtrait comme très limité. L'impact de l'action du Conseil régional ne doit pas toutefois se mesurer à ce seul chiffre.

- En effet, comme il est d'ailleurs dit dans le texte, « *la stratégie de développement durable repose avant tout sur la mise en mouvement des entreprises et des Bretons* ».

La réflexion menée par le CESR sur les mutations et restructurations, il y a deux ans, avait montré que la fédération des acteurs en période de crise était le premier facteur de redressement. Par le passé, les entreprises et les Bretons, dans le Trégor et dans d'autres territoires, ont su réagir face à l'adversité.

- « *L'amélioration de la gouvernance et de la concertation* » est également un levier d'action.

Même si le débat en cours sur la réforme territoriale peut aviver une certaine « compétition » entre l'Etat et les collectivités et entre les collectivités elles-mêmes, l'intérêt général dans un tel contexte doit primer. Au moins sur des missions ciblées. C'est, dit-on, une tradition bretonne.

Les salariés, les entreprises et les territoires seraient largement gagnants à ce que la puissance publique dans ses différentes composantes s'accorde sur :

- des missions claires avec des objectifs en nombre limité. Un trop grand nombre d'objectifs au motif de consensus dénature la mission (cette remarque vaut notamment à propos des actions décrites dans le cadre de la stratégie de filière automobile, en annexe 2 du document)
- une gouvernance conciliant écoute et décision, avec un chef de file choisi en fonction de la mission et non par rigidité institutionnelle. L'échelle de temps des entreprises n'est pas celle de l'action publique en général.
- un maître d'œuvre public, privé ou associatif, avec une lettre de mission responsabilisante et en profitant des compétences existantes plutôt qu'en créant encore de nouvelles structures.
- une procédure d'évaluation périodique et indépendante.

#### **- Quels champs d'action privilégier ?**

Le Conseil régional n'ayant pas de pouvoir de régulation, son action devrait viser en la matière et en premier à sécuriser l'existant et à préparer l'avenir. Le CESR voit trois champs d'action à privilégier :

- pour le développement économique : le renforcement de la structure financière des entreprises et la structuration des filières ;
- pour l'emploi : la formation professionnelle.

Ces champs sont dans les compétences premières du Conseil régional.

- Le renforcement de la structure financière des entreprises est à l'évidence une exigence de court terme, les crédits de trésorerie n'étant pas une solution sécurisante. Mais il faut aussi penser à la sortie de crise. Les entreprises auront alors un besoin en fonds de roulement en augmentation et au même moment l'emprunt public aura asséché les ressources.

- Les efforts déployés pour structurer les filières automobile et agro-alimentaire devraient être étendus à l'ensemble des filières.

- La formation professionnelle répond là aussi au court terme comme au long terme. Elle entre dans une démarche de flexibilité et de sécurisation des parcours professionnels et elle prépare aux évolutions des métiers.

- **Quelle industrie manufacturière en Bretagne ?**

L'industrie manufacturière est mondialement et brutalement touchée principalement parce qu'elle fournit des biens dont on peut différer l'achat. Néanmoins sur un plan conjoncturel on constate que cette industrie a commencé à redémarrer en Chine. Sur un plan structurel, la réflexion menée par la Commission « Développement économique » sur les éco-activités (le rapport sera présenté en juin) montre que l'économie verte vers laquelle nous nous dirigeons est plus largement celle du « verdissement » des produits que celle des produits alternatifs. L'industrie manufacturière a donc non seulement un avenir mais elle est même au cœur des mutations de l'économie.

La Bretagne a été, ces dernières années, une des régions industrielles les plus dynamiques en France. C'est un atout par rapport à d'autres régions fortement désindustrialisées. Ceci étant, certaines formes d'industrie apparaissent plus pérennes. C'est le cas notamment de :

- celles axées sur la production de séries courtes,
- celles très liées à un service,
- celles reposant sur une consommation locale,
- celles intégrant une automatisation très poussée,

La pérennité d'une industrie est donc souvent plus une question de positionnement que de filière.

• ***Focus sur la filière automobile en Bretagne***

En Bretagne, la filière automobile est la plus importante au sein de l'industrie manufacturière. Il y a lieu de distinguer le cas de PSA et des fournisseurs qui en dépendent essentiellement, de celui des autres entreprises du secteur.

Concernant la « sous filière » PSA, nous abondons l'affirmation contenue dans ce texte sur « l'importance vitale de réussir son plan Rennes 2010 ». Il faut souligner que la reconfiguration du site de Rennes, démarrée avant la crise de l'automobile, s'inscrit dans l'évolution de la production manufacturière telle que nous l'avons évoquée plus haut. Ce site peut avoir « un coup d'avance ». Par ailleurs, la remarque selon laquelle « certains experts considèrent comme envisageable un marché mondial de 3 millions de véhicules électriques dès 2010 dans le monde » doit être prise avec circonspection. Une étude du BIPE (bureau d'information et de prévisions économiques), organisme très écouté, fait état d'une prévision de 4 % du parc automobile européen en 2015 en électrique et 13 % en hybride. Sachant que la production du site PSA de Rennes a été de 230 095 véhicules en 2008, il nous semble inadéquat de pouvoir donner à penser que l'avenir de cette usine dans les 5 années à venir puisse reposer sur la production de voitures électriques. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la tendance majoritaire va plus au « verdissement » qu'aux solutions alternatives qui, du reste, ne se limitent pas à l'électrique. Enfin, nous faisons remarquer que ces paris industriels ont un coût élevé : pour sauver 1 000 emplois chez Heuliez il faut mobiliser 45 millions d'euros sans compter l'outil existant. L'expérience Tesla aux USA très coûteuse pour intéressante qu'elle soit n'a pas encore fait ses preuves. La stratégie produits de PSA misant sur l'hybride et l'électrique a une pertinence que nous ne sommes pas en état de juger.

S'il est donc opportun que le Conseil régional renforce encore le dialogue avec cette entreprise clé et soit ouvert à accompagner les opportunités, sa capacité à influencer la stratégie produits est pour le moins limitée.

Concernant les autres entreprises du secteur automobile, il faut remarquer que l'unité géographique pertinente est Bretagne / Pays de Loire. Le pôle de compétitivité et AUTEO (le cluster des équipementiers automobiles) concernent de fait ces deux Régions. Dans les compétences spécifiques locales se distinguent la carrosserie / véhicules spéciaux et les TIC. Les pistes de travail (petite série / petites cadences, matériaux nouveaux, intelligence des systèmes embarqués) font donc sens. Ceci étant, comme il est dit dans le texte, ces réflexions ne sont pas encore abouties et doivent être partagées par les acteurs de la filière.

Au plan de l'emploi, il y a lieu de souligner la forte implication des acteurs et au premier rang des partenaires sociaux pour mettre en œuvre la charte automobile. Une large panoplie d'outils existe, même s'il est parfois difficile de s'y retrouver.

Par ailleurs, il y a lieu d'attirer l'attention sur la situation de **la distribution automobile** qui représente au moins autant d'emplois que l'industrie automobile et concerne plusieurs milliers de petites entreprises disséminées sur l'ensemble du territoire. Ces petites entreprises sont extrêmement fragilisées par la crise actuelle et si beaucoup devaient disparaître, cela ne manquerait pas d'avoir des conséquences en matière d'aménagement du territoire.

- ***Focus sur l'agroalimentaire et l'agriculture***

Si, à ce jour, l'agriculture et les industries agro-alimentaires ont peu connu la crise, cette situation ne va pas durer. Les signes avant-coureurs d'une crise dans ces secteurs se profilent nettement avec, notamment, la disparition du recours aux intérimaires et une baisse des recrutements. Bien que l'on ne dispose pas encore des chiffres, il est très probable que les investissements soient déjà en baisse dans ces secteurs.

- **Quelles perspectives pour le BTP ?**

La baisse d'activité du BTP devrait, de l'avis de beaucoup, se focaliser sur les 18 prochains mois. On connaît par ailleurs le poids de la commande publique dans ce secteur. Des mesures conjoncturelles, pour autant qu'elles soient mises en œuvre dans des délais courts, peuvent donc être suivies d'effet.

Le deuxième défi est celui de l'éco-construction/éco-rénovation. Là aussi, le « verdissement » des métiers traditionnels va prendre plus de place que l'émergence de nouveaux métiers. La période de sous-activité offre une possibilité de dégager du temps pour la formation continue sur ces techniques, encore faut-il pouvoir mobiliser les moyens appropriés dans un délai réduit.

***En conclusion***, des missions bien ciblées et la mobilisation nous semblent au moins aussi importantes que les moyens financiers qui relèvent, de toute façon, plus de l'effet de levier que de l'action directe.

*La plupart des dispositifs existent déjà. Plutôt que d'en créer de nouveaux, mieux vaut en accroître l'efficacité et la lisibilité.*

*Par ailleurs, il convient d'éviter les replis que pourrait inspirer la crise et de poursuivre, au contraire, plus que jamais, l'ouverture des entreprises bretonnes à l'international, afin de gagner des parts de marché à l'étranger et de préserver l'emploi en Bretagne.*

## **CHAPITRE 4 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Sur proposition de la Commission « Aménagement du territoire – Environnement »*

### **Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

En période de crise, la tentation de répondre à l'urgence peut conduire à privilégier des actions de court terme au détriment des investissements à moyen terme pourtant structurants pour un territoire. Tel n'est pas, à l'évidence, la volonté du Conseil régional qui entend maintenir les dispositions votées à l'occasion du budget primitif 2009.

### **Observations sur les propositions du Président du Conseil régional**

Si la nécessité de faire face à la situation sociale nécessite des adaptations afin de préserver tout ce qui peut l'être, le CESR insiste sur le fait que les *investissements programmés à moyen terme* par le Conseil régional constituent autant de leviers afin de positionner la Bretagne dans les mutations économiques en cours.

A ce propos, le Conseil régional déclare avoir d'ores et déjà identifié les opérations qui devraient bénéficier des 30 millions d'euros supplémentaires affectés aux investissements (ports, lycées, entreprises du tourisme, bâtiments d'élevage, FRAC...). Il prévoit la remise sur table d'un point précis et chiffré lors de la prochaine Session du Conseil régional. Le CESR regrette de n'avoir pu disposer de ce document pour la rédaction du présent avis. Néanmoins, figure à la page 33 du rapport une ventilation des 30 M€. Cette ventilation prévoit notamment 1,5 M€ + 6,5 M€ pour les ports, ce dont le CESR se félicite. Pour mémoire, il rappelle qu'à l'occasion du budget primitif, il avait déploré l'absence de programmation permettant de répondre aux objectifs de sécurisation des *installations portuaires* et de renforcement de la sécurité sur le port de Saint-Malo où les besoins étaient déjà identifiés.

Par ailleurs, les transports ferroviaires occupent une place importante dans le budget régional. Si nombre des investissements programmés n'ont pas encore trouvé un début de concrétisation, le CESR propose d'engager rapidement les investissements pour l'aménagement des gares qui le nécessitent. Il recommande en outre une attention plus particulière sur la conduite du *projet BGV* et notamment sur la possibilité d'accélérer fortement la construction de la Ligne à Grande Vitesse, projet vital pour le développement économique breton. Il semble particulièrement nécessaire d'*examiner la faisabilité du recours à un financement public classique* permettant de réduire les délais de procédure de façon importante et de débiter les travaux dans les tout prochains mois.

Le CESR considère que l'existence et la pérennisation d'un tissu industriel performant et innovant conditionne le développement économique de la Région.

Les conditions d'existence et de pérennisation d'un tel tissu passent, notamment, par la prise en compte de la *question énergétique* et de l'existence de *disparités territoriales*.

Le CESR tient également à rappeler l'enjeu essentiel que constitue **la filière agro-alimentaire** pour le développement de la région et de ses territoires, alors que des signes avant-coureurs d'une crise de ce secteur sont perceptibles.

De même, il a déjà souligné et tient à rappeler aujourd'hui les enjeux du développement de **l'aquaculture**. L'accélération de la mise en œuvre des intentions de soutien à ce secteur est rendue encore plus urgente par la crise.

La région, à partir des savoirs faire réels dont elle dispose, entend se positionner sur **les activités liées au numérique et aux TIC**. Cette activité reste conditionnée à l'existence d'un réseau et d'infrastructures de télécommunications. Le CESR considère que pour parvenir à un tel objectif, il convient de créer les conditions pour une égalité d'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire. Or les nombreuses zones blanches qui subsistent en Bretagne appellent des mesures urgentes et durables afin d'y remédier. Certaines collectivités territoriales ont décidé de mesures pour aller dans ce sens. Cependant, loin de participer à la structuration d'un véritable réseau haut débit en Bretagne, il y a un risque important que ces initiatives contribuent à creuser encore les disparités entre territoires. Le Conseil régional gagnerait à créer les conditions d'une action concertée et mutualisée avec l'ensemble de ses partenaires.

**La crise soulève, d'une manière générale, des questions qui relèvent de l'aménagement du territoire et de l'équité territoriale.**

- Ainsi, la situation de l'emploi et l'explosion du nombre des demandeurs d'emploi risquent d'avoir d'énormes conséquences sur la situation des **logements sociaux** dans les mois à venir, alors même que notre région connaît déjà un déficit de 19 000 logements selon la Fondation Abbé Pierre.

- De plus, alors que la poursuite des programmes de constructions aurait pu conforter l'activité du **bâtiment**, celui-ci se trouve fortement impacté par la crise qui frappe le secteur immobilier. Dans ces conditions, l'absence d'un **Etablissement Public Foncier** opérationnel sur la Région devient un handicap évident. Le CESR, s'appuyant sur son auto saisine « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux de politique territoriale en Bretagne » considère qu'il est maintenant urgent d'accélérer les procédures en vue de la création de l'EPFR.

- Par ailleurs, la volonté régionale de développer ses **offres de formation** est importante et celles-ci devront notamment accompagner la formation initiale et l'apprentissage à des niveaux supérieurs (niveau III) ; la qualification des métiers l'exige. Mais si la formation de proximité semble privilégiée, cela implique également de créer les **conditions tarifaires dans les transports** qui permettent aux plus défavorisés d'y avoir accès.

En plaçant le **développement durable** comme un élément structurant du développement économique de la Bretagne, le Conseil régional réaffirme sa volonté de se positionner sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

- Le CESR considère que cela doit s'accompagner d'un soutien au maintien des **activités de proximité**, pour répondre aux modifications de comportements (artisanat, commerces de proximité...).

- Par ailleurs, ses autosaisines sur les *énergies marines* et sur l'*énergie* en Bretagne (cette dernière à paraître en juin prochain) mettent en évidence que notre région dispose d'atouts considérables qui sont au cœur des enjeux du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer. Ils peuvent être développés sans délai par le soutien du Conseil régional à leur prise en compte dans les territoires. Le CESR tient au passage à souligner que, dans ces domaines, d'une part, il apparaît particulièrement indispensable de coordonner les politiques publiques privilégiant la mise en réseau des acteurs pour une meilleure efficacité. En effet, l'émergence de nouveaux concepts liés aux économies d'énergie nécessite la mise en réseaux des différents acteurs qui interviennent tant dans la conception que dans la production et dans la distribution. D'autre part, une évaluation des performances de chaque procédé d'économie d'énergie – dans laquelle le Conseil régional devra prendre toute sa part – devra être étudiée afin de développer les synergies possibles entre les différentes techniques existantes.

*Du point de vue de l'équité territoriale*, le CESR rappelle que, si la crise affecte plus particulièrement les territoires à forte concentration de salariés, c'est bien l'ensemble de la Bretagne qui se trouve touchée comme le montrent les chiffres, mentionnés dans le rapport, relatifs à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les pays (chiffres qui montrent que sur les 21 pays de Bretagne 20 connaissent une progression des demandeurs d'emplois de plus de 15 %).

*La révision des Contrats de pays*, en 2009, doit donc être l'occasion pour le Conseil régional de soutenir les pratiques s'inscrivant dans ses orientations stratégiques, en lien avec les enjeux environnementaux. Le Conseil régional devra également veiller à une intervention équilibrée sur l'ensemble de ses territoires avec le souci de maintenir et de développer une cohérence régionale favorisant ainsi les solidarités entre territoires plutôt que les concurrences.

Cette révision doit être l'occasion également de soutenir les pratiques qui sont le résultat de démarches associant au maximum les acteurs du territoire. Ainsi l'enveloppe dédiée à l'ingénierie des Conseils de développement devrait intégrer la part réservée au dialogue social territorial, pour favoriser l'élaboration de stratégies avec les partenaires à travers une concertation effective. Cette question renvoie à celle de la gouvernance.

De ce point de vue, le CESR considère que toutes les initiatives issues de réflexions qui associent collectivités, élus, partenaires sociaux, etc. dans les territoires, doivent être particulièrement valorisées et soutenues par le Conseil régional dans sa volonté de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs bretons. De plus, l'action des Collectivités territoriales et l'action des pouvoirs publics étant souvent perçues comme une juxtaposition de mesures, elles gagneraient en lisibilité et en efficacité si elles pouvaient s'inscrire dans une logique de complémentarité des compétences des uns et des autres.

## **1. AVIS DU CESR**

Le CESR a souhaité apporter sa contribution à la réflexion sur la crise en Bretagne. Il partage l'opinion exprimée par le Président du Conseil régional selon laquelle il ne s'agit pas d'« une simple parenthèse ». Le CESR a donc eu le souci de proposer des solutions à mettre en œuvre

immédiatement mais aussi des solutions qui anticipent des transformations à plus long terme de l'économie et de la société en Bretagne.

Le CESR constate que les propositions du Conseil régional sont fondées sur un état des lieux plutôt que précisément sur une analyse de la crise. Par conséquent, les réponses apportées par le Conseil régional ne peuvent suffire à répondre à tous les effets de la crise.

Il convient de ne pas perdre de vue l'ambition collective pour la Bretagne à moyen terme (exprimée dans l'Agenda 21, les schémas, les chartes, les contrats de pays et le Contrat de Projets Etat-Région...) au profit de mesures qui ne seraient que ponctuelles. Mais la crise suppose aussi des actions qui s'inscrivent davantage en rupture par rapport aux actions d'avant-crise.

En outre, l'état des lieux met en évidence la partie émergée de la crise (la crise automobile notamment), mais il y a aussi la partie immergée (le développement de la pauvreté, les risques sur la santé, l'accroissement des inégalités entre territoires, les autres crises à venir, etc.) dont il faut également se préoccuper. Ainsi la crise va notamment accentuer les fractures sociales et territoriales. En conséquence et au vu des compétences du Conseil régional, le CESR préconise de mettre un accent particulier sur le suivi et la prévention des autres effets de la crise actuelle. A cet effet, par exemple, la révision en cours des Contrats de pays et l'anticipation de la révision à mi-parcours du Contrat de Projets Etat-Région (CPER 2007-2013) proposée par le CESR dans sa contribution, devront tenir compte des conséquences et manifestation de la crise et garantir la cohésion territoriale.

Concernant l'emploi, le CESR approuve l'effort qui est fait sur la formation mais il s'agit de mesures essentiellement conjoncturelles. Elles sont nécessaires mais il conviendra aussi de réfléchir dès 2009 à des propositions plus structurelles. De plus, les aides à l'emploi doivent contribuer notamment, avec les aides financières aux entreprises, à un effort particulier pour la pérennisation des emplois.

Le Conseil régional, compte tenu de ses compétences, n'a pas vocation à répondre seul à toutes les conséquences de la crise. Le CESR conscient de ces limites, a néanmoins souhaité saisir l'occasion qui lui est donnée pour évoquer l'ensemble des aspects de cette crise, d'autant que celle-ci est incertaine dans sa forme et dans sa durée.

Par ailleurs, ceci montre bien, comme le CESR l'a souligné dans sa contribution, la nécessité d'une action coordonnée de tous les acteurs publics.

Au sujet de la gouvernance, le CESR tient à rappeler qu'elle doit inclure la dimension globale de la crise et devrait donc être élargie aux instances consultatives de la société civile ainsi qu'aux thématiques de la crise dans toutes ses dimensions économiques et sociales.

A ce titre, nous nous étonnons que les instances de consultation comme le CESR, et les Conseils de développement au chapitre de la « gouvernance dans les territoires », ne soient pas mentionnées. Ne sont pas non plus mentionnées les associations qui interviennent sur d'autres champs que l'emploi-formation et qui ont également un rôle à jouer dans cette crise.

En conclusion, si les propositions du Président du Conseil régional constituent les premiers éléments de réponse à l'urgence de la situation, le CESR insiste sur le fait qu'elles ne peuvent à elles seules constituer la réponse à la crise.

**VOTE EN SEANCE PLENIERE**

**Adopté  
71 POUR  
7 CONTRE (FO)**



***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES***





## INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (Comité Régional CGT de la région Bretagne)

L'urgence d'une politique de ré-industrialisation, du développement de l'emploi et de l'innovation sociale

Patronat et gouvernement mettent sur le dos de la crise les restructurations, les licenciements, les fermetures, les délocalisations des activités.

Ils veulent faire oublier les choix de ces dernières années qui ont privilégié la rentabilité et le niveau des dividendes aux actionnaires. Ils veulent dissimuler que ces décisions ont nourri une récession sociale avec un écrasement du niveau des salaires, comme des qualifications, une précarisation de l'emploi, une dégradation des conditions de travail.

Nous étions en droit de penser que le gouvernement en tirerait des enseignements pour ce qui concerne sa responsabilité dans la gestion des services qu'il gère. Alors que de plus en plus d'observateurs mettent en avant l'existence des services publics pour atténuer les conséquences de la crise sur notre pays, le gouvernement accélère les réformes sur la fonction publique à partir des mêmes critères que ceux qui nous ont conduits dans la situation où nous sommes. Dans ces conditions l'état doit montrer l'exemple et arrêter ses restructurations.

Des centaines de milliers de salariés subissent des périodes de chômage partiel, se voient contraints de prendre des jours de congés, de RTT. Les directions proposent d'utiliser le budget formation professionnelle et le DIF dans ce cadre!

Les employeurs prennent le prétexte de cette situation économique et sociale pour accélérer les restructurations au nom de la compétitivité et de la rentabilité financière.

Ainsi par exemple à MPAP à Ploermel la direction entend délocaliser un atelier en Slovaquie pour gagner 10€ sur une voiture en sacrifiant 73 emplois, après avoir touché 55 millions de fonds publics au titre du Fond de Modernisation des Equipementiers Automobile! Ou encore CUMMINS à Quimper avec 85 suppressions d'emplois annoncées

Pourtant, chaque emploi supprimé dans l'industrie c'est une perte de savoir-faire, de la qualification indispensable pour l'avenir et le développement économique et social.

C'est pourquoi, nous considérons que la programmation d'une séance exceptionnelle du Conseil Régional sur la crise, à l'initiative de son Président constitue une opportunité pour faire avancer la prise en compte du dialogue social au plan régional. C'est un élément déterminant non seulement de la démocratie mais aussi d'une réelle efficacité économique et sociale.

Il importe d'élaborer ensemble – Etat – Région – collectivités territoriales --- organisations syndicales et professionnelles , des moyens d'actions concrètes pour le maintien et le

développement de l'emploi avec la mise en place de nouveaux dispositifs économiques et sociaux efficaces notamment pour les plus précaires.

Cela passe par la mise en cohérence des multiples dispositifs afin de faire agir en convergence les différents acteurs dans le cadre de leurs responsabilités propres. Cela suppose une intervention coordonnée et efficace de la puissance publique en faveur des principales filières industrielles structurantes de notre région : filière automobile, agroalimentaire, portuaire, défense, construction navale, N.T.I.C. et électronique, la construction et le tourisme... qui constituent de véritables atouts pour le développement de l'économie et de l'emploi de notre région.

La CGT souhaite une mise en cohérence des différentes politiques publiques de l'Etat, du Conseil Régional, des Conseils Généraux, pour la défense de l'emploi dans les territoires, l'insertion des jeunes dans le monde du travail, et la mise en œuvre des actions sociales.

Le budget de la Région doit pouvoir se conjuguer avec d'autres financements publics, notamment ceux des Conseils Généraux et les grandes agglomérations de BRETAGNE.

Ainsi, les collectivités locales et notamment les Communautés d'Agglomération doivent continuer leurs investissements dans les transports, l'éducation, le logement etc.

En effet, leurs choix économiques et sociaux contribuent fortement au maintien de l'emploi au plan local.

Le tissu industriel de BRETAGNE est sérieusement secoué avec des difficultés importantes qui fragilisent encore plus certains de nos territoires, accentuant les déséquilibres. Ainsi la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle est indissociable d'une politique industrielle ambitieuse. Pour la CGT il s'agit d'éviter, que le salarié perde son emploi, qu'il garde sa rémunération et qu'il puisse accéder à de la formation. Nous proposons de l'expérimenter dans des secteurs et bassins d'emplois, où si l'on ne fait rien, on risque de perdre des centaines d'emplois (agroalimentaire, automobile, construction...sur Redon, pontivy.

C'est dans cet objectif que nous avons engagé un travail avec les organisations présentes à la COPIRE.

D'ores et déjà, la CGT propose la mise en place d'un outil régional composé des partenaires sociaux et sous la responsabilité du Conseil régional ainsi que de l'état.

Pour ce faire, nous demandons la création d'un fond régional mutualisé pour l'emploi et pour expérimenter la sécurité sociale professionnelle en Bretagne.

La mise en place immédiatement d'un service public de la formation professionnelle sur la région sera un signe fort pour avancer dans cette direction.

Cela demande non seulement une surveillance continue mais aussi des dispositifs d'alerte efficace. Il est nécessaire que les différentes instances de crise mises en place puissent être alertées y compris par les représentants du personnel.

Dans une région où la sous-traitance industrielle est structurée, notamment à travers un tissu de PME, PMI et une multitude de TPE, il est essentiel que les donneurs d'ordre soient impliqués dans les effets sociaux sur les territoires des décisions économiques qu'ils prennent. Toutes les collectivités publiques doivent inclure des clauses spécifiques dans les appels d'offres notamment sur les garanties en termes d'emplois.

Mais au-delà, la responsabilité sociale des donneurs d'ordres doit s'engager sur des nouveaux rapports coopératifs et partenariaux en rupture avec les rapports actuels de domination et de mise en concurrence. Pour modifier cette donne, nous formulons six propositions :

- Le maintien du contrat de travail en cas de licenciement par La mise en place d'une sécurité sociale professionnelle, la mutualisation et les financements pour sécuriser l'emploi, les salaires et les parcours professionnels.
- La mise en place de Comités Interentreprises par filière et ou territoire :

nouveau lieu d'intervention pour une anticipation des évolutions technologiques et des besoins.

- La mise sur pied d'un plan concerté et prospectif de promotion et de développement des capacités humaines (GPEC territoriale) pour répondre aux besoins des salariés et anticiper sur les mutations, développer les qualifications et préparer les départs en retraite à venir.

- La constitution de plans de financements mutualisés par les entreprises sur les filières (effets réseaux) pour l'investissement et la recherche en s'inscrivant dans l'innovation technologique et les industries du futur.

- La transformation les pôles de compétitivité en pôles de développement, pour de véritables partenariat grandes entreprises/PME-PMI en y impliquant les banques, la C.D.C., les fonds de formation, les Comités d'Entreprises et les organisations syndicales.

- Le soutien et le développement d'activité au niveau du terrain permettant le lancement d'activités innovantes.

Pour sa part, le système bancaire, avec l'ensemble des banques, doit faciliter le crédit aux entreprises en difficulté et à la multitude de petites entreprises qui forment l'essentiel du tissu économique et social de notre région.

Pour faire face aux exigences de la période actuelle, l'ensemble des aides publiques aux entreprises doit désormais être conditionné à une prise en compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux, avec des engagements et contreparties notamment sur le maintien et la qualité de l'emploi par une contractualisation permettant un véritable contrôle avec les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales territoriales, dans le prolongement de la « charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi » signée régionalement. Elle mériterait d'être élargie à l'ensemble des collectivités locales.

L'objectif doit être d'assurer le maintien de tous les salariés dans l'emploi et le maintien du contrat de travail et de la rémunération tout en élargissant leurs compétences (formation, VAE).

Il faut donc élargir le dispositif régional de « contrôle et d'évaluation des aides publiques accordées aux entreprises » avec la mise en place de commissions départementales de suivi et d'évaluation des attributions publiques pour permettre une meilleure implication des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Dans cette crise qui est encore plus douloureuse pour les plus précaires, la CGT a la volonté d'intervenir dans les territoires, en lien avec les Instances Représentatives du personnel des entreprises concernées et les salariés qui travaillent, y compris dans les petites et moyennes entreprises.

L'absence de concertation sociale de la part de l'Etat et des grands groupes, que nous avons déjà dénoncé, les incohérences dans les choix et les décisions qui en résultent confirment s'il le fallait le besoin d'une véritable innovation sociale pour une gouvernance efficace en territoire.

Ainsi, la situation de crise économique et sociale nous invite à revendiquer de nouveaux moyens, des droits supplémentaires pour les salariés et les organisations syndicales et le réel maintien des droits acquis afin de pouvoir être pleinement acteurs de la négociation et du dialogue social territorial :

Ce qui est certain c'est qu'il n'y aura pas de sortie durable de la crise sans réponse aux revendications des salariés. Cela implique de donner une impulsion à la demande intérieure par la hausse des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux ; de faire des

augmentations de salaires un moteur économique. Cette question est d'autant plus cruciale sur une région où la moyenne des salaires est de 18% inférieure à la moyenne nationale. Cela implique un gel des dividendes aux actionnaires et une indemnité du chômage partiel à 100 % des journées de travail. Cela implique de travailler, et d'expérimenter en territoire la négociation d'accords interprofessionnels en faveur des salariés et des entreprises qui sont impactés par la crise.

Cet objectif sera atteint que si des investissements significatifs et durables s'opèrent dans les entreprises et notamment dans les outils de production.

C'est le cas à la SBFM où les Groupes RENAULT et PSA doivent assumer ses responsabilités en s'engageant dans la reprise et la pérennisation des activités sur le site de Lorient.

C'est le cas à Chaffoteaux établissement du groupe ATG où les salariés travaillent à un projet de pôle de développement appelé «Climat pôle» qui non seulement permettrait la pérennisation des emplois existants, mais devrait dans le même temps aboutir à des créations d'emplois.

Depuis plusieurs années la CGT défend l'idée en Bretagne d'une filière de déconstruction des navires en fin de vie. Cette activité nouvelle permettrait un dynamisme économique et social dont la Bretagne pourrait être un maillon. Nous demandons d'engager rapidement une étude de faisabilité qui allierait construction, réparation et déconstruction.

Enfin il convient d'impulser et soutenir la création d'une filière des énergies marines en Bretagne. Cela suppose bien sur de développer fortement nos ports et leurs moyens logistiques

Après le succès des journées interprofessionnelles unitaires du 29 janvier, du 19 mars, du 1<sup>er</sup> mai, la préparation des 26 mai et 13 JUIN, le développement de nombreux conflits dans les entreprises démontrent que nous sommes en train d'assister à une cristallisation des mécontentements et des inquiétudes des salariés, actifs, retraités et chômeurs.

Les organisations syndicales, sont en première ligne pour notamment traduire positivement ces réactions légitimes, il est donc nécessaire, vital que non seulement elles soient écoutées et entendues.

La CGT sera attentive à la façon dont le Conseil régional traduira concrètement dans ses orientations budgétaires à venir et dans la DM1 prévue pour la session de juin les éléments qu'elle met en débat.

## INTERVENTION de M. Yannick BARBANÇON (Chambre régionale de l'économie sociale (CRES))

J'interviens au nom de l'ensemble des conseillers relevant du secteur de l'Economie sociale et solidaire et plus particulièrement de sa composante associative, dont les membres interviendront ensuite sur leurs spécificités.

Nous partageons le constat fait par le Conseil régional que c'est bien la globalité de notre système économique et social qui est en cause et que cela confirme le besoin de changer de modèle de développement. Nous partageons également l'analyse et les propositions de la Région dans une perspective d'aide à la sortie de crise. Toutefois, le texte ne traite quasiment que du champ économique. C'est donc un pan entier de la réponse à cette crise qui se retrouve absent alors même que, fort de près de 60 000 structures - dont 50 000 associatives-, au plus près des bretonnes et des bretons, l'Economie sociale et solidaire, et plus particulièrement le secteur associatif, sait qu'elle aura un rôle important à jouer, d'une part en tant qu'opérateur des services sociaux d'intérêt général, véritables amortisseurs de la crise d'après un récent rapport parlementaire ; et d'autre part en tant qu'acteur clé de la démocratie participative et du vivre ensemble.

Certes l'appui aux entreprises de l'Economie sociale est prévu dans le cadre des mesures économiques envisagées pour le développement des filières, en l'occurrence celle des services aux personnes, mais nous regrettons que, dans une perspective de développement durable, ne soient pas intégrées les autres activités et valeurs portées par notre secteur.

En effet, les conséquences de cette crise sur les populations fragiles et en risque de précarisation ne sont pas assez prises en compte, non plus que le développement d'éco-activités, des services essentiels d'utilité sociale, de préservation des ressources et de l'environnement. Toutes activités dans lesquelles la réponse associative est efficiente et le plus souvent innovante.

Il s'agit bien de maintenir dans notre région un environnement qui permette d'atténuer les conséquences de la crise en termes de désinsertion sociale, repli, rupture du lien social.

Prévenir est moins coûteux que réparer : la Bretagne bénéficie d'un important réseau associatif qui intervient dans les domaines touchant au plus près les habitants (social, éducatif, environnemental, culturel, sportif ...) et peut permettre de repérer les difficultés, de proposer des réponses adaptées, d'atténuer les effets de la crise, notamment en matière de prévention de l'exclusion, et donc, de favoriser ainsi la sortie de crise et la dynamique économique.

Mais pour combien de temps encore ?

Les conditions d'exercice de la vie associative sont de plus en plus difficiles. Le secteur bancaire comme les dispositifs d'accompagnement témoignent d'une augmentation significative des liquidations et autres plans sociaux aussi dans les organisations associatives du local au national. Toutes ne sont pas touchées de la même façon. Mais toutes ou presque vivent une accélération des restructurations des financements publics (baisse, suppression, passage en appel d'offre...) qui modifient en profondeur leurs missions et jusqu'à leur projet même.

Le secteur associatif a besoin d'être reconnu pour ce qu'il est réellement et ce qu'il peut apporter. Il a besoin d'être soutenu pour pouvoir pleinement assurer son rôle dans la réponse à la crise au service de l'intérêt général.

L'Economie Sociale et Solidaire est prête, au sein du CESR de Bretagne, à apporter sa contribution à une réflexion sur un modèle de développement durable et solidaire, respectueux de l'homme et de son environnement, et tendant à réduire ou compenser les inégalités.

Nous affirmons ainsi que la société, qui plus est dans le contexte actuel, ne pourra se refonder sans une réelle responsabilité sociale partagée au sein de la société civile.

Notre contribution dépasse, de par son analyse systémique, les strictes frontières des compétences de la Région. Mais, du fait du partenariat déjà engagé avec elle, il nous semble que cette analyse pourra être parfaitement entendue par une Région qui se veut "stratège" du modèle breton et du développement de la Bretagne dans toute son acception, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

## INTERVENTION de M. Jean-Claude MOY (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Nous avons lu avec une grande attention le rapport du Président du Conseil Régional mis aujourd'hui en débat, consacré aux mesures envisagées par la région, en complément des mesures prévues par l'Etat pour améliorer les conditions de formation et d'emploi, notamment des jeunes ainsi que pour le développement des entreprises.

Dans l'ensemble de ce document, particulièrement dense, je voudrais insister sur la volonté forte et affichée de trouver des solutions pour favoriser la formation par le biais de l'alternance. Dans leur globalité, ces mesures nous paraissent aller dans le bon sens. Il s'agira de la première partie de mon propos. Je poursuivrai ensuite par quelques réflexions sur les mesures à caractère plus économiques sur lesquelles nous aurions espéré un certain nombre d'ajustements. Nous y reviendrons dans une seconde intervention.

Chacun peut en effet légitimement s'inquiéter, sans en être malheureusement surpris, des chiffres présentés sur l'évolution du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi : + 46,6 % en un an, et près d'un demandeur d'emploi sur 5 ayant moins de 26 ans, avec une plus forte évolution chez les garçons que chez les jeunes filles.

L'initiative de ce débat vient donc à point nommé, et ce d'autant plus qu'un certain nombre de mesures concrètes sont annoncées, en complément de celles prévues par l'Etat. Il conviendra d'en assurer l'harmonisation pour favoriser leur bonne efficacité.

Concernant donc la formation initiale, sur laquelle, tant l'Etat que le Conseil régional souhaitent, avec raison, porter l'effort, notre principale inquiétude vient des difficultés que les jeunes risquent de rencontrer pour obtenir un contrat d'apprentissage.

Or, il est annoncé par le Gouvernement un objectif de + 40 000 apprentis sur l'ensemble du territoire national. C'est un objectif auquel nous souscrivons totalement. Il faut cependant que des moyens concrets soient mis en place rapidement puisque nous avons d'ores et déjà enregistré une stabilisation des effectifs en 2008.

Le Conseil régional annonce pour sa part un certain nombre d'augmentations concernant des aides existantes pour les jeunes et susceptibles de les inciter à signer de nouveaux contrats avec les entreprises et donc d'augmenter, ou à tout le moins de stabiliser le nombre d'apprentis formés. Il nous a bien été précisé qu'il ne s'agirait pas de crédits de substitution. Nous en prenons note avec satisfaction.

Nous voulons cependant insister sur le risque de décrochage scolaire pour certains jeunes qui n'ont pas forcément le niveau nécessaire pour les formations bac pro en 3 ans au sein desquels ils sont fortement incités à s'inscrire aujourd'hui. La suppression progressive des BEP n'est à cet égard pas sans nous inquiéter.

Nous notons, de la part de la région, la proposition d'une augmentation des mesures incitatives au recrutement d'apprentis dans les TPE (moins de 20 salariés) pour les jeunes

entrant en niveaux IV et V. C'est une décision qui ne peut que nous satisfaire. Toutefois nous voudrions également insister sur l'ardente nécessité qu'il y a, désormais, de renforcer dans certaines disciplines les formations de niveaux IV, voire III, afin de permettre aux CFA de répondre aux évolutions du marché du travail. En complément, nous souhaitons également diversifier nos offres de formation par l'ouverture de sections d'apprentissage soutenues par les organisations professionnelles et non existantes dans notre région.

A cet égard, une plus grande souplesse pourrait être bienvenue pour certaines sections à faibles effectifs, pour ce faire, nous sommes prêts à travailler avec les services du Conseil régional.

Pour la mise en place de ces mesures, nous sommes disposés à participer à des groupes de travail avec les services régionaux afin, et pour utiliser au mieux les budgets prévus, de trouver les meilleurs moyens de simplification des procédures actuelles ou futures.

Mais toutes ces mesures, qu'il s'agisse de celles prévues par l'Etat ou celles qui seront décidées par la Région, pour être efficaces, devront être mieux portées à la connaissance des chefs d'entreprise d'une part, mais également des jeunes et de leurs familles, d'autre part.

Comme nous avons eu l'occasion de nous en entretenir avec le Président du Conseil régional, nous sommes disposés à répondre à sa demande de collaboration afin de rechercher, ensemble, les meilleurs moyens de « porter à connaissance » ces mesures dans les meilleurs délais, afin qu'elles montrent leur efficacité dès la prochaine rentrée de septembre.

Dans le même ordre d'idées, il conviendra, et de façon plus générale, que soit également trouvés avec l'Education nationale de meilleurs moyens de communication pour informer les jeunes sur l'ensemble des possibilités qui leur sont offerte en Bretagne par toutes les structures existantes.

Nous avons noté l'écoute attentive des principaux élus du Conseil régional sur ces dossiers. Soyez assurés de notre volonté forte de soutenir les propositions qui nous sembleront aller dans le bon sens pour l'emploi et pour les jeunes en particulier et dont plusieurs sont d'ores et déjà prévues dans le rapport, objet de notre discussion.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (Union régionale CFTC)

Pour la CFTC, si le document présenté « de la Bretagne face à la crise » est d'une grande qualité, nous regrettons toutefois que le secteur de l'Agri et Agro-alimentaire se limite à un court rappel.

Il est convenu actuellement de considérer que ces secteurs résistent mieux que d'autres secteurs industriels à la crise. La nourriture, les produits alimentaires sont des achats indispensables, mais on ne peut faire l'impasse sur le constat d'une situation économique qui se dégrade rapidement dans l'amont de ces productions, pouvant avoir des conséquences importantes en terme d'approvisionnement dans les filières de transformation :

- la crise en production porcine, perdure et impacte aussi les fabricants d'aliments ;
- les serristes ont gravement subi le coût de l'énergie ;
- la baisse du prix du lait va priver les éleveurs d'environ de un tiers de leur revenu ;

Cela ne sera pas sans conséquence sur les trésoreries des exploitations et sur leurs pérennités, des taux d'endettement à plus de 100%, des mises aux normes non encore réalisées.

Dans la filière agro, on fait déjà beaucoup moins appel aux salariés intérimaires, voire plus du tout, dans de nombreuses exploitations on réduit le personnel et les intervenants extérieurs.

La crise, la perte d'emplois, dans la filière agricole est moins visible que sur certains gros secteurs industriels, mais diffuse sur le territoire, la diminution et perte d'emplois est pourtant déjà bien réel, il est nécessaire de voir quelles solutions sont envisageables au niveau de la Région :

- formation, reclassement, VAE, pour les salariés ;
- aides à la mise aux normes des bâtiments agricoles permettant une relance dans le secteur du bâtiment lui aussi fortement impacté par la crise ;
- aides à la recherche et mise en place pour de nouvelles sources d'énergies, solaire, méthane, biomasse ;
- mise en place d'outils collectifs, groupement employeurs, Cuma, etc... limitant les temps partiels de nombreux salariés.

Car si le monde connaît aujourd'hui une crise aussi difficile, c'est sans doute dû

- d'abord à une augmentation du prix des denrées alimentaires,
- à un surcoût brutal de l'énergie,
- ensuite à une difficulté pour les plus endettés, à faire face aux remboursements de leurs emprunts.

Ces événements consécutifs sont à l'origine de la crise des subprimes, donc de la dépression financière que connaît le monde aujourd'hui.

**INTERVENTION de M. Jean-Yves TOUPIN**  
**(Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, en accord avec la**  
**Fédération régionale du bâtiment et la Fédération régionale des travaux**  
**publics)**

Je voudrais m'exprimer ici au nom des acteurs patronaux sur les réponses de la Région en matière de formation face à la crise.

Dans le propos introductif du document, il est mentionné que dans la situation actuelle où le taux de chômage remonte de façon très significative, le recours à la formation est motivé par :

- Une forte augmentation de la demande de formation
- la nécessité d'une formulation plus rapide du projet de formation.

Il est donc proposé, dans ce contexte, de renforcer les dispositifs de formation existants de la Région par le biais de mesures individuelles et collectives abondées par des financements complémentaires (5 Millions d'euros).

Il est notamment prévu d'axer des actions qualifiantes (PRS) sur « des secteurs et métiers rencontrant une demande sociale et un intérêt économique de premier plan ». Sont notamment cités, les métiers liés au développement durable : éco-construction, agriculture biologique, métiers liés aux énergies nouvelles, transports collectifs et de voyageurs.

Pour autant, n'oublions pas les secteurs traditionnels, qui, au moment de la reprise, auront aussi besoin de personnel qualifié.

Quant aux personnes licenciées, le Conseil Régional propose la création d'un chèque reconversion. Cette mesure permettrait de favoriser les transitions entre les différents statuts (de salarié à stagiaire notamment) pour pouvoir réaliser un projet de formation. Pour être efficace, sa mise en œuvre doit être la plus souple possible notamment au niveau des prescripteurs.

Concernant l'ensemble de ces mesures, les acteurs patronaux, en qualité de partenaires sociaux, réaffirment leur compétence en matière de formation professionnelle des salariés et leur souhait de voir s'articuler ces mesures avec celles mises en œuvre par les entreprises, les OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé), le FUP (Fonds unique de péréquation) et par l'Etat notamment en complément du chômage partiel.

Nous pensons également qu'il convient de trouver des alternatives au chômage partiel en matière de formation pour permettre d'une part aux entreprises de traverser les périodes de sous activité qu'elles rencontrent en préservant leur compétitivité et, d'autre part, aux salariés, de sécuriser leur parcours professionnel.

Parallèlement, nous nous interrogeons sur le niveau de financement de ces mesures au regard des enjeux et des besoins en matière de formation liés à la crise.

Nous pensons, à ce titre, qu'il serait opportun de conjuguer tous les efforts des acteurs de la formation et de mobiliser et articuler les moyens existants pour favoriser la mise en œuvre d'actions de formation à caractère innovant.

L'innovation ne repose pas uniquement sur des formations liées au développement durable ou autres métiers visés par la demande sociale.

L'innovation, doit s'entendre aussi par la promotion de solutions en matière d'ingénierie de formation, souple, rapide et efficace pour favoriser et faciliter l'accès à la formation de salariés menacés dans leur emploi.

Quant à l'information des salariés, le Conseil Régional propose un renforcement de la plateforme du FONGECIF qui offre un service d'accueil et d'information téléphonique de tous les salariés.

Nous considérons que ce renforcement est souhaitable pour encourager l'information des salariés en matière de formation.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Luc AVRIL**  
**(Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, en accord avec**  
**l'Association pour le développement industriel du Trégor (ADIT), et le**  
**Groupe armoricain en informatique et télécom (GRANIT))**

Je voudrais intervenir au nom des acteurs patronaux.

Le document du Conseil régional appelle de notre part quelques commentaires.

Il s'agit tout d'abord d'un état des lieux conséquent de la situation économique des grandes filières bretonnes. Nous en partageons globalement les termes.

La partie que nous semble la plus essentielle est celle qui traite des solutions. Il est bien entendu nécessaire de dégager des priorités tout en s'appuyant sur les leviers d'action dont disposent les acteurs régionaux. Par exemple, les moyens d'actions relatifs à la structure financière des entreprises sont à privilégier, notamment grâce à la réactivité et au volume d'intervention d'Oséo.

De même les formations à destination des salariés et demandeurs d'emplois sont des actions à favoriser.

A l'inverse, les pouvoirs publics n'ont aucune légitimité et n'ont aucune compétence pour intervenir dans les stratégies « produit » des entreprises.

Si nous nous réjouissons de la contribution en volume de la Région au plan de relance initié par l'Etat, et nous ne souhaitons pas qu'elle fasse plus, nous voulons mettre en perspective ces 30 millions d'euros avec les 82 milliards d'euros du PIB breton. Ils représentent en effet, 0,4 pour 1 000 quand l'ordre d'une grandeur communément admise d'une relance par les pouvoirs publics est d'au moins 1 % du PIB. Certes, il conviendrait de prendre en compte la contribution de l'Etat à ce plan de relance. Néanmoins, ces chiffres illustrent simplement la modeste capacité d'intervention des Régions en matière économique.

Enfin, il nous semble que l'après-crise devra amener les différents acteurs à adopter des attitudes et des politiques différentes.

Nous pensons notamment aux collectivités locales. Elles devront désormais concevoir leurs budgets différemment, en maîtrisant de façon beaucoup plus responsable leurs dépenses, car entre autres la « crise » va conduire à une baisse de l'assiette de la taxe professionnelle.

Nous regrettons que bien des collectivités aient considéré cette manne comme immuable et toujours en croissance. Nous regrettons que des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale aient vécu au-dessus de leurs moyens et procéder à des dépenses excessives au motif qu'ils avaient une manne de taxe professionnelle importante liée à une implantation majeure située à proximité.

Ces collectivités répondent à cette situation en augmentant les taux d'imposition, notamment de la taxe professionnelle. Il s'agit d'une erreur économique majeure. A l'heure où les entreprises, notamment industrielles, ont besoin que l'on desserre l'étau de la fiscalité, nous dénonçons l'augmentation des taux de taxe professionnelle.

Plus globalement, nous dénonçons les hausses à cliquet décidés depuis des années par de nombreuses collectivités territoriales, y compris de la Région.

La hausse continue des taux conduit nécessairement à une impasse économique, la seule dynamique des bases devant déjà largement satisfaire l'appétit financier des collectivités locales.

Nous vous remercions de votre attention.

## INTERVENTION de M. Alain DAHER (Chambre régionale de commerce et d'industrie)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux

Le document proposé par le Conseil régional sur le diagnostic et les actions de la Région Bretagne face à la crise économique et sociale appelle de notre part trois observations principales.

### **→ Notre première remarque porte sur la partie consacrée à la compétence et à la qualification**

Les acteurs économiques souscrivent aux dispositions prises par la Région pour renforcer les actions de formation professionnelle auprès des demandeurs d'emploi et pour soutenir l'accès à la qualification des jeunes dès lors que ces actions permettront d'accompagner des publics fragilisés par la crise et de répondre aux besoins d'emploi et de qualification des entreprises.

Ils partagent en particulier la volonté du Conseil Régional de renforcer les actions en faveur de l'apprentissage par des mesures incitatives tant auprès des entreprises que des jeunes. Néanmoins, dans ce domaine, ils considèrent qu'il convient d'être vigilant à ce que la modification du dispositif de primes aux maîtres d'apprentissage, deux ans seulement après sa création, ne nuise pas à la lisibilité et l'efficacité de l'action. Ils estiment également que la prime aux maîtres d'apprentissage devrait concerner le recrutement de tous les apprentis, quel que soit leur niveau de formation et pas seulement les niveaux les plus faibles (IV et V). De plus, ils partagent les interrogations du Conseil régional sur la nécessaire articulation de l'action régionale avec celle de l'Etat dans le domaine des aides aux entreprises qui embauchent des apprentis. Par ailleurs, ils souhaitent que les dispositifs de primes puissent être étendus aux jeunes en contrats de professionnalisation et à leurs employeurs.

Concernant les mesures de formations qualifiantes en faveur des publics fragilisés, les acteurs économiques suggèrent que les métiers du commerce – dont les enquêtes montrent qu'ils restent en tension - puissent également bénéficier de l'effort supplémentaire réalisé par la Région dans le cadre du Programme régional des Stages.

Par ailleurs, s'ils partagent l'utilité et le bien-fondé des mesures en faveur des salariés menacés dans leur emploi, ils craignent que le nombre potentiel de bénéficiaires du dispositif « chèque reconversion » prévu par le Conseil régional soit malheureusement en deçà des nécessités et préconisent une évaluation régulière de ce dispositif en fonction des évolutions du marché de l'emploi.

### **→ Notre deuxième observation a trait au chapitre relatif à l'appui aux entreprises**

En matière d'intervention économique, les acteurs patronaux s'accordent sur l'idée d'accroître l'efficacité de dispositifs existants - quitte à les adapter aux nécessités de la conjoncture - plutôt que d'en créer de nouveaux.

Ils considèrent par ailleurs qu'il convient d'avoir conscience des limites de l'intervention des Régions en matière de plan de relance. Rappelons que les 30 millions d'euros supplémentaires que le Conseil régional de Bretagne entend consacrer à l'appui à l'économie et au soutien à l'investissement ne représentent que le coût de moins d'une dizaine de kilomètres de 4 voies ou de 3 kilomètres de ligne TGV.

En outre, ils déplorent que la partie 2 de la communication de la Région consacrée à l'appui aux entreprises n'apporte pas, par rapport aux précédentes sessions, d'éclairage nouveau sur les dispositions opérationnelles qui seraient engagées. La seule réelle nouveauté repose sur l'annonce d'un plan automobile dont nous pouvons d'ailleurs regretter qu'il soit relégué en annexe et réduit à quelques lignes dans l'argumentaire de la Région. Face aux enjeux de la filière automobile en Bretagne, ce plan aurait mérité davantage d'explications et d'argumentation, ne serait-ce que pour mieux comprendre la nature et la hauteur des engagements du Conseil régional dans l'accompagnement des entreprises menacées.

➔ **Notre dernière remarque porte de manière générale** sur l'exigence d'inscrire l'action économique de la Région dans différentes temporalités afin d'aider les entreprises à franchir les difficultés conjoncturelles mais aussi à relever les défis de demain.

Il est vrai qu'à court terme, il est nécessaire de renforcer la capacité des entreprises à amortir les aléas conjoncturels et en particulier à les accompagner dans les difficultés de trésorerie qu'elles peuvent rencontrer. Dans ce domaine nous partageons les actions proposées par la Région pour assurer l'accès des PME aux financements au travers du renforcement d'outils financiers existants.

Mais il nous apparaît également qu'il est du rôle de la Région d'aider les entreprises à anticiper et se préparer à relever les défis sur le long terme. Or, si la stratégie d'action de la Région en matière d'appui à l'innovation a été définie dans le cadre du SRI, Schéma régional de l'innovation, en revanche, les acteurs économiques déplorent que les plans concernant l'internationalisation, la création et la transmission d'entreprises, bien qu'annoncés dans le SRDE dès 2006, n'aient toujours pas été finalisés. La présente communication du Conseil régional n'en reste qu'aux intentions dans ce domaine.

Au-delà, les acteurs patronaux souhaitent rappeler l'attente des entreprises, exprimée notamment dans le cadre de la réflexion prospective Bretagne 2015, de pouvoir bénéficier d'un environnement propice au développement de leurs activités économiques. Les entreprises attendent en particulier de la Région et des pouvoirs publics qu'ils continuent leurs efforts d'investissement en matière d'aménagement et d'équipement du territoire, notamment pour garantir une desserte énergétique de qualité et l'excellence de la connexion de la Bretagne à ses marchés.

## INTERVENTION de M. Jacques JAOUEN (Chambre régionale d'agriculture)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux.

Le document qui nous est présenté a le mérite de dresser un panorama assez complet des effets de la crise en Bretagne et de préciser les premières actions mises en œuvre par le Conseil Régional pour accompagner au mieux les salariés et les secteurs les plus menacés.

Si ce panorama est effectivement intéressant, il insiste cependant fortement sur les fragilités les plus marquantes, au point de donner l'impression de négliger certains secteurs : on parle par exemple assez peu de l'agroalimentaire, si ce n'est pour dire que ce secteur résiste plutôt mieux que les autres secteurs industriels. On ne parle quasiment pas, si ce n'est brièvement à l'annexe 1 du document, de l'agriculture dont le destin est intimement lié à celui de son aval et réciproquement.

Si nous pouvons comprendre que ce document vise avant tout à mettre en exergue les plus grosses difficultés et les grandes actions mises en œuvre pour y répondre, le fait d'évoquer à la marge le secteur agro-industriel breton pourrait laisser interpréter peut-être un peu facilement ou un peu rapidement que les difficultés liées ou non d'ailleurs à la crise financière sont inexistantes.

La crise est mondiale et l'économie agricole et agroalimentaire de plus en plus mondialisée subit en effet aussi les effets ressentis par de nombreux pays industrialisés. Globalement pour l'agroalimentaire breton, les carnets de commandes demeurent insuffisamment remplis et les stocks de produits finis sont trop lourds. Cette situation générale de stagnation cache cependant des disparités entre secteurs de l'industrie agroalimentaire. Pour l'industrie laitière, production et demande globale ont reculé et les carnets de commandes restent déficitaires. La demande globale de viandes de boucherie (porc et bœuf) stagne et les difficultés à l'export sont importantes. Même si nos industries réalisent près de 90% de leur chiffre d'affaires sur le marché intérieur, la baisse du chiffre d'affaires à l'export suffit à annuler la marge particulièrement faible dans les IAA, notamment en viande.

Si depuis l'été 2008, on ne cesse de dire que les IAA s'en sortent mieux, depuis début 2009, des clignotants d'alerte sont bel et bien allumés et sont peut-être insuffisamment perçus. Janvier 2009 a en effet marqué un tournant avec une baisse des ventes des IAA de 6,8% par rapport à décembre 2008 liée à une contraction de la consommation dans les grands pays industrialisés. Les IAA sont désormais clairement impactées par la crise, mais de façon diverse en fonction des secteurs : le secteur laitier est le premier touché par la baisse de consommation sur les fromages et les produits frais tels que les yaourts les plus élaborés. Les banques sont plus frileuses pour accorder des crédits aux IAA avec des garanties de crédit plus élevées. Les délais d'acceptation de crédits augmentent aussi avec des garanties demandées également plus importantes.

Tout au long du 1er trimestre 2009, la consommation continue de marquer le pas. Au-delà de cet indicateur de consommation témoignant des difficultés rencontrées, il est intéressant de mesurer le niveau des investissements dans ces temps difficiles. L'investissement matériel est

véritablement ce qui relève, jusqu'au dernier moment, de la responsabilité du chef d'entreprise, qu'il peut décider de lancer ou non. Cet indicateur permet de mieux appréhender la confiance des opérateurs dans leur perspective de développement à moyen terme, en tenant compte du contexte dans lequel ils évoluent.

Malgré la situation, en Bretagne, diverses annonces d'investissement, dans certains cas pour des montants importants, ont été faites au cours du 1er trimestre 2009. Certaines annonces émanent de structures adossées à des groupes de taille parfois importantes. C'est le cas d'Altho (Groupe Glon) qui a annoncé 8,6 millions d'euros d'investissements dans les prochains mois pour conforter son positionnement dans la fabrication de chips et améliorer son outil industriel, améliorer l'ergonomie des postes de travail et réduire sa consommation énergétique. C'est aussi le cas de Charcuteries Gourmandes (Groupe Roullier) qui a annoncé 8,5 millions d'euros d'investissements pour augmenter de 40% sa capacité de production et améliorer les conditions de travail des salariés. D'autres annonces sont le fait de PME qui, malgré le contexte, entrevoient de réelles possibilités de croissance.

On notera cependant, comme pour l'indicateur de consommation, que la situation est disparate. En effet, la plupart de ces annonces concernent des secteurs à valeur ajoutée supérieure à la moyenne (plats cuisinés, produits traiteurs, biscuiterie...). Les investissements dans les grands secteurs traditionnels de l'agroalimentaire, industrie laitière et industries des viandes, semblent bien pour l'instant gelés.

Il nous paraissait intéressant de dresser un panorama objectif un peu plus complet de la situation observée en agriculture et dans l'agroalimentaire. Même si la situation est meilleure que dans d'autres secteurs, il était important de signaler les difficultés réelles qui commencent à apparaître, de façon un peu décalée, depuis début 2009. Ces difficultés sont moins perceptibles qu'ailleurs parce qu'elles n'ont pas d'impact visible à ce stade sur l'emploi fixe dans les IAA, l'ajustement se faisant sur les emplois intérimaires, mais il nous semble primordial d'être particulièrement vigilant pour les mois qui viennent, même si l'on peut espérer qu'aux premiers signes de reprises, la consommation redémarrera et impactera positivement l'agroalimentaire.

Au-delà de la crise et de ses effets, nos secteurs sont un pilier essentiel de l'économie bretonne et nous tenions pour finir à apporter une petite note positive en nous réjouissant du lancement des travaux pour la mise en place d'un contrat de filière agroalimentaire avec l'objectif de mieux anticiper les mutations et restructurations à venir pour gagner en compétitivité. Ces travaux sont très importants et nous serons moteurs pour construire un document ambitieux pour l'économie bretonne. Ce travail a aussi l'avantage de dépasser cette étape certes difficile de crise pour se positionner sur des enjeux d'avenir de nature plus structurelle.

Pour conclure, permettez-moi de rappeler qu'en Bretagne :

- l'agriculture c'est 75 000 actifs soit 6% des emplois régionaux (2 fois plus que la moyenne française) qui dégagent environ 7,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- à l'export, le chiffre d'affaires réalisé par les IAA est de 2,7 milliards d'euros, soit 40% du total de l'export breton
- les industries agroalimentaires qui sont directement liées représentent quant à elles près de 68 000 emplois soit 5,5% des emplois régionaux qui dégagent 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires

- différentes activités telles que la construction, les transports et les services reposent fortement en terme d'emplois sur l'agriculture et les industries agroalimentaires.

A minima, on peut donc estimer que ce sont au total environ 30% de nos emplois régionaux et près de 30% du PIB qui dépendent directement ou indirectement du secteur agricole.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Michel COLLET (Union professionnelle artisanale de Bretagne)

Monsieur le Président,

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Je souhaite vous dire quelques mots sur le volet économie du rapport soumis ce jour à notre discussion.

En introduction, je voudrais noter que si, dans le rapport, il est constaté un nombre de créations d'entreprises stables. Il semblerait toutefois aujourd'hui que la tendance d'inscriptions au répertoire des métiers soit désormais à la baisse. Un grand nombre de créations d'entreprises étant le fait de la mise en place du statut de l'auto entrepreneur sur lequel, vous le savez, nous exprimons les plus extrêmes réserves pour les raisons que nous avons eu maintes fois l'occasion de rappeler et sur lesquelles je ne reviendrais pas ici.

Sans vouloir être trop long et donc sans présenter l'exhaustivité de notre réflexion, je voudrais donc insister sur certains éléments qui nous tiennent particulièrement à cœur pour le développement de nos entreprises et donc pour l'amélioration de la situation de l'emploi, points sur lesquels nous aurions espéré un certain nombre d'ajustements.

Je citerai en premier lieu une préoccupation récurrente relative au niveau des aides destinées à faciliter la transmission et la reprise des TPE.

Celles-ci nous semblent en effet inadaptées à de nombreux projets des TPE artisanales, dont le coût d'achat ou de reprise dépasse 125 000 €.

C'est un point que nous souhaiterions voir réétudier, pour ces projets qui correspondent notamment à des entreprises artisanales structurées du bâtiment ou de production.

De telles entreprises fournissent de réelles opportunités de reprise, mais leurs coûts d'acquisitions, de l'ordre de 250 à 500 000 €, constituent fréquemment un frein important. L'optimisation des aides actuelles qui implique en effet un plafond d'investissement maximum de 125 000 € et se révèle donc particulièrement pénalisant pour des repreneurs potentiels disposant d'une capacité d'apport personnel nécessairement limitée du fait de leur parcours professionnel antérieur.

On peut par contre noter avec satisfaction le redémarrage des travaux menés sous l'égide de l'AEB en matière d'entrepreneuriat, en escomptant un débouché concret en matière de soutien renforcé à l'investissement matériel et immatériel aux créateurs, cédants et repreneurs.

De même, nous souhaiterions que les actuels outils financiers d'aide à la diversification soient mieux encore adaptés au secteur des petites entreprises. Depuis la réforme de 2008 privilégiant les aides « filières », dont je souligne par ailleurs l'intérêt, et du fait de la suppression de l'ancien dispositif ARPP (aide régionale aux petits projets), le nombre de dossiers soutenus au titre de l'ARPEF (aide régionale aux petites entreprises des filières) s'avère près de 10 fois moins important que les volumes concernés dans le dispositif précédent. Cela devrait nous conduire à nous interroger.

Je me permettrai également de m'étonner de l'omission des Chambres consulaires, dans le rapport, en tant que structures d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi pour leurs

projets de création-transmission. Rappelons que les créateurs-repreneurs accompagnés par les chambres consulaires sont pour la moitié des porteurs de projets relevant d'un tel statut de demandeurs d'emploi. Je pense que ce point pourra être aisément corrigé.

En matière de pêche et d'aquaculture, et dans une logique de filière, on peut souligner l'effort important de la profession sous l'égide des Chambres de métiers et de l'artisanat et du Conseil régional pour la promotion des produits de la pêche bretonne dans le cadre de la charte qualité poissonnerie. Démarche non citée dans le rapport.

Dans le domaine des TIC, on peut noter l'importance des PME et TPE, ainsi que l'enjeu, important, en termes de performance, d'innovation et de compétitivité, d'une diffusion de ces technologies dans l'ensemble du tissu économique, artisanat compris. Une forte implication du réseau consulaire constitue un des leviers à privilégier, et des propositions, sur lesquelles nous sommes tout à fait disposés à travailler, ont été présentées à la Région en ce sens.

En matière d'IAA, et tout en soulignant la volonté du Conseil régional de mettre rapidement en place un contrat de filière auquel nous participerons, il conviendra de retenir que plusieurs centaines d'entreprises de ce secteur sont petites ou moyennes. Leur rôle est d'ailleurs doublement important puisqu'elles confortent le tissu des IAA, tout en contribuant par leur croissance à générer de nouvelles PMI. Sans oublier leurs partenariats avec les entreprises bretonnes de tailles supérieures via la sous-traitance et les compléments de gammes.

Sur la partie construction et travaux publics, il nous paraît utile de corriger le nombre d'actifs cités dans le rapport (52 000, dont 38 000 dans les entreprises de plus de 10 salariés). Le seul secteur artisanal du bâtiment représente, en effet, 19 814 entreprises et 44 695 salariés, soit plus de 64 500 actifs. Une attention particulière doit pouvoir être portée à ces entreprises, notamment en cette période de crise, en privilégiant une approche qui tienne compte des spécificités des plus petites de nos entreprises très majoritairement présentes sur ces marchés.

Pour le secteur du tourisme, et relevant qu'il s'agit bien d'une activité transversale, il convient d'insister sur le poids de l'alimentaire et des services, secteurs de petites entreprises. Les aides à l'investissement touristique peuvent en outre avoir un impact fort sur les petites entreprises du bâtiment.

Il en est de même pour les services à la personne au sein desquels le secteur de l'artisanat pèse aussi significativement avec ses 34 426 salariés et 12 246 entreprises de services.

Sans remettre en cause la politique des filières, l'on peut également s'interroger sur l'exclusion de certaines branches de l'artisanat, telle que la production, non prises en compte au titre de ces filières.

Voilà quelques sujets de réflexion que je souhaitais porter à la connaissance de notre assemblée, et à travers elle du Conseil régional, tout en insistant sur le souhait des acteurs patronaux de travailler de concert avec le Conseil régional en cette période difficile pour les entreprises, et donc pour l'emploi, afin de rechercher, ensemble, les meilleurs outils pour en améliorer la situation.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. René LOUAIL (Confédération paysanne de l'Ouest)

J'interviens au nom de la Confédération Paysanne, un des acteurs de la profession agricole, sur l'avis de la commission économique du C.E.S.R. ainsi que sur le document du conseil régional intitulé « La région Bretagne face à la crise économique et sociale ».

Il apparaît nécessaire de rappeler que nous sommes en présence d'au moins cinq crises structurelles :

- Crises financières
- Crises sociales, avec en France 138 000 licenciements supplémentaires pour le premier trimestre 2009.
- Énergétique.
- Climatique.
- Alimentaire, avec un triste record, estimé à 104 millions supplémentaires, selon Jacques Diouf, directeur de la FAO de 104 millions supplémentaires en 2009. ,dans une déclaration au journal le « Monde » du 5 mai dernier. Nous atteignons ainsi le milliard d'êtres humains frappé par ce fléau, alors que la planète peut nourrir selon les mêmes experts 12 milliards d'hommes...

La Confédération Paysanne soutient donc la démarche volontariste du Conseil Régional pour ce qui concerne les actions conjoncturelles engagées, en particulier sur le plan jeunes, la reconversion des personnes licenciées, volet information sur les droits et aides, sur l'accompagnement des projets dans le domaine de la diversification, elle partage également l'analyse exprimée dans une partie du document en particulier sur l'analyse globale de la crise et particulièrement la fragilité « modèle Breton » à faible valeur ajoutée.

Cette analyse est aujourd'hui partagée par tous et concerne précisément le secteur agricole et agroalimentaire, elle est confortée par certains chiffres de la Chambre régionale d'agriculture dans son édition « économie agricole bretonne » 2009. « La valeur ajoutée est de 24% en Bretagne lorsqu'elle atteint 44% au niveau national, nous disposons ainsi de 4,6 % du revenu pour 12 % du chiffre d'affaire national ».

En revanche, certains aspects dans le document du Conseil Régional et dans l'avis de la commission nous semblent sous estimés :

La crise touche l'agriculture et l'agroalimentaire, les productions animales qui représentent 67% des productions agricoles sont particulièrement affectées. Malgré une augmentation de 6,4% en volume, les charges d'exploitations augmentent de 14,2 %,conjugué avec la baisse des prix provoque un manque de rentabilité, ce qui entraine une grande fragilité économique. Ce manque de rentabilité entraine un vieillissement des outils de productions.

Concernant la production laitière qui concerne près une exploitations bretonne sur deux, elle traverse une crise sans précédent, elle s'ajoute à la crise porcine, elle est principalement dues à la dérégulation progressive des marchés et de l'indexation des prix de façon importante sur la poudre de lait ainsi que sur le fromage exporté à faible valeur ajoutée et à la pression croissante de la grande distribution Si elle se prolonge comme le prévoient certains experts, elle va entrainer un nombre d'arrêt d'activité important.

Concernant la situation démographique, le nombre d'agriculteurs diminue considérablement et sa population vieillit dans les mêmes proportions, les plus de 55 passe de 13 à 20% des actifs

en 7ans. Paradoxalement les jeunes de moins de 35 ans ont regressés en nombre pour passer de 20 à 13 % .

La seule façon d'inverser cette tendance c'est en renforçant le nombre d'installations, il est important de relativiser cette tendance de l'année écoulée dans la durée, car deux phénomènes sont à prendre en compte : l'un sur l'évolution positif du statut des exploitantes et le second qui a été le reflet de la conjoncture positive momentanée en 2008 de la production laitière.

Dans son document (N° 19), l'ADASEA, met en évidence un élément nouveau que nous devons collectivement prendre en compte, « 30% des candidats inscrits sur le répertoire installation, sont des jeunes qui souhaitent s'installer sur des exploitations plus petites, à forte valeur ajoutée, nécessitant moins de capital, ce document insiste sur le fait que ce phénomène est en forte augmentation depuis deux à trois ans »

Paradoxalement la course à l'agrandissement, donc à la suppression d'emplois et de vie en milieu rurale, injustifiée continue. Les outils actuels de contrôle des structures sont partiellement inopérants pour répondre à ce véritable gisement d'emplois en Bretagne, rappelons que nous avons en 2008, 1158 candidats pour 274 exploitations disponibles inscrits au répertoire départs/installations

Les crises que nous vivons nous amènent à penser et agir autrement, nous avons des défis énormes à relever, si entre 1950 et 2007 la productivité du travail paysan à été multipliée par 26, nous savons que ce n'est pas une règle mathématique et qu'il faut intégrer les effets externes induits, ces questions sociétales comme l'érosion des sols, la pollution des nappes phréatiques, la baisse de la biodiversité, l'utilisation importante des pesticides et antibiotiques doivent êtres prises en compte. L'agriculture peut et doit participer à l'emploi et au refroidissement indispensable de la planète par la remise en cause des pratiques culturelles, donc des politiques agricoles ou le poids des légitimités internes et externes vont peser considérablement au moment du débat sur les questions budgétaires, qui s'ouvre en 2009, sur son maintien ou sa disparition progressive. A titre de contre exemple, nous ne pourrons difficilement accepter de telles injustices comme celle d'entreprise agroalimentaire Bretonne qui accapare 10% de l'enveloppe régionale d'aides Européenne, soit 63 millions/an, alors qu'elle à licencié 637 emplois en 2008, ce qui lui permet de poursuivre son développement à l'étranger, là ou les conditions de productions sont plus avantageuses

En conclusion, la Confédération Paysanne a soutenu les orientations du Conseil Régional en juin 2008, sur les propositions sur la Pac concernant la régulation des marchés et de la régionalisation des aides, avec son prolongement dans l'initiative avec d'autres Régions de l'ouest d'un débat à Bruxelles en octobre dernier.

1/Dans un contexte de crises d'une telle ampleur, la démonstration du tout marché et d'un libéralisme outrancier montre ses effets et ses limites. L'autorégulation ne marche pas sans intervention de politiques publiques fortes, de nouvelles questions sont posées, notamment celles de réhabiliter les outils de politiques publiques, notamment sur la régulation des marchés et le soutien au système innovants dans le domaine de l'emploi et de l'environnement.

2/Nous souhaitons que la cellule de veille économique Régionale, qui devait démarrer l'automne dernier , se mette rapidement en place de façon pluraliste, nous demandons que les différents acteurs économiques et particulièrement les banques puissent accompagner les agriculteurs les plus fragilisés, victimes de ces crises à répétitions

3/Nous souhaitons une véritable synergie entre l'ensemble des collectivités territoriales et locales. Ces collectivités ont un rôle majeur pour le maintien de la cohésion sociale, pour la création de projets innovants; elles peuvent être des espaces de réflexions politiques et de contre pouvoir. Un plan de sortie de crise ne peut se mettre en place sans la mobilisation de tous les acteurs.

Merci de votre attention



## INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Le document du Conseil régional a raison d'affirmer que la crise n'est ni un phénomène naturel, ni une parenthèse, pour autant, il n'y a pas d'analyse préalable sur la diffusion de la crise en région dans la complexité de ses relations avec la crise mondiale. Cette absence d'analyse fait que le document hésite entre l'affirmation d'une crise systémique et l'idée d'une crise conjoncturelle à l'issue prochaine. Comme c'est plutôt cette deuxième approche qui l'emporte, nous avons une présentation de mesures ponctuelles dont le caractère provisoire est souvent affirmé. Cela renvoie au débat antérieur sur la nature et la durée de la crise et explique, sans doute, comme le note l'avis proposé par le CESR, l'absence de décisions plus structurelles.

Bien entendu, le Conseil régional n'a ni les moyens, ni la compétence de développer seul une stratégie de sortie de crise, il peut, par contre, contribuer à faire face aux effets sociaux de la crise à condition de bien en prendre en compte toutes les dimensions du désastre social qui s'annonce. De ce point de vue, la FSU se reconnaît dans les remarques de l'avis proposé.

La FSU partage, bien sûr, l'idée que l'investissement dans la formation est un axe fort de lutte contre la crise à condition de ne pas en rabattre sur les objectifs d'élévation du niveau de qualification.

Concernant les mesures de renforcement de la formation des demandeurs d'emploi, l'augmentation des bénéficiaires du chèque FORCE va dans le bon sens et la FSU approuve son extension aux demandeurs d'emploi non indemnisés. Compte tenu de l'évolution du marché de l'emploi, la FSU s'inquiète cependant sur la condition restrictive demandée dans certains domaines de formation à savoir «une promesse d'embauche» à joindre au dossier de demande, exemples des domaines concernés : le transport, la manutention, les certificats d'aptitudes à la conduite d'engins spécialisés (caces) chariot élévateur, les cases travaux publics, licence soudure etc... La création du chèque RECONVERSION, quant à lui, peut favoriser les transitions professionnelles mais il semblerait que pour bénéficier de ce dispositif la personne aura dû anticiper sa demande de formation avant son licenciement et que ceux des licenciés qui n'ont pas eu cette prévoyance seraient exclus de ce dispositif, ce qui en limiterait alors la portée. Le dispositif régional TRAJECTOIRE a l'avantage d'associer les notions de durée, de parcours et d'accompagnement, la FSU se demande si une des pistes, face à l'urgence sociale, ne serait pas de faire monter en puissance ce dispositif sans attendre la fin de l'expérimentation en cours. Il aurait l'avantage de concerner les nouveaux et jeunes demandeurs d'emplois entrés en chômage non pas à cause de licenciements mais du fait de l'effondrement des créations d'emplois, cet effondrement est d'ailleurs la cause principale de la croissance du chômage. De ce point de vue, pour la FSU, il importe de poursuivre la réflexion pour tous les publics touchés par la crise, en particulier, ceux devenus chômeurs après une fin d'emploi précaire (fin de CDD, fin d'intérim) ou après une fin d'études.

Ce qui est problématique dans les actions en direction des demandeurs d'emploi c'est que Pôle emploi n'a toujours pas fait connaître la nature des actions de formation qualifiante qu'il va financer, on peut y voir là des disfonctionnements de la fusion Assedic Anpe dans une

situation de crise non prévue. Il s'avère que l'entrée principale par les métiers « en tension » est aujourd'hui peu pertinente, la FSU a souvent critiqué, dans le passé, cette approche unilatérale.

Concernant le plan Jeunes, la FSU ne partage pas l'idée que la croissance du nombre d'apprentis peut constituer une solution pour « préparer la sortie de crise ». Chacun reconnaît que les jeunes en rupture de parcours sont les premières victimes de la crise, une étude du GREF a bien montré que 25% des contrats signés en Bretagne se traduisent par une rupture nette, c'est-à-dire sans nouveau contrat à la clé. Il est symptomatique que cette étude du GREF ne soit pas citée dans ce document. La baisse de l'offre de contrats d'apprentis est déjà constatée et il est peu probable qu'avec la crise, nous assistions à une inversion de tendance. Ni souhaitable, ni possible, la stratégie gouvernementale dans laquelle s'inscrit la Région n'est pas le meilleur choix. Il convient de se battre pour contraindre le gouvernement à accroître les places disponibles dans les lycées professionnels pour permettre l'augmentation des parcours sous statut scolaire. Quant à l'idée d'accroître le recrutement d'apprentis dans le secteur public, la FSU y voit une provocation au moment où tant d'emplois sont supprimés.

La FSU considère que c'est un bon choix que d'accélérer la rénovation des lycées pour soutenir la filière du bâtiment. Compte tenu du nouvel effort d'investissement qu'envisage de faire la Région, la FSU propose que, dans ce cadre, des projets initialement prévus pour les lycées dans le PPI (2005 2009) mais abandonnés depuis soient réexaminés, c'est le cas, entre autre, de certaines salles multi fonctions.

Pour revenir sur l'action plus générale face à la crise, en y intégrant le volet économique, la FSU considère, comme l'avis du CESR, qu'il convient de réfléchir à des mesures plus structurelles.

## INTERVENTION de M. Michel MAILLARD (Section régionale de l'UNSA)

L'UNSA est consciente que le document « La Région Bretagne face à la crise économique et sociale » a été élaboré dans le souci d'apporter une réponse immédiate à une situation de crise, en privilégiant le soutien aux catégories les plus fragiles (donc les plus touchées par cette crise), et en restant dans le cadre des champs de compétence directes de la région.

Nous ne pouvons bien sûr que soutenir ces initiatives.

Cependant, et en écho à l'autosaisine « agir ensemble », l'UNSA estime qu'il ne s'agit pas d'une crise « classique » d'adaptation, mais bien d'une crise « de système » nécessitant de réformer plus en profondeur un certain nombre de pratiques économiques en matière de production, comme de consommation.

Si la prise de conscience de cette crise peut devenir un élément déclencheur, nous ne saurions admettre que le seul monde du travail en subisse les conséquences (se référer à la déclaration syndicale commune dont l'UNSA est signataire).

Dans cette optique, les mesures proposées, dont certaines ne constituent qu'un renforcement de dispositifs déjà existants (notamment en matière de formation), ne peuvent être qu'une première étape.

Il est donc indispensable de la prolonger par une réflexion portant notamment sur:

- la gouvernance à tous les niveaux
- une anticipation sur les prochaines mesures budgétaires
- la mobilisation de tous les acteurs
- des mesures nouvelles incitatives visant à favoriser des réalisations à court terme avec des effets immédiats sur l'activité

Cette approche a été prise en compte lors des travaux des différentes commissions.

C'est donc dans cette perspective que nous voterons le texte présenté par le rapporteur.

## INTERVENTION de Mme Maryvonne GUIAVARC'H (Union régionale CFDT)

Le Conseil régional, dans le plan qu'il nous propose, engage d'une part des moyens supplémentaires, s'implique dans une politique de soutien aux investissements des entreprises, de structuration des filières, et le renforcement de moyens de soutien aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux salariés à travers la formation.

Nous approuvons ces choix et cette volonté d'avancer de manière pragmatique dans des actions concrètes.

Compte tenu de l'ampleur des conséquences de la crise, les acteurs régionaux engagés sont conscients qu'il est nécessaire de déployer des efforts importants pour apporter des réponses – certes partielles mais indispensables. Ce qui paraît le plus important, mais pas facile à mettre en oeuvre et à rendre visible est :

- **que les financements (venant de différentes sources) servent réellement au maintien, au développement et à la qualification des emplois et des revenus des populations sur notre région.**

Pour poursuivre ce travail, nous souhaitons insister sur 3 idées fortes : anticipation – coordination – publics prioritaires :

### **La coordination et la gouvernance**

Nous notons la volonté affirmée par le Conseil régional « d'améliorer la gouvernance ». La méthode nous paraît un élément déterminant pour parvenir à une mise en oeuvre plus efficace des dispositifs prévus ou envisageables. Il ne s'agit pas de recréer d'autres lieux, mais la coordination des actions doit permettre une accélération et une meilleure utilisation de l'existant et des nouvelles dispositions. Dans les domaines de notre compétence, plusieurs actions sont à mener en même temps :

- le dialogue social dans l'entreprise, mené en amont et conduit sur la durée est un point central. Là où ce dialogue existe, des solutions préservant l'emploi et l'activité de l'entreprise sont souvent trouvées en interne. La consultation des instances du personnel sur le devenir de l'activité, sur les choix, particulièrement lorsqu'il y a des aides publiques doit entrer dans les pratiques.
- les partenaires sociaux ont la responsabilité de s'organiser rapidement au niveau régional au sein de la COPIRE pour assumer leur engagement dans la construction de propositions, de suivi des actions.
- la coordination organisée entre les multiples acteurs développement économique/emploi/formation permettra de gagner en efficacité et rapidité. Nous sommes favorables à l'accélération pour une meilleure utilisation en souplesse avec des mesures d'évaluation à posteriori pour supprimer les blocages administratifs. Cette coordination doit aussi s'organiser entre services au sein des collectivités et entre collectivités et organismes.
- Ex des conventions signées dans les Côtes d'Armor et Le Morbihan montrent l'intérêt de ce travail partenarial et de sa formalisation.

Suite aux négociations nationales différents dispositifs financiers vont être mobilisables : le Fonds Stratégique Industriel, les contrats sectoriels (ex : celui du BTP qui vient d'être validé), le FUP, le Fonds d'investissement Social (FISO), le FSE. Ils devront s'articuler avec les financements régionaux (collectivités, Etat, opca, pôle emploi). Les aides iront aux acteurs qui auront su s'organiser et se coordonner pour présenter des projets.

Pour la CFDT, l'action coordonnée est donc indispensable entre le Conseil régional, l'Etat et les /partenaires sociaux ; même si bien entendu chaque partenaire et le conseil régional lui-même garde la maîtrise de sa politique.

### **L'anticipation :**

Les travaux sur les mutations et la stratégie des filières engagées par le conseil régional et l'AEB se révèlent encore plus importants pour la période à venir car nous sommes sur un changement de modèle : Les activités économiques se transforment, les emplois et les métiers aussi.

- **la veille** incluant des indicateurs emploi et sociaux est indispensable : Pour le moment les plans sociaux sont plus spectaculaires dans les secteurs industriels (souvent en lien avec l'automobile) ; mais ils ne représentent que la partie “visible” de la crise. Nos délégués d'entreprises nous font part d'inquiétudes dans plusieurs secteurs : ex : à venir dans l'agro-alimentaire qui se traduisent actuellement par un non-recours à l'intérim et aux saisonniers pour la période d'été ; la baisse d'embauches d'apprentis dans les petites entreprises. On doit pointer d'autre part, les difficultés rencontrées par bon nombre de salariés et leurs représentants qui doivent subir des décisions prises ailleurs par des entreprises et groupes qui ne se sentent pas liées au territoire alors qu'ils ont pourtant reçu des aides publiques pour s'y installer.
  - La cellule de crise de l'AEB doit à notre avis se saisir des indicateurs emploi et chômage pour permettre aux acteurs de suivre les évolutions

Accompagner les filières dans leur mutation est un axe conduit par le Conseil régional et l'AEB : nous sommes favorables à la signature de contrats de filières dans lesquels nous voulons être partie prenante à part entière, et pas seulement associés au moment de la signature. Le sens de la démarche engagée sur le plan automobile, tel que présenté dans le document nous convient, mais il faudra – dans ce secteur – comme dans d'autres un temps d'apprentissage pour que chacun des acteurs y trouve sa place et que les salariés qui peuvent prétendre au dispositif soient réellement informés et puissent s'en saisir. Des relais sont à organiser y compris par des informations aux représentants du personnel des entreprises concernées.

Les répercussions de la crise ne sont pas identiques sur tous les territoires bretons, mais nous sommes persuadés que pour beaucoup de salariés, y compris les jeunes, c'est sur le bassin d'emploi et de vie qu'il faut penser l'emploi de demain. Ce qui nécessite de travailler sur la transférabilité des compétences, la formation en lien avec le diagnostic et les opportunités du territoire.

Nous souhaitons que la renégociation des contrats territoriaux soit l'occasion de construire de nouveaux projets avec des priorités emploi pour chaque pays breton à partir d'une dynamique impulsée par le conseil régional

**des publics prioritaires : les jeunes, les précaires, les salariés moins qualifiés et les seniors.**

les chiffres du chômage le confirment : les jeunes sont touchés durement par la crise. Ils sont avec les précaires ceux qui ont subi la baisse de l'intérim et des CDD et pour un certain nombre ils vont se retrouver sur le marché du travail sans possibilité d'être embauchés et ceci quel que soit le niveau de leur diplôme. D'autre part, des signes indiquent qu'il y aura moins d'emplois saisonniers durant la période d'été – en nombre et en durée. Cette situation est particulièrement préoccupante.

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur les territoires est indispensable pour rechercher des propositions innovantes permettant d'apporter des réponses en terme d'emplois : groupements d'employeurs, dispositifs emploi-formation, extension du Contrat de Transition professionnelle à tous les bassins d'emploi, soutien au secteur associatif, important pourvoyeur d'emplois, à travers notamment le développement de formations à l'élaboration de projets et à l'évaluation d'actions.

Enfin, le territoire est également le bon espace pour mettre en place des actions permettant de réduire les freins à l'emploi et d'apporter des réponses aux salariés : garde d'enfants, transport et logement social.

En conclusion, le groupe CFDT soutient les propositions faites par le Conceal régional, prendra toute sa part dans la mobilisation engagée pour faire face aux urgences sociales.

Elle prendra ses responsabilités dans la construction de mécanismes régionaux (tant interprofessionnels que de branches professionnelles) qui permettent de mieux coordonner et prendre efficaces rapidement les dispositifs; dans les initiatives départementales opérationnelles sur la mise en oeuvre ; et dans les bassins d'emploi en proximité.

En interne, la CFDT Bretagne s'est fixée comme priorité d'accompagner les équipes d'entreprises et les salariés. Pour cela, elle a mis en place un dispositif coordonné interne de soutien de proximité : “Agir face à la crise”.

## INTERVENTION de Mme Annyvonne ERHEL (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

Le Conseil régional propose d'amplifier les mesures en faveur de la formation des demandeurs d'emplois, des salariés en reconversion et des jeunes, soit par un renforcement des mesures existantes ou par de nouveaux dispositifs. La CFDT est d'accord avec ces propositions.

Nous souhaiterions insister sur l'information qui sera faite auprès des entreprises et des salariés sur ces possibilités de financement, ainsi que sur les dispositifs mis en place par les partenaires sociaux ou dans le cadre du FISO. En effet nous sommes aujourd'hui interpellés par des salariés qui entendent parler des moyens renforcés pour la formation mais qui ne savent comment y accéder. Le travail mené à la Copire et au CCREFP doit aboutir à la réalisation d'une information claire sur les différents dispositifs et leur articulation. L'information et le conseil aux salariés en difficulté est primordial, aussi nous nous félicitons de la proposition de renforcer les moyens du Fongecif.

La formation proposée aux salariés dans cette période ne doit pas seulement être « occupationnelle » mais bien servir à consolider ou à acquérir des compétences leur permettant de se maintenir ou d'accéder à l'emploi. Elle doit aussi préparer les salariés aux nouveaux métiers émergents.

De même la formation initiale en établissements scolaires ou en apprentissage doit conduire les jeunes à se former sur ces métiers de demain. L'enjeu d'une qualification de haut niveau pour les jeunes doit amener le gouvernement à revoir sa politique de réduction d'effectifs dans l'éducation.

## INTERVENTION de Mme. Françoise LEBOEUF (Associations de solidarité représentatives au niveau régional )

J'interviens au nom des associations de solidarité en complément du texte de la CRES Bretagne.

La crise financière fait de nombreuses victimes. En 2008, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde a augmenté de 10% et avoisine désormais le milliard.

La part la plus importante des victimes vit et meurt dans les pays du Sud, où paradoxalement ce sont avant tout les paysans qui ont faim, mais sont aussi atteintes, les populations appauvries, en France et en Bretagne. Entre ces situations, il existe une différence de degré, non de nature. Ce sont des mécanismes identiques, et en premier lieu les inégalités et l'injuste répartition des ressources, qui assoient la pauvreté.

La crise actuelle qui atteint de nombreuses personnes mets ainsi en lumière des conditions de vie qui touchaient déjà les personnes les plus pauvres ici et ailleurs, les mal logées, les mal nourries, les sans rien ou si peu pour qui le quotidien peut être seulement la survie. Pour ces personnes la crise existe depuis longtemps et pour ceux qui les touchent, les minima sociaux ne permettent pas une vie décente.

Face à cela des acteurs sont mobilisés au nom de la solidarité. Aussi à l'heure où notre modèle de développement est un peu remis en cause, soyons attentifs à ce que les actions menées bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin et ne remettent pas en cause des opérations déjà implantées favorisant le lien social au nord comme au sud.

La crise, et la tension sur les ressources publiques, appellent un effort accru de réflexion sur l'opportunité des soutiens.

A titre d'exemple, les structures d'insertion par l'activité économique, actrices de l'économie du développement local et du lien social, sont aussi des entreprises qui doivent faire face à la crise tout en poursuivant leur mission d'insertion. Certaines positionnées dans la sous-traitance et l'intérim subissent déjà de plein fouet cette crise avec des baisses importantes d'activités et donc d'emplois. Il est important de souligner que celles qui bénéficient de marchés publics sont pour le moment moins malmenées, même si quelques chantiers ne sont pas renouvelés.

Avec leurs travaux et services, les pouvoirs publics doivent aider les SIAE à réaliser leur rôle économique et social sur les territoires. Pour cela il est aisé d'appliquer au mieux le code des marchés publics en dimensionnant les marchés avec des lots différents et de taille accessibles aux TPE, en utilisant les clauses sociales et environnementales, les marchés réservés ou d'insertion et de qualification. La modification des seuils est aussi un élément favorable aux procédures négociées.

Des collectivités territoriales organisent des rencontres sur les clauses sociales dans les marchés publics en y invitant les SIAE. Dans le cadre du plan de relance 1500 nouveaux emplois d'insertion supplémentaires sont programmés. Ceci nécessite des marchés et des relations facilitées avec les entreprises et les organisations professionnelles. Dans tout cela la Région Bretagne a un rôle moteur à jouer.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de Mme. Annie GUILLERME (Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (URCIDFF))

Je m'exprime au nom de l'Union Régionale des centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. Dans la situation de récession actuelle, mon propos, dans un premier temps portera sur le volet social, concernant les risques de précarisation et de pauvreté pour les habitantes et les habitants de notre Région, en soulignant ceux spécifiques aux femmes. En un deuxième temps, sur le volet économique, mon propos concernera l'importance du soutien aux entreprises génératrices d'emplois en Région Bretagne, comme le propose le Conseil Régional dans son document : « La Région Bretagne face à la crise économique et sociale ».

Les risques de précarisation et de pauvreté pour la population bretonne s'analysent tout d'abord par l'examen des statistiques de la demande d'emploi.

Comme vous le savez, à partir de février 2009, les données sur les demandeurs (es) d'emploi sont présentées selon de nouveaux regroupements statistiques (Catégories A, B, C, D, E). Celles qui nous intéressent ce sont les Catégories A, B et C où sont inscrites les personnes à la recherche d'un emploi. En catégorie A se trouvent les personnes sans emploi, en catégories B il y a les personnes qui exercent une activité très courte d'au plus 78 heures au cours du mois, et enfin la catégorie C concerne les personnes qui exercent une activité réduite de plus de 78 h au cours du mois. Entre mars 2008 et mars 2009, en Bretagne, pour les catégories pré-citées, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 23, 5 % et de 6 % pour les demandeuses d'emploi. En mars 2009 : on comptabilise en catégories A B C, 74 700 hommes au chômage en recherche d'emploi contre 60 500 en mars 2008, et 83 500 femmes au chômage en recherche d'emploi contre 78 800 en mars 2008. C'est la tranche d'âge de femmes et d'hommes de moins de 25 ans qui est la plus touchée. On observera que le chômage des hommes a fortement augmenté mais que celui des femmes continue à progresser et qu'elles restent majoritaires dans la demande d'emploi.

On constate également que la majorité des allocataires des minima sociaux sont des femmes, elles vivent plus souvent que les hommes sous le seuil de pauvreté et parmi elles, les jeunes femmes de 18 à 29 ans sont les plus touchées ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans. La situation de précarité des femmes est le résultat d'inégalités sur le marché du travail (prégnance des temps partiels choisis et non choisis dont ceux des emplois de service auprès des personnes, salaires inférieurs de 23 % à ceux des hommes, occupation d'emplois non qualifiés). La question de la monoparentalité est également un facteur de risque de précarisation. Ce sont bien les femmes jeunes, mères de famille monoparentales qui peuvent constituer un public fragilisé par les cumuls liés à leur faible qualification et aux charges familiales qui pèsent sur elles. Les violences sont des facteurs au processus de précarisation des femmes. On sait que l'arrivée dans un centre d'hébergement est souvent provoquée par une situation de violence familiale ou conjugale. Comme le dit Martin Hirsch : « la figure emblématique de la pauvreté aujourd'hui est la travailleuse pauvre, c'est-à-dire la femme avec enfants, à la tête d'une famille monoparentale, ayant un travail à temps partiel et dont les revenus cumulés – salaires et allocations – ne lui permettent pas de franchir le seuil de pauvreté ».

Aussi, les actions de soutien par les réseaux associatifs auprès des populations les plus fragiles, le développement des actions d'éducation en direction des jeunes concernant la natalité et la prévention des violences sont des freins au processus de précarisation, un gain

pour l'autonomie des personnes et participent à éviter l'isolement, le repli sur soi qui sont des risques accrus en période de crise. Ce sont des actions qui doivent être encouragées par le Conseil Régional dans une vision globale face à la crise, dans un mode de gouvernance partagée notamment avec l'Etat, même si elles ne relèvent pas directement de ses domaines de compétences. Ces actions de prévention et éducatives sont complémentaires à toutes les mesures d'incitation et d'accompagnement et au maintien dans l'emploi, à la qualification. Nous abordons là le volet économique.

Seul le travail assure l'autonomie et toutes les mesures qui pourraient être développées, en temps de crise et de récession pour le retour des femmes au foyer sont à bannir. Ainsi nous nous félicitons des différents dispositifs de soutien aux entreprises et aux différentes filières proposés par le Conseil Régional, ceci est capital. Nous souhaitons que les entreprises de l'économie sociale et solidaire quelles que soient leurs filières ne soient pas oubliées. En ce qui concerne les entreprises de l'économie classique, nous souhaitons que la priorité soit donnée à nos PME, TPE majoritaires dans le tissu économique breton et aux grandes entreprises dont les centres de décisions se trouvent en région Bretagne et qui génèrent des emplois non délocalisables. Ces entreprises participent, malgré les difficultés qu'elles rencontrent de concurrence, à la cohésion sociale et territoriale de la Région Bretagne et les aides diverses du Conseil Régional ou d'autres sont un juste retour. Aider, en situation de crise, les entreprises et les agriculteurs bretons à l'innovation, à développer en particulier un réseau entrepreneurial pour des produits exportables et de qualité est essentiel. A ce jour, la valeur ajoutée du « modèle breton » à un tournant de son histoire dans le cadre du développement durable, inclut naturellement ce que l'on appelle l'identité bretonne qui est aujourd'hui claire et reconnue mais aussi un autre mot clé celui de la qualité, la qualité en tout. La production et le développement de produits agricoles, manufacturiers, de services de qualité, c'est la valeur ajoutée pour la Région Bretagne, ce qui implique le maintien des emplois de qualité pour les femmes et les hommes de notre Région.

Dans ce cadre, la volonté du Conseil Régional et des différents acteurs socio-économiques qui ont signé le 4 septembre 2008 « La charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi » prend tout son sens puisqu'elle vise à maintenir et à soutenir les emplois de qualité en tenant compte de cinq axes stratégiques :

- l'égalité professionnelle
- l'amélioration des conditions de travailleurs
- la formation et la qualification des salariés
- le dialogue social
- le développement durable

C'est une ambition réaliste, en résonance avec la situation actuelle et nos souhaits puisqu'elle appréhende le problème d'une façon globale.

## INTERVENTION de M. Gérard MAISSE (Institut national de recherche agronomique)

Dans le document intitulé « La Région Bretagne face à la crise économique et sociale », l'exécutif régional rappelle que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire agissent comme un amortisseur de la crise en Bretagne. Cependant, devant ce tableau plutôt optimiste, le document pointe fort à propos « certaines difficultés, plus structurelles que conjoncturelles, qui pourraient s'aggraver avec la crise actuelle ».

Avec environ 150 000 emplois directs répartis sur toute la région, l'agriculture et l'agroalimentaire occupent une place déterminante dans le développement économique des territoires bretons. Il est donc extrêmement important d'être vigilant et on peut penser que le document ne donne pas la place qu'il mérite au premier secteur industriel breton.

Ceci m'amène à rappeler certains extraits de l'avis donné par le CESR en juin 2008 sur les propositions du Président du Conseil régional concernant la réforme de la politique agricole commune :

- 1) La réaffirmation de la vocation alimentaire de l'agriculture bretonne correspond bien à un des enjeux majeurs pour la région Bretagne, à savoir maintenir le lien historique entre agriculture et industrie agroalimentaire générateur de dizaines de milliers d'emplois et facteur de développement des territoires,
- 2) La coexistence d'une agriculture productive, réfléchiée en liaison avec l'industrie agroalimentaire et produisant la majeure partie des matières premières agricoles, avec une agriculture périurbaine, plurifonctionnelle et positionnée sur des circuits courts de commercialisation devrait figurer explicitement dans les propositions,
- 3) L'énergie risque d'être un facteur de changement de système de production agricole déterminant dans les toutes prochaines années,
- 4) Le maintien de la diversité des productions est une des meilleures assurances contre certains effets à long terme de la mondialisation.

Le document présenté aujourd'hui annonce la préparation d'un contrat de filière agroalimentaire ; je souscris à cette démarche qui doit se faire sans retard et qui doit associer l'ensemble des acteurs des filières, de la production à la distribution en passant par la transformation. Une stratégie qui consisterait à traiter séparément production agricole et industrie agroalimentaire serait risquée, à la fois pour l'agriculture bretonne et pour l'agroalimentaire breton, donc pour l'emploi dans nos bassins de production.

La Bretagne dispose sur son territoire d'agriculteurs compétents et organisés, d'industriels dynamiques, de structures de recherche, de formation et de développement de qualité et d'un pôle de compétitivité agroalimentaire récemment confirmé par l'Etat, soit tous les atouts nécessaires à une sortie de crise par le haut. Pour cela il faudra agir avec la même détermination que celle affichée pour le secteur automobile qui pèse, rappelons-le, 6 fois moins en emplois directs. Dans cette perspective la Région devra encourager l'innovation à la fois en agriculture et en agroalimentaire en intégrant le développement des écoactivités dans sa réflexion filière afin de passer du concept de déchets à celui de coproduits.



## INTERVENTION de Mme. Christine DIVAY (Union Régionale CFTC de Bretagne)

Les mesures régionales de lutte contre la crise

Pour la CFTC, la priorité des priorités c'est l'emploi, qu'il s'agisse du maintien dans l'emploi, de la prévention des licenciements, de la lutte contre la précarité.

Bien avant la crise, il y a près de 15 ans, la CFTC avait déjà défini dans son « Statut du Travailleur » 50 mesures pour réduire les sources de précarité, rebondir face à des ruptures, sécuriser les parcours professionnels, participer à la construction d'une société qui a foi en son avenir.

15 ans après, face à la crise actuelle, la CFTC propose 30 mesures urgentes pour maintenir dans l'emploi les salariés et pour maintenir sur le territoire le potentiel de compétences nécessaires pour accompagner la sortie de crise et préparer l'avenir.

Cela passe par un véritable accompagnement du salarié en chômage partiel, - le droit pour chaque salarié de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement et de soutien adapté à ses besoins pour rebondir,- des GPEC à déclinaison territoriale,- la lutte contre les emplois précaires,- l'arrêt des suppressions de postes dans les Fonctions Publiques,- des mesures simples pour le pouvoir d'achat et contre la pauvreté en soutenant la consommation,- une baisse de la fiscalité des familles,- une véritable politique du logement garantissant des loyers modérés,- permettant à chacun de se loger ou d'accéder aux prêts immobiliers, etc. etc.

La CFTC souscrit à la nécessité d'inciter les employeurs à dépasser la frilosité ambiante pour maintenir la voilure en matière de contrats d'apprentissage. Les apprentis constituent un véritable vivier de professionnels qui seront indispensables lors de la sortie de la crise.

Nous le savons, les groupements d'employeurs s'avèrent être une excellente formule, tant pour les employeurs que pour les salariés, en garantissant des contrats à temps pleins et à durée indéterminée, pour faire face, notamment dans le milieu agricole, à la saisonnalité. La CFTC serait également favorable à l'élargissement des expériences déjà réalisées, de prêt de salariés entre entreprises d'un même bassin d'emplois et sur des domaines d'activité proches, à la condition, bien sûr, que des garanties soient apportées aux salariés, dans le respect des Conventions Collectives.

Faire maintenant autrement, doit être un leitmotiv.

Il est grand temps de simplifier les circuits, les rendre visibles et évaluables.

Nous réitérons notre demande à ce que les actions du conseil régional se coordonnent avec celles des autres collectivités.

Le groupe CFTC votera le projet d'avis.

**INTERVENTION de Mme Anne-Marie BRUNEL  
(lue par M. Paul AUDREN)  
(Union régionale CFTC de Bretagne)**

Les commissaires à la réindustrialisation chargés de coordonner l'action de l'Etat, ont été nommés dans les bassins d'emploi en difficulté, la CFTC espère que parmi les moyens dévolus à ces commissaires, figure le pouvoir de suspendre les licenciements économiques ou licenciement de confort initiés par des entreprises réalisant des bénéfices ou ayant reçu des aides publiques. Tout doit être fait pour maintenir dans l'emploi les salariés notamment à travers des formations qualifiantes utiles à l'entreprise. Tout doit être fait pour éviter que les salariés constituent encore et toujours la première variable d'ajustement des entreprises.

Pour faire face à la crise, l'Etat racle les fonds de tiroir. La création d'un fonds d'investissement social (FISO) destiné à coordonner les efforts en matière d'emploi et de formation professionnelle vient d'être activé. La CFTC est favorable à la mise en place de ce fonds, dans la mesure où il favorise le maintien dans l'emploi des salariés, notamment ceux du chômage partiel, et améliore leurs compétences afin d'intégrer plus facilement le marché du travail quand l'économie redémarrera.

Toutefois la CFTC est réservée quant à son financement. Le Fiso est doté de 2.5 à 3 milliard d'euros. Une goutte d'eau compte tenu des besoins et de l'accélération de la dégradation de l'emploi. En matière de mesures anti-crise l'emploi fait figure de parent pauvre comparé aux milliard accordés aux banques et aux entreprises. De plus sur le 1.5 milliard apportés par l'Etat, seul 800 millions sont des crédits nouveaux. Charge aux partenaires sociaux de compléter eux-mêmes l'enveloppe en puisant dans les caisses de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle.

A fin mars la Bretagne compte 158200 demandeurs d'emploi. Au regard de l'enquête BMO (besoin de main d'oeuvre) de Pôle Emploi, les perspectives 2009 mettent en évidence un net recul des intentions d'embauches, 22% de baisse par rapport à 2008.

Ce recul des intentions d'embauches, associé aux défaillances d'entreprises, et à l'augmentation inéluctable des licenciements économiques nécessitent une accélération de la mise en place des mesures prévues par la Région Bretagne pour faire face à la crise et redonner le moral aux entreprises afin qu'elles s'impliquent activement dans ce programme basé sur la formation et l'apprentissage.

La CFTC ne peut être que favorable aux mesures proposées, cependant elle relève que le nombre de bénéficiaires semble peu nombreux eu égard aux nombres de chômeurs prévus.

## INTERVENTION de M. Daniel HARDY (Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales)

Le samedi 16 mai, un grand quotidien national annonçant que la France rentrait en récession, titrait à la une : **Ecologie ou Relance : La France doit-elle choisir ?**

A la lecture du document de la Région et de ses propositions face à la crise, nous nous demandons : **Social ou Relance : La Région doit-elle choisir ?**

Pour les acteurs du champ de la solidarité que l'URIOPSS Bretagne représente, de nombreux signaux indiquent que la crise fragilise les populations les plus vulnérables en raison de leur grand âge, de leur état de santé, de leur situation de handicap, ou de leur situation sociale.

S'il est compréhensible que les propositions de la Région soient centrées sur ses compétences dédiées, elles ne prennent pas suffisamment en compte les effets de la crise sur les conditions de vie des populations fragiles et en risque de précarisation, en cohérence avec les orientations anticipatrices affirmées, notamment dans les agendas 21.

Pour cela, il sera nécessaire d'articuler les mesures projetées avec celles notamment de l'Etat et des départements, d'une part, et de reconnaître dans un dialogue renforcé avec la société civile le rôle décisif des associations de solidarité, d'autre part.

Les actions de ces dernières sont développées dans les territoires, mais s'inscrivent dans les politiques de l'Etat et des départements.

Historiquement et constitutionnellement reconnues comme partenaires des pouvoirs publics, elles participent à l'intérêt général au même titre que les acteurs publics et parapublics (Article L116-1 du Code de l'Aide Sociale et des Familles).

Les associations ne peuvent donc pas se voir seulement déléguer des missions de service public, et devenir « des prolongements des services publics ». Elles ont un pouvoir d'initiative, de détection des besoins, et d'innovation.

Dans leurs projets et leur mise en oeuvre, la gestion d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux est étroitement imbriquée avec l'engagement citoyen militant des bénévoles, ces deux axes étant indissociables. Les professionnels sont partie prenante de leurs projets, ainsi que les personnes qui en sont bénéficiaires.

Les secteurs de la santé, et de l'action sociale et médico-sociale, sont à la veille de profonds bouleversements qui impacteront le secteur privé non lucratif de solidarité pour au moins deux raisons :

- D'une part, l'émergence d'une nouvelle conception de l'organisation et des moyens des services publics, conséquence des nombreuses réformes telles que la RGPP, la future réforme des collectivités territoriales, la loi Hôpital Patient Santé Territoire et les ARS, la commande publique, la mise en concurrence, les appels à projets, la délégation de service public, les changements des règles de financements et de tarifications...

- D'autre part, la déconstruction de notre système solidaire collectif de protection sociale, fondé historiquement sur un partenariat avec les acteurs associatifs, depuis son origine dans le modèle français.

Les relations complexes pouvoirs publics /associations sont ainsi revisitées, dans un contexte européen et national qui questionne fortement les fondements même des associations de solidarité.

L'Etat a décidé d'un plan de relance qui pour l'essentiel s'appuie sur l'investissement.

La Région propose elle aussi principalement un plan d'investissement économique.

Nous pensons qu'un vigoureux « plan de relance sociale » est nécessaire, aussi bien de l'Etat que des collectivités territoriales, dont la Région. Il devrait étroitement associer la société civile, et notamment les associations, corps intermédiaires co-auteurs avec les pouvoirs publics des politiques sociales et de leur mise en œuvre, en raison notamment de leur fine connaissance des besoins des populations dans les territoires où elles se trouvent.

Un tel plan ne pourrait avoir que des effets bénéfiques, tant pour la consommation que pour l'emploi, car nous savons que le secteur sanitaire, social et médico-social constitue aussi, un gisement d'emplois des plus importants. Il aurait avant tout un effet sur la situation des citoyens les plus exposés à la crise et serait favorable au maintien de la cohésion sociale.

**La solidarité n'est pas seulement une source de dépenses. Elle peut avoir un effet économique heureux au bénéfice de tous.**

Dans les limites de cette intervention, nous donnerons deux exemples illustrant la nécessité de conjuguer relance économique et relance sociale :

- Si le développement des services à la personne constitue bien une perspective de développement de l'emploi, pour autant restons attentif à la banalisation de l'offre de services aux personnes âgées et/ou handicapées, ainsi qu'aux familles, mise au même niveau que d'autres services de confort.

Si « Les besoins des uns font les emplois des autres », n'oublions pas que « Les moyens des uns font les emplois des autres » et qu'il nous faut rester vigilant au risque de passage d'un système construit sur la solidarité avec les plus fragiles, à un système de solvabilisation individuelle s'accompagnant d'une transformation de l'offre de services en un banal produit, questionnant ainsi la solidarité de proximité et l'équilibre entre responsabilité individuelle et responsabilité collective dans notre société.

- Dans quelques jours, le remplacement du RMI et de l'allocation de parent isolé par le RSA, constituera un défi collectif important qui devra être relevé par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Il concernera un nombre de bénéficiaires qui devrait au moins tripler et atteindre plus de 3 millions de foyers en France métropolitaine. Pour permettre l'accès à l'emploi ou son maintien (objectif de la Solidarité active), une forte mobilisation sera nécessaire en veillant à la qualité de ces emplois et à leur pérennité. Des actions coordonnées entre les associations, les organismes de formation, les entreprises et les services des collectivités territoriales devront proposer formation, accompagnement social et professionnel adapté. Le soutien de la Région aux entreprises dans le cadre de son plan de relance ne devrait-il pas s'accompagner d'une clause d'engagement à embaucher des personnes bénéficiaires du RSA, et à organiser leur tuteurat notamment pour les plus jeunes et les plus éloignés de l'emploi ?

**En conclusion :** Oui, à une relance économique la plus vigoureuse possible. Mais il y a urgence à redorer le dialogue social et sociétal en amont de difficultés plus graves.

Les défis d'aujourd'hui ne seront relevés que collectivement et solidairement, comme ils l'ont été il y a près de 65 ans alors que la France et les pays d'Europe - qui ne composaient pas

encore l'Europe - étaient en ruine. Des hommes responsables et visionnaires ont eu l'audace de bâtir dans un tel moment un système de protection sociale fondée sur la solidarité et la démocratie. Il est d'ailleurs troublant qu'au moment où nous hésitons à être à nouveau audacieux, la Chine projette une assurance-maladie pour tous les chinois d'ici à 2020 et que Barack Obama souhaite une couverture médicale universelle aux Etats-Unis !

**Conjuguer « investissement économique » et « investissement social », c'est aussi du développement durable.**



## INTERVENTION de M. Éric LE COURTOIS (Comité Régional FO de Bretagne)

Réflexions sur l'emploi et la formation

Les mandatés CGTFO, à la Commission Formations a lu attentivement le rapport. Ils ont apporté une attention particulière sur deux des paragraphes du chapitre 3 qui commencent avec cette spécificité de breton :

- "Que chaque breton puisse obtenir et faire valoir une qualification etc.,"

- "Cette augmentation de la qualification de chaque breton etc."

Le syndicalisme CGTFO n'a pas pour objectif de défendre les seuls intérêts matériels et moraux des Travailleurs bretons. Notre syndicalisme s'inscrit dans le combat international de la classe ouvrière.

Nous ne défendons pas le concept politique du "régionalisme", comme mode de pensée économique et sociale. Nous nous inscrivons dans la République Une et Indivisible.

Hormis cette forme de discrimination, nous souscrivons à l'analyse de ce paragraphe intitulé la qualification. Nous avons même une satisfaction pour notre organisation syndicale, car c'est peut être la seule fois dans l'ensemble du document ou un traité européen est mit en cause.

Nous citons : "A cet égard, il faut insister sur l'incohérence qui consisterait à poursuivre le traité de Lisbonne (et ses 3% de PIB à consacrer à la recherche) tout en désorganisant l'université, qui est le principal lieu de formation des futurs chercheurs".

Nous ne reviendrons pas sur la polémique qui nous oppose sur le concept de gouvernance.

Le terme de "Partenaires sociaux" La CGTFO ne sera jamais partenaire social de l'État, du gouvernement, du patronat ou de toutes sortes d'institutions. Nous ne demandons pas à être des cogestionnaires, des colégislateurs d'une politique économique avec ses conséquences sur le sociale.

A ce jour les travailleurs ne sont pas propriétaires des moyens de productions et de répartitions.

Nous entendons rester des interlocuteurs sociaux en charge des intérêts matériels et moraux des salariés.

- nous avons examiné la partie du rapport sur la défaillance d'entreprises et l'emploi.

Voir communiqué sur le chômage et ses chiffres celui ci est très révélateur.

Les données statistiques reflètent bien la gravité de la situation sociale, engendrée par la crise du capitalisme, à laquelle les salariés sont confrontés.

Face à la situation catastrophique du marché du travail, Raymond BARRE, en 1977 met en place "Le Pacte pour l'emploi des jeunes". Ils se sont multipliés à travers des réalisations comme les travaux d'Utilité Collective ou les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ou les Contrats Emploi Solidarité pour ne nommer que les plus connus. On en a compté environ 35 dont la plupart ont disparu, mais aussitôt remplacés par d'autres.

Aujourd'hui, ils sont actualisés dans le volet emploi de la Loi de cohésion sociale de 2005 et concerne à la fois le secteur marchand et le secteur non marchand : Contrat d'Avenir, Contrat d'Accompagnement dans l'emploi, Contrat de Professionnalisation, contrats jeunes en entreprises, Contrat Initiative Emploi, Revenu Minimum d'Activité etc..

A cette nébuleuse, il faudrait associer la foule mal explorée des stages. Gratuits ou faiblement rémunérés, les travailleurs privés d'emploi oscillent de stage bidon à l'emploi déguisé. Il faudrait prendre en compte une bonne part des emplois relancés par le "Plan de développement des services à la personne" de BORLOO.

Le secteur Public qui passe généralement pour incarner la stabilité de l'emploi, connaît un développement de l'emploi précaire.

En 2002-16% des salariés du public relevaient d'un contrat court, c'est dans le secteur Public que leur proportion a le plus augmenté depuis 1990, passant de 11 à 16%, contre 9 à 12% dans le secteur privé.

CDD, auxiliaires, diverses sortes de vacataires et d'emplois aidés marquent la précarité. Seulement 24% de bénéficiaires d'un contrat court en 2000 se retrouvaient en Contrat à Durée Indéterminée un an plus tard.

Enfin, il faut inscrire dans ce panorama de la précarité, ces deux initiatives que représentent l'instauration du Contrat Nouvelle Embauche et du Contrat Première Embauche.

L'ampleur inattendue de la mobilisation contre le CPE a conduit le gouvernement DE VILLEPIN à le retirer. Comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase, la mobilisation des jeunes et des organisations syndicales dont la CGTFO a été le révélateur d'une prise de conscience de la profondeur et de la gravité d'un processus de précarisation depuis longtemps à l'œuvre dans le champ du travail.

La jeunesse est presque obligée d'emprunter ces parcours. A la place d'un vrai travail, d'un vrai salaire, on observe le passage d'un stage à un autre, ou d'un contrat aidé vers un autre contrat aidé ou un Contrat à Durée Déterminée, avec entre-temps des périodes plus ou moins longues de chômage.

La précarité s'installe en même temps qu'elle se développe. Elle devient une condition "normale" de l'organisation du travail.

De même que l'on parle de "condition salariale", il faudrait parler de "condition précaire", entendue comme un registre propre d'existence du salariat.

On pourrait appeler "précarariat" cette condition sous laquelle la précarité devient un registre propre de l'organisation du travail (Robert CASTEL-La montée des incertitudes-2009)

Nous constatons un lien étroit entre la situation économique marquée par une pénurie d'emplois et une pression politico-morale caractérisée par la survalorisation du travail.

C'est l'institutionnalisation d'une strate de la division du travail bien en deçà du salariat, ce qui revient à reconnaître que le travail peut être une activité qui n'a plus à assurer, contrairement au statut de l'emploi, les conditions minimales de l'indépendance économique et sociale des travailleurs.

Les mutations technologiques ont aussi des effets dévastateurs sur la condition salariale. Les suppressions massives d'emplois qu'elles entraînent sont loin d'être compensées par les emplois qu'elles créent.

Le travail à distance, rendu possible par la mise en réseaux engendre la déterritorialisation de l'accomplissement de ce travail hors de l'entreprise et de le faire exécuter par des travailleurs indépendants pouvant répondre au coup par coup à la demande et assurer une flexibilité maximale.

Nous dénonçons à juste titre, "l'aliénation" du travailleur dans le mode de production taylorien.

Aujourd'hui le discours managérial exige autre chose et davantage, une disponibilité constante et à la limite une conversion totale aux valeurs de l'entreprise. Il doit se recycler, s'adapter, demeurer compétitif, anticiper, assurer son employabilité etc. La peur du chômage, du licenciement accentue cette surdétermination du rapport au travail.

Les problèmes anciennement posés sous la forme de la prise en compte de l'usure au travail, des maladies professionnelles, de souffrance au travail sont d'une actualité brûlante.

2007 : La campagne présidentielle est dominée par cette apologie du travail. SARKOZY : célébration de "la France qui se lève tôt", incitation à "travailler plus pour gagner plus", portant la promesse que travailler d'avantage, c'est à la fois améliorer son pouvoir d'achat et donc d'assurer son bien-être et celui de sa famille, mais aussi faire son devoir de citoyen et aider la France à retrouver la place qu'elle mérite dans le concert des nations.

Cette célébration du travail dans le système de "l'économie de marché" est assortie d'une culpabilisation de tous ceux qui ne travaillent pas. C'est le soupçon qui pèsent sur les privés d'emploi d'être des "chômeurs volontaires" pour lesquels on multiplie les contrôles et les pressions pour accepter n'importe quel emploi ou "l'offre d'emploi raisonnable". C'est la condamnation des assistés, comme les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion accusés d'être des parasites vivants aux crochets de ceux qui travaillent.

Il faut travailler, même si, le travail n'assure pas les conditions minimales de la dignité, ni l'indépendance financière. C'est la nouvelle figure du travailleur pauvre dans notre paysage social.

Dans ce contexte l'entrée des jeunes sur le marché du travail est plus difficile. Le chômage de masse a obligé les gouvernements à prendre des décisions qui éloignent encore plus les jeunes des contrats classiques.

Et malgré le stock de jeunes sans emploi en augmentation, rien n'est mis en œuvre pour faciliter les départs en préretraite ou le retour urgent au 37,5 années de cotisations.

Le Revenu de Solidarité Active peut ainsi être interprété comme un produit de cette idéologie qui pousse inconditionnellement à travailler, quitte à ce que le travail devienne à peu près n'importe quoi, à condition qu'il ne coûte pas trop cher aux employeurs. Nous assistons à la légalisation du pempulm prolétariat ce qui pour la CGTFO est inadmissible.

Au fil des années il est devenu de plus en plus clair que, la relation d'emploi cessait d'être le socle stable à partir duquel un salarié pouvait nourrir le projet de construire une carrière professionnelle, de maîtriser les aléas de l'avenir et de contrôler l'insécurité sociale.

Concernant l'AFPA

## A) HISTORIQUE :

Le long processus de la régionalisation de l'AFPA qui est en marche depuis 20 ans rentre dans la cadre de la construction européenne voulue par le traité de MAASTRICHT, ratifié le 2 février 1992.

C'est le transfert d'un certain nombre de compétences de l'Etat et des moyens d'actions vers des collectivités locales.

Ce processus de régionalisation est soutenu par la CFDT et depuis 2001 la CGT s'adapte au processus et aujourd'hui ne le refuse plus en évoquant le processus sous le vocable de service public régional de formation.

En 2007, suite à ce processus des conventions ETAT-REGION-AFPA permettent le transfert du financement (Budget) vers la région mais pour combien de temps ? (Durée des conventions 3ans) 2010 sera l'étape finale de la régionalisation.

Ces conventions ont pour objectif de créer les conditions d'un service public régional dans lequel l'AFPA doit trouver sa place en tant qu'opérateur avec espoir quelle relèverait de l'intérêt général (au sens U.E. : c'est à dire Service Sociaux d'Intérêt Général « S.S.I.G. ») et permettrait un financement par des subventions de l'Etat.

Le problème est que l'Union Européenne ne reconnaît pas à l'AFPA le statut S.S.I.G. et l'U.E. mercantilise la formation professionnelle, en particulier grâce au traité de Lisbonne ratifié par la France.

Le lobby de la formation professionnelle privée en particulier la F.F.P. (Fédération de la Formation Professionnelle) fait valoir le droit à la concurrence et l'égalité des traitements des opérateurs publics et privés (P 11 sur le livre blanc de la FFP). La FFP a établi un livre blanc pour optimiser la réforme, ce document était présent sur le site Internet du GREF BRETAGNE (financé par la région Bretagne) en octobre 2008.

Ce fait, nous interroge sur l'ambiguïté de la position de la région Bretagne, en ce qui concerne sa politique de la formation professionnelle vis à vis de l'AFPA.

### B) 2007 à 2010

La convention engage l'AFPA à adapter ses actions de formation.

On attend de l'AFPA qu'elle soit en capacité de faire cohabiter deux systèmes :

- L'un assurant sa mission dans le cadre du S.P.E. (service public pour l'emploi) mais actuellement sans le service orientation (psychologue du travail) en cours de transfert forcé.

L'autre d'être compétitif en accroissant ses gains de productivité.

Pour ce faire, l'accroissement des gains de productivité de l'AFPA ne peut passer que par une diminution de la masse salariale et un moindre coût de la formation de ses services d'accompagnement, quitte à privatiser ses services.

Le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a demandé à ses services de supprimer l'agrément formation et l'intégration de l'AFPA dans les services de l'Etat. Il en est de même pour l'habilitation de l'audit des centres de formations, l'AFPA perd aussi l'habilitation générale et permanente pour le titre par une circulaire du 22 octobre 2008. La cause est toujours liée à l'avis du conseil de la concurrence rendu le 18 juin 2008 relatif à une demande d'avis présentée par la FFP.

Le titre professionnel est donc remis en question, le contenu est actuellement mis en place par le service de l'ingénierie de l'AFPA avec les professionnels des métiers et l'Etat.

Quel sera l'avenir de ces titres quand l'AFPA sera démantelée (disparition du service ingénierie ?), comment seront organisées les validations des sessions du titre professionnel au niveau national, puisque l'AFPA n'aurait plus l'agrément ?

De plus, la qualité de la formation professionnelle est remise en question par une réduction des temps de formation (30% en moyenne) afin de réduire les coûts de formation, le métier est morcelé en activités, c'est une approche Activité et Compétences et non plus Globale.

### C) LES FREINS A LA REGIONALISATION.

Autres difficultés pour aboutir à la régionalisation de l'afpa.

Le statut de l'AFPA, c'est une association loi 1901, dont la vocation est de former dans le qualifiant, c'est à dire la promotion sociale par l'obtention d'un titre. L'assemblée générale est composée d'un trinôme ETAT-SYNDICAT PATRONAL – SYNDICATS OUVRIERS et depuis 2003 le Président des Régions de France. On compte 274 centres AFPA, chaque centre forme à différents métiers en fonction d'un environnement économique régional mais aussi national :

ex : les routiers de LOUDEAC, 3 centres en France,

Informatique : 1 centre par région, la formation de technicien supérieur en maintenance dans une quinzaine de centre AFPA en France.

Le personnel CDI est employé au niveau national (avec la possibilité de mutation dans une autre région). La pyramide des âges des employés est composée de 30% entre 55 ans et 60 ans et d'un ratio équivalent entre 45 et 55 ans.

Pourquoi ou comment casser ce statut ?

Avec le temps, utiliser les départs non remplacés ou par des CDD

Réforme du métier de formateur (actuelle en cours), le formateur devient un animateur et n'est plus lié à un métier.

Le syndrome de la Guadeloupe, des charges financières délibérément élevées pourront entraîner l'association AFPA vers le dépôt de bilan.

2) le patrimoine est à l'ÉTAT et n'appartient pas à L'AFPA

C'est une question juridique complexe, mais même remis gratuitement à l'AFPA, l'entretien et la vétusté des patrimoines entraîneront des coûts et des mises aux normes (handicapés en 2015 et économies d'énergies) dans les années à venir. Entraînera l'AFPA dans le sens du syndrome de la Guadeloupe.

La région est-elle prête à supporter le budget d'une AFPA publique régionale ?

Si dans l'introduction on rappelle l'historique de la régionalisation, c'est aussi pour rappeler que les contraintes budgétaires de Maastricht imposent à l'ÉTAT français une réduction de ses budgets et donc en se déchargeant sur les régions et le privé de sa mission publique.

L'état réalise des économies sur son budget en particulier pour la formation professionnelle.

Une AFPA publique régionale existera tant que l'intégralité du budget AFPA sera versé intégralement par l'ÉTAT à la région, mais si on demande à la région de prendre en charge, même progressivement, la formation, c'est NON.

Les AFPA régionale n'arriveront jamais à remplir la mission publique d'une AFPA nationale car il y a disparité dans les moyens budgétaires entre les 22 régions, alors que cette disparité est lissée au niveau national.

### D) CONCLUSIONS

L'AFPA nationale permet l'égalité et la fraternité dans la promotion sociale et une liberté dans le choix du métier, c'est bien les fondements de la république qui sont en danger dans une régionalisation de l'AFPA.

Une AFPA régionale c'est la précarité, une compétition et une concurrence dans la formation non pour diminuer les coûts mais pour permettre aux entreprises privées de faire des bénéfices sur le marché de l'emploi et de la formation et d'exploiter la misère sociale par le développement du marché de la pauvreté.

La CGTFO s'oppose totalement à la dégradation de la promotion sociale et appelle à un geste politique fort qui serait le refus de la marchandisation du secteur de la formation professionnelle.

Un geste politique fort pour l'égalité serait la nationalisation de tout le champ de la formation.



## INTERVENTION de Mme. Annie KERHAIGNON (Comité régional FO de Bretagne)

Citation : "Le vocabulaire de la crise a dominé l'actualité en France essentiellement à partir de septembre 2008, avec la faillite de Lehman Brothers et la chute brutale des cours de la bourse qui ont révélé à quel point la toute puissance de la finance sur nos économies au détriment de la production pouvait se renverser instantanément, sans aucun garde-fous réglementaire.

Mais l'ampleur, de la fulgurance de la crise financière, les scandales successifs provoqués par la prise de conscience du mépris des institutions financières envers notre société, ne doivent pas occulter le fait que la situation économique et sociale de la France était déjà préoccupante fin 2007"

Le groupe CGTFO, membre du CESR, estime cette introduction très réductrice de l'analyse économique et sociale qui touche l'ensemble des pays et plus particulièrement le salariat.

Premièrement : de quelle crise parle-on ? Crise industrielle, crise de l'emploi et maintenant crise financière.

Y a-t'il vraiment une crise ou est-ce un processus de réorganisation cyclique du Capital ?

Toujours est-il que tout commence à partir de 1975, "premier choc pétrolier ou plan BARRE" et que l'on parle de la crise. La priorité majeure commence à être donnée aux impératifs de rentabilité économique et à l'apologie de l'entreprise pensée comme la seule source de richesse sociale. Les droits et protections du travail sont dès lors perçus comme des obstacles à l'impératif de la compétitivité.

1983, Yvon GATTAZ déclare devant l'assemblée générale du CNPF : "1983 sera l'année de la lutte pour la flexibilité" et il précise : "l'année de la lutte contre les contraintes introduites par la législation au cours des Trentes Glorieuses". La flexibilité doit se conquérir contre les "avantages acquis".

L'OCDE : "Tout le monde doit travailler, le fait de ne pas travailler représente le mal radical. Il faut donc ouvrir le champ des activités, exploiter de nouveaux gisements d'emplois, mais il ne peuvent évidemment pas être structurés comme des emplois classiques".

2003 : Jean-Pierre RAFARIN, premier ministre déclare : "La France ne doit pas être un parc de loisir. La France devient la lanterne rouge de l'Europe, elle s'enfoncé dans le déclin, parce que les Français ne travaillent pas assez".

Les conséquences de l'idéologie capitaliste sont pour les travailleurs : chômage, licenciements, prolifération des contrats atypiques, à durée limitée, à temps partiel, d'intérim, etc.

Après la casse du secteur industriel, aujourd'hui c'est un coup de blues qui s'abat sur les bourses, temples du capitalisme.

Si le mot crise revient fréquemment, comme une douleur lancinante, c'est bien parce qu'il y a une crise globale, multiforme (financière, économique, sociale, immobilière, sanitaire, alimentaire, énergétique, culturelle...).

Crise d'un système qui révèle enfin son extrême fragilité et qui s'empêtré définitivement dans ses contradictions.

Le groupe CGTFO, n'a cessé de déclarer, que ce système dont on vantait le dynamisme était suicidaire. Nos contradicteurs nous rétorquaient avec arrogance : "point de salut en dehors du

capitalisme". L'utilisation des termes, libéralisme, économie de marché, concepts plus soft, sont d'usages dans la pensée unique et le politiquement correct.

Aujourd'hui les mêmes, majoritaires dans l'analyse de la situation évoque une "mondialisation livrée à elle-même", un "marché non maîtrisé", des "forces incontrôlées". Il suffirait donc d'élaborer une instance régulatrice, de coordonner les politiques économiques, de responsabiliser les banques, de moraliser le capitalisme, et tout rentrerait dans l'ordre.

Organisation syndicale de classe nous déclarons : de qui se moque-t-on ?

Comme si, en volant au secours du capital défaillant à coup de centaine de milliards, les Etats n'avaient pas montré leur vrai visage, alors que fin de non recevoir est systématiquement opposée aux revendications salariales, au sauvetage d'emplois, à la protection sociale collective, aux retraites par répartition à 37,5 pour tous, à la défense des services publics.

Comme si n'était pas connu le vieux principe "privatisation des gains, socialisation des pertes".

Comme si l'on était dupes de la complicité entre tout les acteurs : Institutions internationales (OMC-FMI-ONU...) Institutions Européennes (Traités, pacte de stabilité et de croissance, Banque Européenne...), gouvernements, firmes transnationales.

Le groupe CGTFO fait remarquer que dans le rapport présenté, au nom des élus du Conseil Régional de Bretagne, il y a aurait une unanimité pour ne pas aborder le rôle et le fonctionnement des Institutions internationales et Européennes.

Le groupe CGTFO peut apporter les faits incontestables du prix payé par l'ensemble des travailleurs actifs, Demandeurs d'Emploi, jeunes, retraités au niveau international, Européen et français : Chômage partiel, licenciements, précarisation de l'emploi, petits boulots pour les jeunes (pas d'autonomie financière pour se loger, se nourrir, se soigner), dégradation des conditions de travail (conséquences souffrances au travail, stress, suicides), casses de la protection sociale collective et des retraites par répartition.

Cette situation est le résultat de la politique dont l'objectif est : compétitivité, baisse du coût du travail, intensification du travail et accroissement de la durée du travail.

Autres divergence dans le rapport introductif. Elles portent sur les concepts de :

- Développement durable ;
- Gouvernance.

Citation : "Notre stratégie pour changer le modèle breton repose sur quatre axes principaux"

Le premier de ces axes est intitulé-"La protection de ce qui est vital"- Il est écrit "Le développement durable actuel menace, directement ou indirectement, ce qui constitue la base de tout développement futur. La première des urgences consiste donc à protéger les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et avant tout les Bretons-leur santé, leur alimentation-des effets qu'entraîne un développement qui n'est pas durable.

C'est bien la globalité de notre système économique et sociale qui est en cause".

Le quatrième de ces axes se nomme : " La densification de la gouvernance"-il est inscrit : "la lutte contre la crise financière, économique et sociale s'est accompagnée d'un renforcement des dispositifs de concertation, de gouvernance et de partenariat" et un peu plus loin nous lisons " ...le Conseil d'administration de l'Agence économique de Bretagne se réunisse chaque mois pour faire un point de la situation afin de mieux coordonner les actions à mener, avec les acteurs publics, les partenaires sociaux et les chambres consulaires."

Dans la mondialisation, la globalisation du système économique, nous ne savions pas qu'il existait un modèle breton qui se démarquait du modèle national, européen, international. Le groupe CGTFO serait preneur d'une d'explication nous permettant de connaître sur quoi le modèle breton diffère du modèle qui sévit sur la surface du globe ?

Références à notre questionnement, réserve sur le développement durable et la bonne gouvernance.

Il n'est point d'innocence sémantique. Il est des mots dont le pouvoir de séduction quasi infini est lié à l'aura de mystère et d'archaïsme qui les nimbe, leur donne irrésistiblement cet air de déjà vu tout à la fois traditionnel et moderne.

Les termes développement durable et gouvernance font parties de ces mots au pouvoir de séduction, mais pas innocent sur la sémantique.

Au début des années 1990, les idéologies partisans semblaient avoir disparue de la scène politique et dans l'ensemble des Institutions internationales, européennes, nationales

Le Syndicalisme ouvrier condamnant le capitalisme ou faisant référence au marxisme (communisme, socialisme, anarchisme) et à la lutte de classes était vilipendé, traité d'archaïsme, de ringardise.

Il y avait un accord consensuel fondé sur des "communautés de pensée" et sur des principes communs :

- La bonne gouvernance ;
- Le développement durable ;
- La Démocratie participative ;
- La société de l'informatique ;
- Les pôles de compétitivités ;
- La formation tout au long de la vie ;
- La démocratie participative ; etc.

Ce n'est plus le mot "idéologie" qui est mis en avant ; on parle plutôt "d'idées" de "paradigmes" de "référentiels"

Les communautés épistémiques forment une idéologie commune qui imprègne les esprits en un "prêt-à penser" fait de "routines mentales".

Une nouvelle dramaturgie politique réapparaît autour des ravages ou bienfaits de la mondialisation, de la lutte démocratique contre les "barbaries modernes" de la "fracture sociale" ou "numérique", ou encore du "déclinisme à la française" (A.CAMERON et R.PAJAN).

#### Développement Durable

Sur le contenu du premier axe à la lecture, en syndicaliste conséquent et internationaliste, la CGTFO des départements qui composent la région Bretagne, ne peu à première vue, que souscrire à celui-ci dans son intitulé, "La protection de ce qui est vital". Encore plus lorsque l'on écrit un fait que nous approuvons et ne cessons de marteler à savoir : "C'est bien la globalité de notre système économique et social qui est en cause"

Au passage, n'y aurait-il pas une déconnexion ou une contradiction avec le début de l'introduction ?

Jean-Paul BOZONNET "Le verdissement de l'opinion publique" voit dans le développement durable le grand récit épique du début du XXIe siècle, qui reprend point par point cette structure dramatique en trois temps : un passé idéalisé, une menace cataclysmique, un avenir catastrophique ou radieux selon notre capacité à réagir.

La CGTFO a travaillé dans plusieurs sessions le thème du développement durable au sein de l'Institut des Sciences Sociales et du Travail de l'Ouest de RENNES 2.

Les travaux pluridisciplinaires avec les universitaires et échanges avec des syndicalistes que nous sommes nous permetts aujourd'hui de poser notre orientation sur ce concept et d'être critique dans son utilisation ou son application.

Un exemple : Philippe PELLETIER, enseigne la géographie à l'université de LYON 2. Il a publié un livre intitulé "L'imposture écologiste". Cet ouvrage donne une définition des termes employés : écologie et écologisme qui ne sont pas synonymes, pas plus qu'écologue et écologiste. Il défini l'écologie et l'écologisme. Nous citons le résumé : "L'écologie (en tant

que science) et l'écologisme (mouvement et/ou idéologie se référant à cette science) sont deux choses bien différentes. Pourquoi une telle confusion entre les deux termes ? Cet amalgame ne vise-t-il pas à nous imposer un nouvel ordre intellectuel puis sociopolitique au nom de la nature ? Cet essai cherche à montrer d'une part que l'écologisme véhicule par essence un intégrisme naturalisme qui plie l'ordre intellectuel et social à un prétendu ordre naturel, position qui n'est pas nouvelle et que l'on retrouve aussi bien dans les philosophies de la nature des siècles passés que dans l'écologisme d'extrême droite contemporaine ; et, d'autre part, au-delà des dérives radicales qui vont de la *deepecology* à l'écofascisme, que l'écologisme représente la nouvelle planche de salut pour un capitalisme soucieux de ne pas scier la branche sur laquelle sont assis les profits.

A ses constats souvent légitimes certes, les solutions proposées sont-elles bonnes ? L'approche est-elle correcte au départ ? N'y a-t-il pas là toute une série d'impostures qui peuvent abuser les individus soucieux d'un monde meilleur ?

Un peu de géographie aide à mieux poser les problèmes et à éviter les dérives".

Pour le groupe CGTFO, membre du CESR de Bretagne le développement

La Gouvernance

Emergence d'une nouvelle vulgate. Il n'est de jour où le concept de gouvernance ne parte à l'assaut des derniers lieux encore vierges de son empreinte. Jusqu'à notre moi profond dont la gestion, dans le cadre du capitalisme baptisé parfois cognitif, selon ses théoriciens, à des techniques sophistiquées de gouvernance.

Les prophètes de la gouvernance en rajoutent sans cesse dans le triomphalisme naïf et quelques peu verbeux, expliquant à l'unissons que ce nouveau mode de gestion des affaires humaines serait devenu le cœur intime d'une histoire autre, alternative.

Elle réduirait les fractures entre gouvernants et gouvernés, féodalités entrepreneuriales et peuples, réalisme économique et éthique sociale.

Cet impérialisme ostentatoire et suffisant ne peut que provoquer un agacement pour ne pas dire plus chez des militants syndicaliste dont la référence est l'émancipation des travailleurs, la lutte ancestrale contre l'exploitation de l'homme par l'homme, soucieux de rigueur sémantique et allergique au flou artistique, se refusant de s'en laisser conter par les concepts à la mode.

La gouvernance sous des masques modernistes et séduisants- à des formes infra-démocratiques de pilotage du devenir humain ; des formes consensuelles qui, faisant la part belle aux conformismes sociétaux et aux corporatismes de toujours, poussent au déclin de ce qui a, dès sa naissance tumultueuse, contribué à façonner l'être même de la République : la mystique de la souveraineté populaire.

Comme l'écrit l'économiste et juriste, docteur en droit et en science économique et sociale, Philippe ARONDEL dans son ouvrage -Gouvernance, une démocratie sans le peuple-"...la gouvernance malgré sa propension avérée à se présenter comme l'anti-idéologie par excellence...constitue le comble de l'idéologie satisfaite ! dont toutes les manifestations, des plus subalternes aux plus élevées, participent du désir profondément subversif de la fabriquer des consensus factices et orientés afin de donner d'une certaine manière le coup de grâce à la notion d'émancipation humaine."

Elie COHEN-Commentaire-, in Gouvernance mondiale, Conseil d'analyse économique, mai 2002. Cet expert réputé donne cette définition abrupte et lapidaire de la gouvernance : "la gouvernance mondiale évoque l'art de gouverner sans gouvernement, l'art de forger une légitimité sans réunir les prérequis de la démocratie représentative, l'art de composer avec l'opinion en absence de démos"

Cette contribution du groupe CGTFO doit être prise comme un débat polémique sur le système économique, social et environnemental en utilisant des concepts laissant penser que des solutions existent pour passer cette nouvelle mutation du capitalisme.

C'est un emplâtre sur une jambe de bois. Les victimes sont et seront toujours les travailleurs.

Le groupe CGTFO au CESR Bretagne fait sienne la phrase suivante inscrite dans la Résolution Générale lors du Comité Confédéral National de mars 2009 à METZ : "Le Comité Confédéral National de la CGTFO réaffirme qu'il s'agit d'une crise de système, de la crise du système capitaliste. Le CCN affirme que le capitalisme n'est ni moralisable, ni refondable"

Le capitalisme n'est humain que lorsque le Travail se lève et porte haut son propre modèle d'émancipation sociale.

## INTERVENTION de Mme Véronique DELAITRE (Personnalité qualifiée)

Monsieur le Président,

Pour faire face à la crise et prendre part au combat que nous menons tous à l'échelle nationale comme régionale contre cette crise sans précédent, le Conseil régional nous propose un important plan de relance par l'investissement, le soutien aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés ainsi que des stratégies de filières.

Parmi ces dernières, les services à la personne, quoique cités, occupent une place relativement restreinte. Parmi ces services à la personne, l'accueil des jeunes enfants est cité uniquement pour principe.

J'y vois chez la Région le désir de ne pas empiéter sur les compétences des Conseils généraux mais j'y vois aussi la nécessité criante de réformer nos collectivités locales dans l'esprit du rapport Balladur afin que cette relance régionale soit réellement coordonnée non seulement avec les pays, correspondant traditionnel de la Région mais également avec les départements. Il y a la carence qu'il ne faut pas attribuer à la Région mais à la construction même de nos collectivités locales.

Quand aux jeunes enfants,

Nous savons tous que les métiers d'assistantes maternelles et garde d'enfant sont des métiers dit en « tension ».

Pour mémoire je vous rappelle que l'assistante maternelle est la personne qui accueille les enfants à son domicile et garde d'enfants c'est la personne qui garde les enfants au domicile des parents.

Pour attirer, les hommes, les femmes, les jeunes, les demandeurs d'emploi dans ces métiers il faut effectivement en améliorer l'image.

En la rendant positive et en parlant de métier. Ce sont bien des salariés qui font un métier.

Je vous rappelle que l'état, à partir du premier juin 2009 a mis en place pour les bénéficiaires de certaines aides sociales, les personnes âgées dépendantes qui perçoivent l'APA, les parents bénéficiaires du complément de libre choix de mode de garde, les parents bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à titre exceptionnel un chèque emploi service universel (CESU) de 200 euros. Cette aide exceptionnelle a pour but d'inciter ces personnes en difficultés à utiliser les services à la personne.

Comme le précise ce document une réflexion sur les conditions de travail et une communication sur le secteur est indispensable.

Cette communication doit aussi souligner que ces acteurs peuvent bénéficier de formation pour accéder à des titres professionnels, également par le biais de la FOAD.

C'est pourquoi nous espérons que la région sera sensible au titre assistant maternel/garde d'enfant qui verra le jour nous l'espérons le 19 juin.

Mais tout cela ne pourra se faire qu'en se rapprochant des branches professionnelles de ce secteur et il me semble qu'il y a urgence en la matière pour cela je me tiens à votre disposition.

En vous remerciant de votre attention.

## I INTERVENTION de M. Jacques UGUEN (Union régionale CFDT)

En période de crise les finances publiques pallient souvent à l'absence d'investissements privés.

Le plan de relance du gouvernement notamment dans le bâtiment, relève de cette logique. On peut néanmoins regretter que des moyens facilement mobilisables n'aient pas été actionnés, notamment en ce qui concerne la rénovation du secteur locatif public social, ce qui aurait permis de conserver des emplois dans le secteur du bâtiment.

Au contraire, la ponction par l'état du 1% logement a fait que ce dernier a dû renoncer au Pass Travaux, privant des salariés de la possibilité d'améliorer leurs conditions de logements mais également de tarir l'emploi sur ce secteur largement dominé par des TPE et PME.

C'est pourquoi nous ne pouvons que soutenir l'action du conseil régional, qui par la signature d'une convention avec la caisse des dépôts et consignation permet aux bailleurs sociaux d'agir sur les économies d'énergie et de préserver l'emploi dans ce secteur, secteur qui ne demande qu'à se développer.

Cette action du Conseil régional, axée sur le développement durable est à mettre en parallèle avec les discussions qui se déroulent actuellement autour de la révision des contrats de pays.

La problématique énergétique est aujourd'hui posée, tant en ce qui concerne le bâti, les déplacements, que la formation des acteurs tant professionnels que salariés. A la CFDT nous estimons que dans les projets qui sont présentés lors de cette révision, il doit être tenu compte de leur impact sur l'emploi et que les projets concernant la formation, notamment pour les métiers du futur, ou de l'insertion doivent être priorités il est de la responsabilité du Conseil Régional d'y veiller.

C'est ce que défendent les mandats CFDT dans les conseils de développement.

## **INTERVENTION de M. Marc GONTARD (Universités de Bretagne)**

Le document de la région n'évoquant pas directement les universités, alors qu'elles sont un des foyers visibles de la crise, j'ai pensé qu'il fallait proposer une brève analyse du mouvement actuel, pour le relier à un contexte plus vaste dont il reste indissociable et sur lequel nous avons à réfléchir.

### **1 - Les universités dans la crise :**

La crise actuelle des universités, qui touche de manière plus ou moins forte les 4 universités bretonnes en fonction de leurs disciplines, mais aussi des IUT et l'IEP de Rennes, ne peut être déconnectée de la crise, envisagée de manière plus large, et le mouvement actuel, plus complexe et plus extrême que les précédents, s'accompagne d'une violence contre l'institution et d'un discours radical qu'il convient d'interroger y compris en Bretagne où cette violence a affecté 3 universités sur 4 : Rennes 2, l'UBS, l'UBO.

Ce mouvement qui débute le 2 février 2009 a été initié par les enseignants-chercheurs qui contestaient deux projets de décrets : un décret sur les carrières, et un décret sur la mastérisation des préparations aux concours de l'enseignement. Ces revendications, qu'on pourrait croire catégorielles sinon corporatistes, ont été amplifiées par le mouvement étudiant, beaucoup plus radical, qui remet en cause l'ensemble de la loi LRU (Loi sur les Libertés et responsabilités des universités) dite aussi loi d'autonomie des universités.

En fait le double mouvement des enseignants-chercheurs et des étudiants a les mêmes origines : la nostalgie d'un système social solidaire et humaniste en voie de désintégration et la généralisation d'un système libéral fondé sur la concurrence. Il s'agit donc d'une nouvelle variante de l'opposition bien connue des sociologues entre le modèle holiste et le modèle individualiste, qui met en crise l'idée même de modernité.

Ainsi les réformes en cours et, d'une manière plus générale, la loi LRU, permettent-elles la mise en place, sous couvert de l'autonomie, d'une concurrence entre les enseignants-chercheurs, redoublée d'une concurrence entre les universités, au prétexte de l'excellence, alors qu'il est possible, dans un cadre aussi spécifique, de postuler cette même excellence dans l'organisation des complémentarités et dans les mises en synergie. Cette situation risque d'avoir pour effet une dérégulation de l'ensemble du système de l'enseignement supérieur et de la recherche et la sortie des universités françaises du cadre des missions de service public sur lesquelles elles se sont construites. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur cette évolution en cours, mais d'éclairer d'une manière plus globale la crise qui, depuis 3 ans, agite les universités et qu'il faut mettre en perspective avec un changement de culture plus général et plus profond : passage d'une culture de moyens à une culture de résultats, recherche de l'excellence par la mise en concurrence, réduction de la fonction publique (RGPP) sans redéfinition de ses missions, et par voie de conséquence, remise en cause progressive d'un système fondé sur les solidarités. Ainsi la crise dans les universités, même si elle semble à première vue déconnectée de la crise financière et économique, y puise une forme d'aggravation et témoigne en outre d'un mal être qui résulte de l'évolution contrainte du modèle sociétal français.

### **2 - Les universités pour sortir de la crise ?**

Pourtant les universités ont un rôle important à jouer dans la perspective d'une sortie de crise à travers les formations qu'elles proposent qui, certes, s'appuient sur des filières disciplinaires de type académique, mais qui accordent une importance accrue à l'acquisition de compétences, au-delà même de la délivrance d'un savoir indispensable. Le rapprochement entre les universités et les entreprises, la professionnalisation de certains cursus mais aussi la pré-professionnalisation de l'ensemble des filières généralistes, la formation en alternance, comme la formation tout au long de la vie, sont autant de moyens de mieux adapter les diplômes aux besoins de l'emploi sans pour autant renoncer aux exigences du savoir, et de réorganiser les temps de formation sur l'ensemble d'une carrière de manière à mieux sécuriser les parcours professionnels. Enfin, l'université de service public reste le moyen le plus démocratique permettant l'accès de tous au savoir et à une formation supérieure comme voie d'accès à l'emploi.

Quant à la recherche, dont l'université contribue massivement à l'effort, elle est au cœur de l'innovation. C'est le plus souvent, d'une recherche aux interfaces appuyée sur une technologie de pointe, que surgit l'innovation qui seule peut redynamiser l'activité économique. Là encore universités et entreprises ont partie liée pour mieux permettre les transferts de technologie, et les docteurs formés par la recherche dans les universités pourraient contribuer à l'effort d'innovation pour peu qu'ils soient davantage accueillis dans les services de R & D. L'université ne manque pas d'atouts pour participer à la sortie de crise et dans ce domaine la Région doit avoir un rôle à jouer.

Ce rôle elle le joue déjà par son soutien à la recherche et à l'innovation, à la formation tout au long de la vie, à l'amélioration du patrimoine universitaire via le CPER, elle va, grâce au projet [UEB@campus](#), doubler l'aide de l'état pour doter la Bretagne d'un campus numérique haut débit qui fera de l'Université européenne de Bretagne un modèle de haute technologie dans le domaine des TICE et de la communication. Cet effort d'investissement ou d'accompagnement doit être poursuivi pour que les universités bretonnes participent pleinement à cette économie de la connaissance qui peut être un levier pour la sortie de crise. Toutefois, au-delà de cette aide à l'excellence, il faut se poser la question des disciplines les moins favorisées : Artistiques, littéraires, de sciences humaines et sociales, en pointe dans le mouvement actuel, qu'il s'agisse des universités de Paris IV, Paris 10, Montpellier 3, Toulouse 2, Bordeaux 3, Grenoble 2, Lille 3, Nancy 2, Rennes 2, mais aussi à l'UBO, la faculté Victor Segalen, ou à l'UBS le pôle lettres, SHS.

Peut-être un travail commun avec la région pourrait-il permettre d'interroger l'«intranquillité» de ces secteurs en turbulence et de leur apporter une aide plus spécifique ?

## INTERVENTION de M. Laurent KERLIR (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et Centre régional des jeunes agriculteurs)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux.

Le document présenté ne met pas l'accent sur les difficultés rencontrées par l'agriculture. Pourtant, celles-ci sont bien réelles. Il nous semble donc essentiel de mieux resituer les effets de la crise ressentis par les agriculteurs.

En agriculture, même si nous ne constatons heureusement pas d'augmentation des arrêts d'activité, nous devons tout de même noter une réelle recrudescence des dépôts de dossiers d'agriculteurs en difficulté depuis le début de l'année 2009. Cet accroissement des agriculteurs en difficulté est le résultat de problèmes de trésorerie importants touchant toutes les filières, le lait, mais aussi le porc et les légumes. Pour ce qui concerne les dossiers « redressables », les banques mettent en place des moyens ponctuels en réadaptant le niveau des annuités à la capacité de remboursement des agriculteurs concernés, avec pour conséquence cependant d'accroître les frais bancaires.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la situation des principales productions bretonnes est alarmante et les effets de la crise financière ressentis par l'agroalimentaire viennent alourdir la situation des producteurs.

En production porcine notamment, la crise s'éternise. Après la situation d'offre excédentaire en 2008 et la baisse importante des cours, l'équilibre tendait à se rétablir progressivement avec une offre qui s'est mise à baisser aussi bien au niveau européen que national. La réinstauration des restitutions en 2008 avait activé le commerce en début d'année. En 2009, les dévaluations monétaires non compensées par les subventions à l'export réduisent la demande et annulent les effets positifs qu'aurait dû produire la baisse de la production européenne sur les prix. Depuis le début d'année, la crise financière et économique contribue encore à alourdir ces difficultés, elles-mêmes renforcées par les problèmes rencontrés au niveau industriel en matière de couverture des risques de non paiement à l'export. Dans ce contexte morose, le prix du porc au marché au cadran ne décolle plus. De nombreux éleveurs en situation financière fragile pourraient ne pas se relever si la situation devait encore persister plusieurs mois.

En production laitière également, après une hausse de prix en 2007 qui n'aura été qu'un feu de paille, la dégradation entamée en 2008 se poursuit. Ces trois derniers mois, les livraisons bretonnes sont en effet en net recul par rapport à la campagne exceptionnelle de 2007/2008 et retrouve ainsi le niveau de référence de 2006/2007. En raison de la situation dégradée des marchés, le Ministre de l'Agriculture a annoncé le gel provisoire de l'augmentation de quota prévue pour 2009/2010. L'absence d'accord sur le prix du lait prive la filière de lisibilité. Dans le même temps, le prix du lait poursuit son érosion. Malgré des mesures d'intervention remises au goût du jour au niveau européen pour soulager les marchés, on ne perçoit aucun signe de reprise. Aujourd'hui, les prix des produits industriels restent en effet médiocres. Les exportations européennes de poudre de lait écrémé et de beurre se replient du fait du retour sur le marché mondial des grands acteurs concurrents mondiaux (Australie, Nouvelle Zélande).

Cette situation semble s'éterniser et elle est en train de devenir critique, atteignant clairement le moral de nombre de producteurs qui voient la situation financière de leur exploitation s'alourdir, avec des cas d'endettement de plus en plus douloureux. Il convenait, nous semble-t-il, de le rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Eric MARTIN (Universités de Bretagne)

Face à la crise économique et sociale, les universités et grandes écoles de Bretagne rappellent l'importance qu'il y a à soutenir l'enseignement supérieur et sa contribution au développement de la société de la connaissance. C'est dans une période de crise qu'il importe d'investir sur des enjeux à long terme, dans la formation des jeunes et des adultes en reprise de formation.

A ce titre il est indispensable de renforcer les actions visant à accueillir dans les meilleures conditions les étudiants, en particulier ceux que la crise rend fragile en leur ôtant les conditions de vie nécessaire à suivre leurs formations dans les meilleures conditions. Il s'agit donc de leur offrir des conditions décentes de logement et de vie étudiante. Une accélération des investissements prévus dans le cadre du CPER ne pourrait que favoriser ces actions.

Il est également nécessaire d'ouvrir toutes les possibilités de formations aux adultes touchés par la crise et à ce titre les universités et grandes écoles demandent à ce que les mesures d'accompagnement, individuelles et collectives, proposées par la région Bretagne puissent largement toucher les formations de niveau 1 et 2.

Enfin une des solutions pour résister à la crise consiste à soutenir l'innovation et le transfert à destination des entreprises. La place et le rôle des laboratoires de recherche universitaires et associés aux organismes doivent être consolidés dans les dispositifs définis dans le SRI – schéma régional de l'innovation-.